



REPUBLIQUE DU BURUNDI
DEUXIEME VICE-PRESIDENCE



RAPPORT DE PRIORISATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU BURUNDI DE 2016-2030



Juillet 2018

TABLE DES MATIERES

PREFACE	5
AVANT-PROPOS.....	7
REMERCIEMENTS	9
SIGLES ET ABREVIATIONS	11
LISTE DES TABLEAUX	13
LISTE DES GRAPHIQUES.....	13
RESUME ANALYTIQUE	15
INTRODUCTION	29
I. APERÇU SUR LE SYSTEME DE PLANIFICATION AU BURUNDI	31
I.1.Etat des lieux	31
I.2.Défis liés au processus de planification au Burundi.....	31
I.3.Proposition de voies de solutions pour améliorer le processus de Planification	32
II.CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET DE DEVELOPPEMENT DU BURUNDI	33
II.1. Contexte politique et social.....	33
II.2. Contexte économique	35
III.BILANS DE LA MISE EN ŒUVRE DES OMD ET DES CSLP.....	40
III.1. Bilan de la mise en œuvre des OMD	40
III.1.1. Cibles atteintes ou quasiment atteintes	40
III.1.2. Cibles moyennement atteintes	41
III.2. Bilan de mise en œuvre du CSLP II	49
III.2.1. Renforcement de l'état de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité du genre	49
III.2.2. Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois	50
III.2.3. Amélioration du taux d'accessibilité et de la qualité des services de base et renforcement de la solidarité nationale.....	51
III.2.4. Gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable	52
IV. ENJEUX ET DEFIS DE L'AGENDA 2030	53
VI.1. Enjeux.....	53
IV.2. Grands défis sectoriels de l'Agenda 2030	54
V. APPROPRIATION DE L'AGENDA 2030 AU BURUNDI.....	70
V.1. Processus préparatoire de l'agenda Post-2015 et appropriation nationale	70
V. 2. Priorisation nationale des cibles et indicateurs des ODD	74
V.2.1. Evaluation intégrée rapide : la méthode RIA	74
V.2.2. Cibles priorisées par ODD	80
V.2.3. Interventions/orientations stratégiques par cible priorisée	86

VI. PARTENARIATS RENFORCES POUR FINANCER LES ODD AU BURUNDI.....	105
VI.1. Forte amélioration de la mobilisation des ressources financières nationales au service du développement	105
VI.2. Elargissement et une plus grande mobilisation des ressources financières provenant de l'extérieur	106
VI.3. Investissements directs étrangers (IDE) et autres flux financiers privés.....	107
VI.4. Transferts issus de la Diaspora.....	107
VI.5. Amélioration et renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement	108
VI.6. D'autres modalités de financement du développement.....	108
VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	109
ANNEXES	111
Annexe 1 : Synthèse des cibles priorisées.....	111
Annexe 2 : Plans et stratégies nationaux et sectoriels consultés	116
Annexe 3 : Liste des indicateurs de partenariat (ODD 17).....	163
Annexe 4 : Liste des indicateurs de mise en œuvre des ODD.....	164



Equipe de rédaction

PREFACE

La lutte contre la pauvreté et le changement climatique sont des préoccupations majeures qui retiennent l'attention de nombreux pays dans le monde. Les Objectifs du Développement Durable prônés par les Nations-Unies peuvent apporter une solution à ces préoccupations. Le Gouvernement du Burundi a choisi d'en faire une priorité, puisque le bien-être des Burundais et l'avenir de toute une génération en dépendent. Le Burundi a souscrit avec d'autres Etats Membres des Nations-Unies en septembre 2015 à ce nouvel agenda international de développement durable connu sous les Objectifs de Développement Durable (ODD). Cet agenda vise à prôner l'universalité, l'intégration et l'inclusivité par le principe de ne laisser personne de côté.

Nous nous engageons à mettre une stratégie cohérente avec ces objectifs concrets pour faire en sorte que les actions posées que cela soit dans le Plan d'Actions du Gouvernement ou autres programmes nationaux améliorent le niveau de vie des Burundais et laissent aux générations futures une chance de vivre dans un Burundi meilleur.

C'est dans cette même optique que le Gouvernement du Burundi a établi sa liste nationale des Objectifs du Développement Durable pour la période 2016 -2030. Cette nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable est un outil important qui nous permettra d'intégrer davantage les principes du développement durable dans les activités du Gouvernement du Burundi. Tous nos grands projets de société vont prendre en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique. Cette vision à long terme doit être partie prenante de chaque geste que nous posons.

Par cette liste nationale des Objectifs du Développement Durable et les plans d'actions qui en découleront dans les ministères et organismes, notre Gouvernement démontre sa volonté de finir avec la pauvreté et d'être le chantre de la lutte contre les changements climatiques. Le succès de celle-ci exige des actions coordonnées, rapides et déterminantes de la part de tous. Que ce soit par sa grande présence au niveau régionale ou sous-régionale ou, par ses ambitions de préserver l'environnement, par la lutte contre les pollutions, le Burundi se veut un véritable leader.

Avec la stratégie mise en place pour la liste nationale des ODD, nous visons également l'inclusion et la participation d'un plus grand nombre de représentants de la société dans notre démarche de développement durable, en toute transparence et dans un esprit de partenariat. Nous devons bâtir un Burundi plus vert, plus juste et plus prospère. C'est ensemble que nous devons donner l'exemple.

Dr. Joseph BUTORE



Deuxième Vice-Président de la République

AVANT-PROPOS

Sous l'égide des Nations Unies, le nouvel agenda international pour le développement communément appelé « Objectifs de développement durable » (ODD) a été adopté en septembre 2015 par l'ensemble de la Communauté internationale. Dans son essence, l'Agenda de développement durable est le cadre de développement devant structurer les activités des Nations-Unies pour la période 2016-2030. Il s'agit d'un programme durable, ambitieux, universel et porteur de changement, reposant sur les droits humains et centré sur la recherche et la promotion du développement humain durable.

Les ODD intègrent donc de manière équilibrée les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable et sont universellement applicables. Tous les pays sont invités à les intégrer, suivant leurs spécificités, dans leurs stratégies nationales et à contribuer à leur réalisation en fonction de leurs capacités, priorités et état de fragilité. Ceci implique une priorisation nationale des ODD comme préalable à leur mise en œuvre, qui pose de grands défis et exige des partenariats mondiaux efficaces en matière de financement, de transferts de technologies, de renforcement des capacités institutionnelles, de commerce, de paix et sécurité, et de développement des infrastructures pour surmonter les obstacles qui entravent le développement aux niveaux national et régional. Nous nous réjouissons que le processus de priorisation nationale, objet du présent rapport, ait suivi ce principe de responsabilité mutuelle et de cohérence des politiques publiques adéquates pour une mise en œuvre réussie.

C'est dans cette perspective que le Système des Nations-Unies (SNU) au Burundi réitère son engagement de soutenir les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre de cet ambitieux programme de développement. Cette volonté est d'autant plus manifeste que les Agences du SNU se proposent de s'employer résolument à ce que les conclusions de ce rapport national soient parfaitement reflétées dans leurs programmes d'appui au pays. Le SNU poursuivra ses efforts, de concert avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) au développement, pour accompagner le Gouvernement du Burundi dans la planification, le pilotage et le suivi de ces engagements.

Nous veillerons à ce que notre action y relative reste axée sur l'approche MAPS (*Mainstreaming, Accelerating and Policy Support*/Intégration-Accélération-Appui stratégique) développée par le Groupe des Nations-Unies pour le développement (UNDG) comme guide d'appui à la mise en œuvre des ODD. Cette approche permettra au SNU au Burundi de mettre à la disposition du Gouvernement, des Entités Administratives, des Communautés Locales et des différents secteurs de la vie socioéconomique, le savoir-faire stratégique des Nations-Unies en matière de développement durable et de gouvernance à tous les stades de mise en œuvre des ODD. C'est le lieu pour nous d'interpeller toutes les autres parties prenantes (Gouvernement, PTFs, Secteur privé, Société civile, etc.) à s'engager aussi résolument que possible pour une mise en œuvre réussie des ODD au bénéfice des Burundais.

Dr. Garry CONILLE



Coordonnateur Résident du Système
des Nations-Unies au Burundi

REMERCIEMENTS

La République du Burundi s'est engagée, comme l'ensemble des pays Membres des Nations-Unies, à mettre en œuvre le nouvel agenda international de développement connu sous le label de « Objectifs de développement durable (ODD) ». Ce, en accord avec la vision de l'action gouvernementale impulsée par le Président de la République Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA, pour une nation unie, solidaire et en paix, un pays bâti sur une société de droit avec un patrimoine culturel riche, une économie prospère au service du bien-être de tous en 2025.

Pour se donner toutes les chances de réussir la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement a engagé le processus de priorisation nationale des ODD, conformément aux recommandations de l'Assemblée Générale des Nations-Unies lors de l'adoption de cet agenda en septembre 2015. Le présent rapport national de priorisation des cibles et indicateurs des ODD pour la République du Burundi a été préparé de manière largement participative et inclusive de toutes les parties prenantes au développement, incluant les experts du Gouvernement, les Partenaires Techniques Financiers (PTFs), y compris le Système des Nations-Unies (SNUs), les délégués du secteur privé, de la société civile, du monde académique, les représentants des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables.

La Commission nationale multisectorielle et multidisciplinaire d'experts nationaux de suivi des activités des ODD, placée sous la supervision du Deuxième Vice-Président de la République, a assuré la coordination générale de cet important exercice. La rédaction finale a été réalisée par une équipe multisectorielle présidée par le Conseiller Principal chargé des questions économiques à la Deuxième Vice-Présidence de la République, Dr Moïse Sagamba, secondée par la Directrice Générale de Prévision et de la Planification Nationale, Madame Jeanine Hashazinka, Vice-Présidente de ladite Commission. Les autres membres de l'équipe de rédaction étaient : Dr Gilbert Niyongabo, Dr Salomon Nsabimana, Monsieur Thérèse Nshimirimana, Monsieur Jean-Michel Nkengurutse, Monsieur Nkindiyabarimirakurinda Sublime, Monsieur Ntahirageza Jean-Marie, Monsieur Wakana Ferdinand, Monsieur Buzingo Déogracias, Monsieur Néhémie Mbazumutima, Monsieur Murengarantwari Epimaque, Monsieur Oscar Bazikamwe, Madame Jacqueline Karerwa, Monsieur Ntasehera Claver, Monsieur Serge Karonkano. Aussi, l'Economiste principal et l'Economiste national du PNUD/Burundi, respectivement Messieurs Ernest Bamou et feu Arthur Rushemeza, ont suivi de près ce dossier et régulièrement donné des avis techniques au niveau de l'approche méthodologique et de l'enrichissement de ce document.

Aussi, tout le long de son élaboration, l'équipe de rédaction a bénéficié de l'assistance technique et financière du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) qui a pu mobiliser l'appui d'autres experts de son réseau notamment Monsieur Mansour Ndiaye du Centre des services régional du PNUD basé à Addis-Abeba en Ethiopie et de Madame Luisa E. Bernal du Bureau de Politiques et Programmes (BPPS) de Genève. Les autres Agences du SNUs au Burundi ont apporté une contribution dans leurs domaines d'expertise.



Que soient ici remerciés tous ceux qui ont participé au processus d'élaboration de ce rapport en donnant de leur temps et en mettant à disposition leur expertise, et tout particulièrement tous les participants à l'atelier national d'échanges et de validation qui s'est tenu les 18 et 19 Juillet 2017 dont les diverses contributions ont permis d'améliorer la qualité de ce document.

Il importe de signaler aussi que ce rapport fera l'objet d'une large vulgarisation dans le pays. De même, ses conclusions feront partie intégrante du prochain Plan National de Développement (PND) pour une mise en œuvre coordonnée, efficace et réussie.

Dr. Domitien NDIHOKUBWAYO

Ministre des Finances, du Budget et de
la Coopération au Développement
Economique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Domitien NDIHOKUBWAYO', with a large, sweeping underline.

SIGLES ET ABREVIATIONS

APD	Aide Publique au Développement
ARV	Anti-Rétro Viraux
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CAM	Carte d'Assistance Maladie
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEM	Centre d'Enseignement des Métiers
CFP	Centre de Formation Professionnelle
CI	Comité Inter-ministériel
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
CVR	Commission Vérité Réconciliation
CCN	Comité Consultatif National
CSLP II	Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, 2 ^{ème} Génération
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
DSS	Développement du Secteur de la Sécurité
EAPP	Eastern Africa Power Pool
ECVMB	Enquête Conditions de Vie des Ménages du Burundi
EFTP	Education et Formation Technique Professionnelle
FID	Financement Innovant pour le Développement
FMI	Fonds Monétaire International
F.O.	Fistule Obstétricale
FONIC	Fonds National d'Investissement Communal
FOSA	Formation Sanitaire
GES	Gaz à Effet de Serre
ha	Hectare
IDE	Investissements Directs Etrangers
MACMOD_ BI	Macroeconomic Model of Burundi
NELSAP	Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Program
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONCCS	Organe National de Contrôle et de Certification des Semences
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Plan d'Action Nationale d'Adaptation au Changement Climatique
PCDC	Plan Communal de Développement Communautaire
PED	Pays en Voie de Développement
PD	Pays Développés
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissements Publics
PMA	Pays Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNRA	Programme National des Réformes Administratives
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole

PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale
PNSR	Programme National de la Santé Reproductive
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPBSE	Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Evaluation
PPP	Partenariat Public Privé
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIA	Rapid Integrated Assessment/ Evaluation rapide et intégrée
SIG	Système d'Information Géographique
SEP	Secrétariat Exécutif Permanent
SNUs	Système des Nations Unies
SONUC	Soins Néo-Nataux d'Urgence de Base
SP/REFES	Secrétariat Permanent des Réformes Economiques et Sociales
T	Tonnes
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UNCTAD	United Nations Conference for Trade and Development
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH/SIDA	Virus d'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquis

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Liste nationale de cibles ODD priorit�es et leurs indicateurs.....	18
Tableau n° 2 : Tableau synoptique des performances du Burundi en fin de cycle des OMD..	43
Tableau n° 3 : Vue g�n�rale des objectifs et cibles ODD	71
Tableau n° 4 : Synth�se du processus de priorisation des cibles ODD pour le Burundi	71
Tableau n° 5 : Cartographie de la liste des cibles nationales.....	73
Tableau n° 6 : Domaines prioritaires contenus dans le CSLP-II.....	74
Tableau n° 7 : Crit�res de priorisation des cibles ODD	75
Tableau n°8 : Evaluation int�gr�e rapide – Profil des ODD au Burundi.....	76
Tableau n° 9 : Interventions cibl�es par les cibles priorit�es	86
Annexe 1 : Synth�se des cibles priorit�es.....	111
Annexe 2 : Plans et strat�gies nationaux et sectoriels consult�s	116
Annexe 3 : Liste des indicateurs de partenariat (ODD 17).....	163
Annexe 4 : Liste des indicateurs de mise en �uvre des ODD.....	164

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n° 1 : Evolution du PIB par branche aux prix de 2005 (en Mrds de BIF)	37
Graphique n° 2 : Evolution du taux d’inflation (1990-2015)	38

Résumé analytique

Le Burundi est un pays enclavé au centre de l'Afrique. Il fait partie des pays des Grands Lacs de l'Afrique Centrale. Sa superficie est de 27 834 km² dont, 25 200 km² de terre et quelques 2000 km² d'eaux territoriales du Lac Tanganyika. Peuplé par une population estimée à 10,5 millions d'habitants dont 403 habitants/km², il est l'un des pays le plus densément peuplé en Afrique. La fin de la guerre au Burundi a coïncidé au niveau international avec l'adoption, lors de la 55^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations-Unies réunies du 06 au 08 septembre 2000, de la Déclaration du Millénaire pour le Développement. Avec le retour à la démocratie en 2005, le train du développement a été remis sur les rails, mais il était trop tard pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont l'agenda était fixé pour 2015.

Au sommet mondial sur le développement durable du 25 Septembre 2015, les Etats membres de l'Organisation des Nations-Unies (ONUs) ont adopté le programme des Objectifs de Développement Durable (ODD) déclinés en 17 objectifs et 169 cibles connexes qui définissent les enjeux prioritaires pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face aux changements climatiques durant les quinze prochaines années. Ainsi, d'ici 2030, le monde devrait « mettre fin aux fléaux immémoriaux de l'extrême pauvreté et de la faim plutôt que de contribuer à détériorer notre planète et à laisser d'intolérables inégalités, créer du ressentiment et semer le désespoir »¹. De par leur caractère universel et porteur de changement, les ODD et leurs cibles concernent le monde entier, sont intégrés et indissociables et promettent de « *Ne laisser personne de côté* ».

C'est dans ce cadre que le Burundi s'est inscrit dans la dynamique mondiale des ODD en s'appropriant du nouveau programme de développement durable très ambitieux et qui pose d'immenses défis pour sa mise en œuvre. Ainsi, le Burundi a fixé ses priorités pour élaborer un Plan National d'Opérationnalisation des ODD afin d'optimiser les chances de les atteindre. Le Gouvernement du Burundi, avec l'appui du PNUD, a lancé le processus de priorisation des ODD en impliquant l'ensemble des parties prenantes. Au terme de ce processus et dans un contexte de fin du cadre programmatique actuel, à savoir le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération (CSLP II, 2012-2015), le Gouvernement du Burundi devrait s'engager à élaborer un Plan National de Développement (PND), plan qui serait un cadre fédérateur de toutes les stratégies et politiques sectorielles de développement. L'intégration harmonieuse de ces ODD dans les plans stratégiques sectoriels et leur mise en cohérence avec les priorités nationales constituent la clé du processus d'appropriation nationale des ODD.

Avec le nouvel agenda, des défis majeurs restent à relever en ce qui concerne l'induction de la croissance économique, l'accès et l'utilisation des services sociaux de base (dont l'éducation, la santé, l'eau potable et l'hygiène, ainsi que la protection sociale).

En ce qui concerne le système de planification, le Burundi dispose des cadres d'orientation et de pilotage stratégique de la politique de développement du pays à long et moyen terme qui restent marqués par un manque d'efficacité et d'impacts réels.

¹ Le GRET, « Les objectifs de développement durable : quels enjeux et quels défis ? », 2015

En effet, les performances et résultats attendus du dispositif en place sont plombés par les insuffisances du cadre institutionnel et des outils opérationnels de gestion du cycle « Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Evaluation » (PPBSE) ; ce qui impacte négativement la coordination intersectorielle, la détermination des priorités, l'allocation des ressources disponibles, la gestion de l'aide et l'accroissement de son efficacité. D'où la nécessité de procéder à la rationalisation et le renforcement des capacités du dispositif national de planification stratégique afin d'améliorer dans le futur les performances des résultats en matière de développement.

Tirant enseignement des limites constatées des OMD, l'Agenda 2030 vise à apporter des réponses concertées, innovantes et ambitieuses aux besoins urgents d'un changement transformationnel vers un développement global, inclusif, équitable et durable via un changement dans les modes de consommation et de production et une utilisation rationnelle des ressources.

La priorisation des ODD pour le Burundi a été guidée non seulement par la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des OMD non encore réalisés ou ayant connu peu de progrès mais aussi aux défis du moment notamment :

- (i) Le changement climatique et ses effets sur l'augmentation de la température mondiale, l'élévation du niveau de la mer surtout pour les pays côtiers de faible altitude et les petits Etats insulaires en développement, l'acidification des océans ;
- (ii) Les catastrophes naturelles plus fréquentes et plus intenses ;
- (iii) L'épuisement des ressources naturelles et les impacts négatifs de la dégradation de l'environnement, notamment la désertification, la sécheresse, la dégradation des sols, pénurie d'eau douce et la perte de biodiversité ;
- (iv) La persistance voire l'aggravation des inégalités, vulnérabilités et exclusion où des milliards de nos concitoyens continuent à vivre dans la pauvreté et se voient refuser une vie de dignité ;
- (v) La spirale des conflits, l'extrémisme violent, le terrorisme et les crises humanitaires connexes et le déplacement forcé de personnes ;
- (vi) Des défis démographiques et d'urbanisation liés à la dynamique des populations ;
- (vii) L'accroissement du chômage notamment des jeunes ;
- (viii) Les menaces pour la santé mondiale, des pandémies et maladies émergentes ;
- (ix) Des déficits de gouvernance et de responsabilité aux divers niveaux (mondial, régional, national, local) ;
- (x) La diversification de l'économie burundaise et la promotion d'une croissance durable et inclusive.

C'est la méthode RIA (Evaluation Rapide Intégrée ou Rapid Integrated Assessment) adoptée par le Groupe des Nations-Unies pour le Développement qui a été utilisée et permis de déterminer les cibles prioritaires pour le développement.

Dans le processus de priorisation des cibles des ODD, le choix a été effectué suivant une démarche séquencée à trois niveaux à savoir :

- (i) La pertinence ;
- (ii) Le niveau de priorité ;
- (iii) La qualité statistique.

A l'issue du processus de priorisation qui a été largement participatif et inclusif de toutes parties prenantes, il en découle que le Burundi a priorisé 16 Objectifs, 49 cibles et 101 indicateurs. Les détails sont fournis au tableau ci-après. A ces objectifs, cibles et indicateurs priorisés, il faut ajouter l'objectif de partenariat (Objectif 17) et ses cibles (au nombre de 19) et indicateurs (au nombre de 25) ainsi que les cibles de mise en œuvre (au nombre de 43) et leurs indicateurs (au nombre de 50), pour faire *le paquet national des ODD comprenant au total 17 Objectifs (en respect du caractère de paquet unique des ODD), 111 cibles (priorisés + mise en œuvre + partenariat) et 176 indicateurs.*

Tout en reconnaissant que ces ODD sont universels, inclusifs et très ambitieux envers l'humanité et la planète, les Nations-Unies ont également reconnu leur complexité et qu'ils nécessiteront des moyens encore plus ambitieux pour leur financement par rapport aux OMD. La question de la mobilisation de l'ensemble des ressources qu'il est possible de dégager pour financer les dépenses publiques y relatives se pose donc avec beaucoup plus d'acuité.

Il y a donc nécessité pour le Burundi d'identifier les principaux axes prioritaires pour exploiter des domaines non encore suffisamment explorés et renforcer les partenariats pour :

- Une forte amélioration de la mobilisation des ressources financières nationales au service du développement ;
- Un élargissement et une plus grande mobilisation des ressources financières provenant de l'extérieur (IDE et transferts issus de la Diaspora) ;
- Une amélioration et renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement.

Tableau n° 1 : Liste nationale de cibles ODD priorisées et leurs indicateurs

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	
1.3. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	1.3.1. Nombre d'associations mutualistes engagés dans la promotion des programmes de développement communautaire (%)
	1.3.2. Taux de couverture de la population en assurance maladie (%)
	1.3.3. Taux de couverture en pension (%)
1.4. D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.	1.4.1. Pourcentage de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté
	1.4.2. Pourcentage de la population bénéficiant d'une assurance maladie
	1.4.3. Population moyenne par centre de santé
	1.4.4. Taux brut de scolarisation à l'école fondamentale
	1.4.5. Taux de pénétration des institutions financières dans la population
	1.4.6. Pourcentage de la population ayant accès au téléphone
	1.4.7. Pourcentage de la population ayant accès à l'internet
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	
2.1. D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	
2.2. D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	2.2.1. Nombre d'enfants de moins de 5 ans en sous poids
	2.2.2. Taux de malnutrition chronique
	2.2.3. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins 5 ans

2.3. D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.	2.3.1. Quantité de la production annuelle (en tonnes)
	2.3.2. Nombre d'organisations faïtières fonctionnelles dans les filières thé, coton, palmier, riz, lait, etc.
	2.3.3. Quantité de la production annuelle (en tonnes ; nombre de têtes de bétail)
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	
3.1. D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	3.1.1. Ratio de mortalité maternelle
	3.1.2. Pourcentage d'accouchement assisté par un personnel de santé formé
	3.1.3. Taux de mortalité néonatale
3.2. D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins 5 ans
	3.2.2. Taux de mortalité infanto-juvénile
3.3. D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1. Taux de prévalence VIH/SIDA (15 – 49 ans)
	3.3.2. Taux de dépistage de VIH
	3.3.3. Couverture des services PTME (Prévention transmission Materno-Enfantine du VIH)
	3.3.4. Taux de prévalence du paludisme < 5ans
	3.3.5. Taux de notification de toutes les formes de tuberculose
	3.3.6. Taux de notification des cas contagieux (TPM+)
	3.3.7. Taux de coïnfection TB –VIH
3.7. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1. Taux de prévalence contraceptive pour les femmes en unions (en %)

3.8. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	3.8.1. % d'enfants complètement vaccinés
	3.8.2. Couverture des services PTME (Prévention transmission Materno-Enfantine du VIH)
	3.8.3. % de ménages affiliés à la mutualité recevant des revenus générés par la synergie entre les programmes de croissance et les unités mutuelles (%)
	3.8.4. Taux de couverture de la population en assurance maladie (%) maladie
Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie	
4.1. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	4.1.1. Taux net de scolarisation (école primaire)
	4.1.2. Taux brut de scolarisation (école secondaire)
	4.1.3. Indice de parité (école primaire et secondaire)
	4.1.4. Taux de redoublement (école primaire et secondaire)
	4.1.5. Taux d'achèvement (école primaire)
4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	4.4.1. % des sortants de 6ème année scolarisés dans les CEM (public et privés)
	4.4.2. % des sortants de 10ème année scolarisés dans les CFP (public et privés)
	4.4.3. Indice de parité pour le public et le privé (éducation supérieur)
4.5. D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	
Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
5.1. Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	5.1.1. Nombre de textes et de lois votés par le parlement
	5.1.2. % siège occupé par des femmes dans le parlement national
	5.1.3. % femmes occupant des postes de prise de décision (Ministre, Gouverneur de Province, Administrateur Communale, Gouverneur de Province, Administrateur Communal)

5.2. Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.	
5.5. Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	5.5.1. % de sièges occupés par des femmes au parlement national
	5.5.2. % de femmes occupant des postes de prise de décisions (Ministre, Gouverneur de Province, Administrateur Communale % Gouverneur de Province, Administrateur Communal)
5.6. Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi.	5.6.1. Taux de croissance démographique
	5.6.2. Nombre moyen d'enfants par femme
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau	
6.1. D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	6.1.1. Taux de couverture en eau potable (%) : Milieu urbain Milieu rural
	6.1.2. Nombre de nouveaux ménages alimentés en eau potable en branchement privé
	6.1.3. Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau améliorée
	6.1.4. Nombre d'infrastructures d'eau et d'assainissement
6.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	6.2.1. % de la population ayant accès à un assainissement adéquat
	6.2.2. Pourcentage des ménages disposant d'un lieu d'aisance convenable (WC avec chasseau d'eau et WC extérieur privé)
	6.2.3. Nombre de nouveaux ménages alimentés en eau potable en branchement privé

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	
7.1. D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	7.1.1. Taux d'accès à l'électricité
	7.1.2. Nombre de ménages électrifiés (urbain)
	7.1.3. Offre électrique nationale
	7.1.4. Production nationale d'énergie électrique annuelle (GWH)
	7.1.5. Energie électrique vendue (GWH)
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	
8.1. Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.	8.1.1. Taux de croissance du PIB réel
8.3. Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	8.3.1. Production minière : Nickel (T)
8.9. D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.	8.9.1. Contribution du tourisme au PIB
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation	
9.1. Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité	9.1.1. Proportion du réseau routier praticable en toute saison (bitumé + classé) (%)

9.3. Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.	
Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	
10.1. D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.	
10.2. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	10.2.1. Nombre des personnes rapatriées
	10.2.2. Nombre des personnes assistées (par an)
	10.2.3. Nombre de handicapés assistés
10.4. Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.	
Objectif 11 : Villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables	
11.1. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	11.1.1. Coût pour permis de construire (% du PIB / tête)
11.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	

11.4. Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	11.4.1. Pourcentage de sites touristiques aménagés
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables	
12.2. D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	12.2.1. Taux de croissance démographique
	12.2.2. Indice synthétique de fécondité
12.4. D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	12.4.1. Production et transmission d'un rapport annuel
	12.4.2. Pourcentage des sites de traitement identifiés sont fonctionnels avant 2018 et le maximum avant 2025
	12.4.3. Pourcentage de centre de formations sanitaires sont équipés d'ici 2025
12.5. D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	12.5.1. Pourcentage des déchets biomédicaux traités d'ici 2020, et le maximum d'ici 2025
	12.5.2. Un guide de sensibilisation est disponible et au moins 1 activité de sensibilisation menée par commune d'ici 2025
	12.5.3. Pourcentage des villes de plus de 25 000 habitants qui disposent d'un site de dépôt adéquat
12.6. Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.	
Objectif 13 : Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	
13.1. Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	
13.2. Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	

<p>13.3. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p>	
<p>Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	
<p>14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques</p>	<p>14.4.1. % d'augmentation de la production des poissons</p> <p>14.4.2. Niveau du stock de poissons est connu (Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable)</p> <p>14.4.3. % de réduction des pertes post -capture</p>
<p>14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.</p>	<p>14.7.1. Pourcentage du PIB représenté par la pêche durable dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays</p>
<p>Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification</p>	
<p>15.3. D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.</p>	
<p>15.4. D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.</p>	
<p>15.7. Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.</p>	

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	
16.1. D'ici 2030, réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.	16.1.1. Pourcentage des personnes ayant été victimes des violences basées sur le genre
	16.1.2. Proportion des victimes ayant bénéficié de la prise en charge intégrée
16.3. Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	16.3.1. Pourcentage de magistrats recrutés à la suite d'un concours
	16.3.2. Proportion d'arriérés judiciaires dans les différentes juridictions
	16.3.4. Pourcentage de prévenus en détention par rapport au nombre total des détenus
	16.3.4. Proportion d'arriérés judiciaires dans les différentes juridictions
	16.3.5. % des affaires jugées sur les affaires enrôlées
	16.3.6. Taux d'occupation des prisons (en %)
	16.3.7. Pourcentage de prévenus en détention par rapport au nombre total des détenus
16.4. D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.	
16.5. Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.	16.5.1. Nombre de cas de Corruption Constatées
	16.5.2. Pourcentage de cas de corruption jugés par la Cour anticorruption
	16.5.3. Indice de perception de corruption par Transparency international
	16.5.4. Nombre d'audits effectués par an pour chaque structure
	16.5.5. Nombre de marchés attribués
	16.5.6. Transparence dans le recrutement et la gestion du personnel de l'Etat
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux -	16.6.1. Niveau de confiance de la population dans les principales institutions de l'Etat (Parlement, Gouvernement, Justice)
	16.6.2. Niveau de décentralisation au niveau provincial de principaux services administratifs

	16.6.3. Niveau de transparence et d'équité dans le recrutement et la rémunération des fonctionnaires de l'Etat
	16.6.4. Indice de perception de corruption par Transparency international
	16.6.5. Indice-Moi Ibrahim sur le Gouvernance
16.9. D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	

INTRODUCTION

Au sommet mondial sur le développement durable du 25 Septembre 2015, les Etats membres de l'ONU ont adopté un nouveau programme de développement durable, pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face aux changements climatiques d'ici à 2030. Prenant la relève des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), cet Agenda Mondial, décliné en 17 Objectifs et 169 cibles définissent les enjeux prioritaires pour les quinze prochaines années. Ainsi, d'ici 2030, le monde devrait « mettre fin aux fléaux immémoriaux de l'extrême pauvreté et de la faim plutôt que de contribuer à détériorer notre planète et à laisser d'intolérables inégalités, créer du ressentiment et semer le désespoir »².

De par leur caractère universel et porteur de changement, les ODD et leurs cibles concernent tous les pays, sont intégrés, indissociables et promettent de « **ne laisser personne de côté** ». Son caractère très ambitieux pose d'immenses défis pour sa mise en œuvre, exigeant des partenariats mondiaux revitalisés, soutenus par des politiques publiques cohérentes, des mécanismes de gouvernance reformés à tous les niveaux, une mobilisation accrue des ressources, une révolution des données statistiques ainsi que le respect du principe de responsabilité mutuelle.

Au regard de ces défis, il revient donc au Burundi de fixer ses priorités et d'élaborer un plan national d'opérationnalisation de ces ODD afin d'optimiser ses chances de les atteindre. Cette étape d'identification et d'opérationnalisation des priorités s'avère nécessaire pour plusieurs raisons, parmi lesquelles figurent :

- (i) Les leçons tirées de l'agenda des OMD qui ont connu un démarrage tardif et un succès relativement limité ;
- (ii) La grande ambition des ODD face à l'insuffisance des ressources ;
- (iii) Le caractère universel des ODD avec un ensemble d'objectifs applicables non pas dans les seuls pays en développement (PED) avec le soutien des pays développés (PD) mais valables pour tous les pays avec des réalités et des priorités assez diversifiées ;
- (iv) L'existence d'interrelations entre les objectifs et la nécessité de mettre en avant les objectifs les plus structurants.

Après avoir lancé officiellement le Programme, le 25 Septembre 2015, le Gouvernement du Burundi avec l'appui du PNUD, a lancé le processus de priorisation des ODD, en impliquant l'ensemble des parties prenantes, le Secteur privé, la Société civile, les Collectivités Locales, les Partenaires Techniques et Financiers, les Universitaires et les Chercheurs. Les priorités à établir devraient tenir compte des référentiels de développement du pays car, la réussite de l'opérationnalisation de la mise en œuvre des cibles priorisées en dépend.

Le processus de priorisation des cibles des ODD, constitue un exercice complexe, nécessitant la participation effective de tous les acteurs au développement.

² Le GRET, « les Objectifs de Développement Durable : Quels enjeux et quels défis ? », octobre 2015

Il s'inscrit dans le cadre de renforcement des efforts d'appropriation nationale des ODD amorcé depuis 2015 et témoigne du leadership transformateur que le Gouvernement s'est assigné pour faire de l'année 2017, une année de l'action en vue de mettre en échelle les interventions en faveur des ODD et maximiser les chances du pays de les atteindre à l'horizon 2030.

Au terme de ce processus et dans un contexte de fin du cadre programmatique actuel, à savoir le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération (CSLP II, 2012-2015), le Gouvernement du Burundi devrait s'engager à élaborer un Plan National de Développement (PND), plan qui serait un cadre fédérateur de toutes les stratégies et politiques sectorielles de développement. L'intégration harmonieuse de ces ODD dans les plans stratégiques sectoriels et leur mise en cohérence avec les priorités nationales, constituent la clé du processus d'appropriation nationale des ODD.

Pour la réussite de la priorisation et de l'opérationnalisation des ODD, le Gouvernement, avec l'appui du PNUD, a organisé des consultations régionales à travers tout le pays, avec pour objectif le renforcement des capacités de leadership du Gouvernement dans la priorisation, l'appropriation, l'intégration des ODD dans les politiques et stratégies nationales de développement ainsi que les mécanismes pour les atteindre.

Au terme de ces consultations, il a été recommandé que le Gouvernement s'assure que tous les intervenants nationaux participent à l'identification des priorités nationales lors de la mise en œuvre des ODD. Il ne fait aucun doute que l'intégration est une partie essentielle du programme des ODD après 2015. Des efforts significatifs doivent être déployés pour s'assurer que tous les intervenants (Communautés locales, société civile, les différents paliers du Gouvernement, le Parlement et le secteur privé) soient consultés régulièrement sur la mise en œuvre des ODD.

Il s'agit notamment d'accroître l'adhésion des divers Ministères et institutions publiques et des différents niveaux du Gouvernement à l'Agenda 2030, pour faciliter la mise en œuvre des ODD.

Il s'agit aussi d'impliquer les administrations locales dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation des réalisations en matière des ODD, à travers la précision des compétences des différents niveaux d'intervention et la territorialisation des politiques publiques. La valorisation du rôle des élus locaux et des acteurs économiques et sociaux locaux, dans cette mise en œuvre, appellera la définition de mécanismes de soutien à la fonction de coordination territoriale, à l'appui à la politique de contractualisation et à l'élaboration d'un cadre légal approprié de déconcentration administrative.

La société civile a été très active dans la participation aux consultations qui ont été l'occasion d'inciter les organisations non gouvernementales à s'engager sur la dynamique. La société civile a proposé des idées concrètes sur son rôle dans la mise en œuvre des ODD. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des personnels des administrations publiques et des collectivités territoriales sur divers aspects de l'Agenda de développement post 2015, contribueront, sans doute, à une meilleure appropriation des ODD.

I. APERÇU SUR LE SYSTEME DE PLANIFICATION AU BURUNDI

I.1. Etat des lieux

Au Burundi, comme ailleurs, un système national de planification et de gestion du développement est constitué d'un ensemble de fonctions et d'étapes, d'organes intervenant dans le processus de formulation, de mise en œuvre, de suivi et évaluation des politiques, des stratégies et programmes de développement.

Le Burundi s'est doté de cadres d'orientation et de pilotage stratégique de la politique de développement du pays à long et moyen termes (Vision Burundi 2025 et Cadres Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté-CSLP II), mais reste confronté au manque d'efficacité et d'impacts réels de ses politiques et programmes parce que les performances et résultats attendus sont plombés par les insuffisances du dispositif global et des outils opérationnels de gestion du cycle « Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Evaluation » (PPBSE) ; ce qui impacte négativement sur la coordination intersectorielle, la détermination des priorités , l'allocation des ressources, la gestion de l'aide et l'accroissement de son efficacité.

Sur la base d'une approche fonctionnelle, la segmentation du processus de pilotage des politiques publiques fait apparaître des distorsions dans l'attribution des fonctions principales de planification stratégique, de planification opérationnelle ou sectorielle, de programmation, de budgétisation, de mobilisation des ressources, de coordination de l'aide et de suivi-évaluation.

I.2. Défis liés au processus de planification au Burundi

Le manque de cohérence et la duplication des missions et mandats dans les textes juridiques et réglementaires qui régissent les institutions impliquées dans la chaîne de planification, programmation, gestion des finances publiques, suivi et évaluation des projets/programmes, gestion et coordination de l'aide constituent les défis majeurs liés au pilotage de l'économie et du développement.

Sur le plan réglementaire, les textes portant attributions de certains Ministères et organes sont redondants et créent des chevauchements dans les missions des institutions.

Sur le plan institutionnel, la Vision Burundi 2025 constitue le document de référence de la planification de long terme. Elle présente un schéma global du développement durable à travers les huit piliers sur lesquels elle repose et les défis qu'elle lance. Bien que ce document soit piloté par le Ministère ayant la planification dans ses attributions, il lui manque des Cibles et des Indicateurs qui permettent de faire le suivi et l'évaluation et de l'articuler avec les documents de planification de moyen et court terme à savoir les CSLP, les Politiques et Stratégies Sectorielles, et le CDMT.

Sur le plan organisationnel, il n'existe pas d'articulations organiques entre la planification centrale, la planification sectorielle et la planification locale au moment où certains Ministères Sectoriels ne disposent pas d'Unités de Planification, de Programmation et de Suivi-Evaluation dotées d'une masse critique suffisante pour prendre en charge ces fonctions.

De plus, les plans locaux de développement ne présentent pas les caractéristiques requises pour être éligibles au PIP et au CDMT.

I.3. Proposition de voies de solutions pour améliorer le processus de Planification

Par rapport aux défis soulevés, la recommandation à court terme serait de (i) mettre en place un Dispositif de Mise en Œuvre et de Suivi-Evaluation de la Vision 2025 et lancer rapidement l'évaluation de la Vision, (ii) de réformer le système de planification en mettant dans une même structure tout le processus de planification, programmation, budgétisation, suivi-évaluation (PPBSE) et coordination de l'aide. A moyen terme (dans 2 ans), (iv) établir pour un plan national de développement, un calendrier cohérent de suivi-évaluation, de collecte des informations et de consultations et une matrice de suivi-évaluation compatible avec celle des PCDC, (v) faire en sorte que tous les Ministères sectoriels soient dotés d'une Unité de Planification, de Programmation et de Suivi-Evaluation.

De plus, les recommandations suivantes méritent d'être soulignées :

- (i) Créer un Conseil Supérieur de la Planification, instance unique d'orientation et de validation politique des documents de planification stratégique, de politiques et programmes sectoriels ;
- (ii) Intégrer les organes adhoc dans les directions opérationnelles du Ministère en charge de la planification et du Ministère en charge du Budget et notamment de la gestion du Programme avec le FMI ;
- (iii) Renforcer les capacités des Unités de Planification, de Programmation et de Suivi-Evaluation dans les Ministères ;
- (iv) Eriger un Système intégré de Planification et de Suivi-Evaluation qui garantirait les articulations nécessaires entre les niveaux stratégiques (Direction Générale du Ministère du Plan), sectoriel (Unités de Planification des Ministères sectoriels), régional et local (Unités Provinciales de Planification).

II. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET DE DEVELOPPEMENT DU BURUNDI

Le Burundi est un pays enclavé au centre de l'Afrique. Il fait partie des pays des Grands Lacs de l'Afrique Centrale. Sa superficie est de 27 834 km² dont, 25 200 km² de terre et quelques 2000 km² d'eaux territoriales du Lac Tanganyika. Peuplé par une population estimée à 10,5 millions d'habitants dont 403 habitants/km², il est l'un des pays le plus densément peuplé en Afrique. Le Burundi est frontalier avec le Rwanda au Nord, la République Démocratique du Congo à l'Ouest et la Tanzanie au Sud et à l'Est.

Malgré une forte densité et la rareté des terres cultivables, l'agriculture constitue le pilier de l'économie. Elle est pratiquée à petite échelle et occupe plus de 80 % de la population. C'est une agriculture diversifiée de subsistance mais elle reste encore moins performante à cause de manque de la mécanisation agricole et des terres cultivables à développer une agriculture intensive et industrielle.

Le Gouvernement du Burundi s'est engagé ces dernières années en introduisant les plants des fruits et d'autres cultures auprès de la population afin de diminuer la dépendance du café et du thé. Les résultats de cette politique vont permettre à moyen terme de diversifier les produits d'exportation.

Le Burundi est doté d'un riche patrimoine naturel précieux. Le climat est très favorable à l'agriculture dans certaines provinces et permet de cultiver et de récolter 2 à 3 fois par an pour certaines plantes comme le maïs, les haricots et d'autres cultures. Les précipitations au Burundi y sont abondantes, son réseau fluvial est l'un des plus denses en Afrique de l'Est si l'on compare sa superficie. Ses terres arables sont fertiles ainsi que ses eaux douces constituent les atouts dans son processus de développement et de la lutte contre la malnutrition de la population dont une grande partie vit encore dans une situation de pauvreté à cause de l'insécurité alimentaire qui est fréquente dans des différentes provinces.

Le Burundi dispose des ressources en eau abondantes grâce à ses deux bassins hydrographiques transfrontaliers : le bassin du Nil et le bassin du Congo. Les régions névralgiques de la biodiversité dans la vallée du Rift, le parc national de la Kibira, le parc national de la Ruvubu avec ses forêts de montagnes, des savanes et une faune connexe sont autant des atouts qui font du Burundi, un petit pays en superficie mais très grand en biodiversité. Le potentiel aquatique est énorme. Les lacs du Nord constituent un habitat important estimé à plus de 1500 espèces fauniques, dont 600 endémiques, le lac Tanganyika est l'un des plus profonds au monde.³ Il renferme des nombreux poissons et nourrit une grande partie de la population installée tout au long du lac.

II.1. Contexte politique et social

Depuis son indépendance, le Burundi a traversé plusieurs instabilités politiques comme la plupart des pays africains. Ces instabilités ont entraîné des violences et ont causé la mort et les déplacements de la population à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

³ Autorité de lac Tanganyika, http://lta.iwlearn.org/thelake_and_bassin.

Des négociations pour mettre fin à la violence et de lancer le Burundi dans un processus de stabilité et de démocratie participative se sont déroulées entre les parties protagonistes au Burundi.

Un Accord de Paix a été signé en 2000, à Arusha en Tanzanie, sous la médiation de Son Excellence le Président Nelson Mandela. Malgré une relative stabilité politique, une vraie reprise économique d'une croissance accrue et soutenue ne s'est jamais sentie car le pays est resté dépendant de l'assistance financière et économique des partenaires étrangers.

Il faut signaler pour autant les efforts du Gouvernement depuis 2016 dans sa nouvelle approche de doter du Burundi d'un Budget National élaboré à plus de 70% à partir des ressources internes au moment où les années précédentes plus de 50 % étaient constitués des allocations extérieures (Rapport Ministère des Finances, 2014). Cette approche a permis d'introduire une performance dans la gestion budgétaire et une efficacité dans l'utilisation des ressources du Gouvernement affectées dans le fonctionnement de l'Etat et d'investissement.

Cependant, le contexte social reste caractérisé par des taux relativement élevés de pauvreté et de chômage surtout des jeunes et de fortes inégalités de revenu en plus de la faiblesse de la croissance du PIB. Cette situation socio-économique défavorable se traduit par l'accès limité aux soins de santé adéquats et aux infrastructures (routes, électricité et eau). L'accès à l'éducation reste inégalitaire même si les efforts considérables ont été entrepris en vue d'assurer l'équilibre de genre. Les perspectives d'amélioration immédiates des indicateurs de développement social s'en trouvent réduites surtout en tenant compte des fortes densités de la population, une des plus fortes d'Afrique (403 hab/km²)⁴, découlant d'une croissance démographique rapide (2,4% l'an), surtout en milieu rural. Des efforts et programmes de développement socio-économique sont très nécessaires afin d'améliorer la place du Burundi qui fait partie des pays où l'Indice de la faim dans le monde reste à améliorer. Selon plusieurs indicateurs, une partie non négligeable de la population ne mange pas à sa faim. Cela a un impact sur un retard de croissance des enfants de moins de cinq ans. L'accès à l'eau et à l'assainissement est faible et moins de 5% de la population totale est raccordée à l'électricité (ISTEEBU, ECVMP, 2014).

Des avancées ont été enregistrées en matière de développement humain, notamment dans le secteur de l'éducation (taux net de scolarisation au primaire qui est passé de 59,8% en 2005 à 95,4% en 2013 et la parité filles/garçons de 0,85 à 0,99) et de la santé grâce aux mesures de gratuité de soins mises en place depuis 2005 (réduction du taux de mortalité infantile des moins de 5 ans de 176/1000 en 2005 à 81/1000 et du taux de mortalité maternelle de 615 pour 100 000 naissances à 433 pour 100 000 en 2012). Cependant, des efforts importants restent à consentir au niveau de l'emploi et de la protection sociale (Carte d'Assistance Maladie rénovée en 2012⁵ couvre seulement 20% de la population).

⁴ISTEEBU

⁵ PNDS II étendu à 2018

II.2. Contexte économique

La structure de l'économie burundaise est caractérisée par une faible diversification et très dépendante des deux produits d'exportation à savoir le thé et le café. Le Burundi n'est jamais parvenu à propulser une diversification de son économie et atteindre ainsi un taux à deux chiffres (11%) capable de booster une réelle croissance économique.

En particulier, la croissance réelle du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2014 a été estimée à 4,7%. L'économie a progressé ces dernières décennies à un taux moyen de 4%⁶. Cette croissance rapide s'explique principalement par un bond de la production de café et le dynamisme du secteur du bâtiment et des travaux publics, qui met en œuvre des projets d'infrastructure à grande échelle tels que la fibre optique et des routes. Cependant, cette croissance n'a pas amélioré sensiblement le niveau de vie de la population à cause d'une démographie galopante et d'une redistribution très inégale de la richesse nationale.

Depuis la seconde moitié des années 1990 jusqu'en 2012, en termes réels (USD), le produit intérieur brut par habitant est resté plus ou moins constant à environ 263 USD (ISTEEBU, Comptes Nationaux). La situation économique s'est considérablement dégradée en 2016 à cause du désengagement de certains partenaires, ce qui impacte négativement les investissements à caractère socio-économique. Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2016 n'a pas dépassé 0,9% (Cadrage macro-économique, MPBGP, 2016). A l'instar des pays à faible revenu, le Burundi tire ses revenus essentiellement du capital naturel et du capital humain, même si le pays regorge des potentiels non négligeables en ressources minières, ce qui constitue en moyen terme un pôle de compétitivité et de développement industriel.

Le Burundi regorge des ressources minérales comme l'or, la cassitérite, le coltan (ou colombo-tantalite) et les terres rares, les réserves de Nickel, l'une des plus importantes estimée à 6 % des réserves mondiales, plus de 250 Millions de Tonnes (Ministère de l'Energie et des Mines, 2016).

Selon la dernière mise à jour du rapport de la Banque Mondiale intitulé *The Changing Wealth of Nations* (Banque mondiale, 2011b), la richesse totale du Burundi, définie comme l'ensemble des actifs du pays, s'élevait à 26 milliards USD en 2011. Le capital naturel représentait 55% de la richesse totale, tandis que le capital intangible, humain et social, représentait 30%. L'économie reste vulnérable aux chocs externes et aux aléas liés aux changements climatiques. Le tissu industriel étant encore très embryonnaire, tout aléa climatique qui peut perturber la production agricole constitue un risque de décroissance du Produit Intérieur Brut.

Cette fragilité de l'économie fait que le Burundi ne parvient pas à atteindre un taux de croissance des autres pays de la région qui affichent des taux qui varient entre 6% à 8%⁷. Le faible niveau des investissements est l'un des principaux facteurs qui limitent les possibilités du Burundi à atteindre un niveau de croissance comparable à celui des pays de sa région.

⁶ Les taux annuels moyens étaient de 4,2% sur la période 1996-2000-05, 4,6% sur la période 2006-2010 et 4,7% en 2011-15 (Banque mondiale, 2015a).

⁷ EAC Vision 2050, EAC Facts & Figures 2014; Adapted from IMF Regional Economic Outlook, 2014

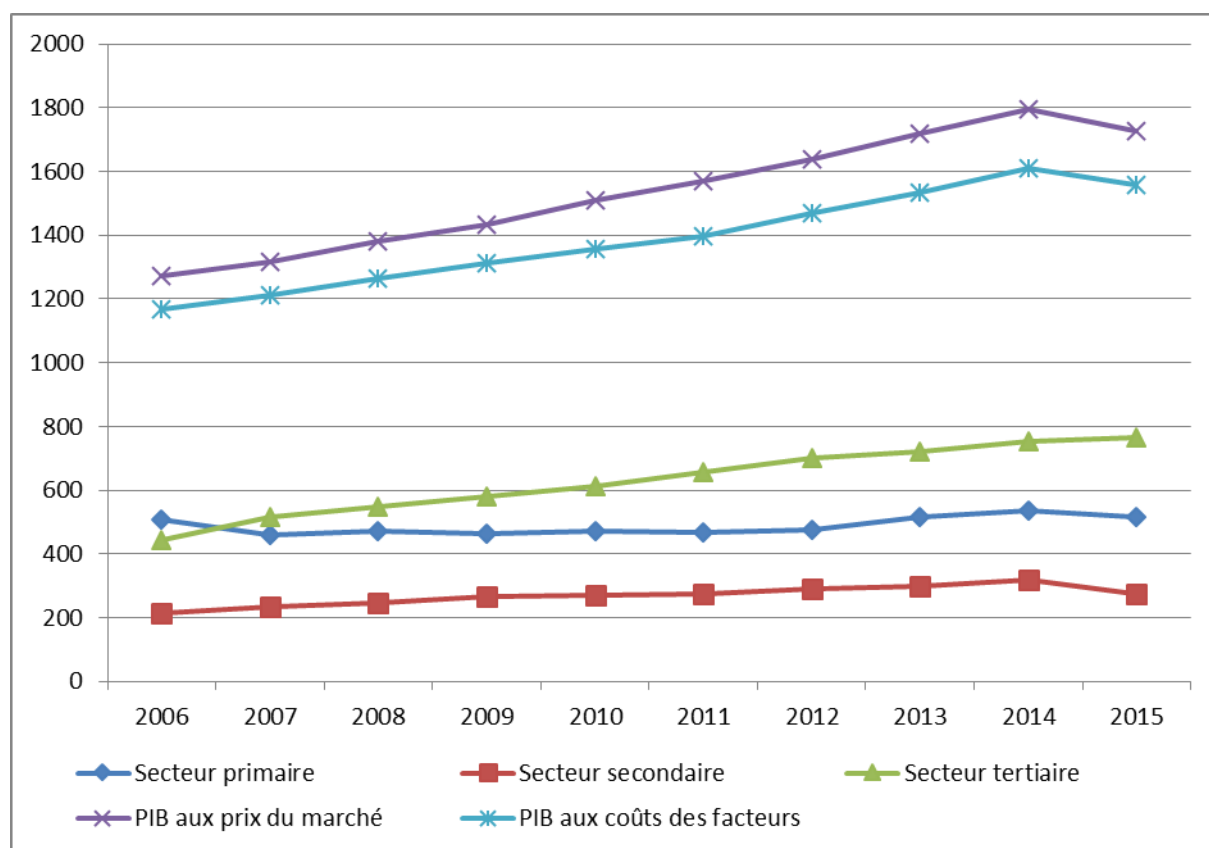
Cependant et au vu du capital humain dont dispose le Burundi, les actifs peuvent considérablement s'accroître si les politiques d'investissements vont être orientées vers la population surtout la jeunesse car cela permettra de régénérer et de créer les richesses de la nation.

Certains défis connus en matière de gouvernance économique ainsi que certains cas de corruption freinent l'implantation d'une politique efficace d'investissement social et économique. Accumuler des richesses revient à investir dans le bien-être futur de la nation, et la voie de développement d'un pays dépend principalement de l'évolution de la richesse au fil du temps, tant en termes de volume total que de composition des actifs.

Depuis plus de dix ans, le poids dans le PIB du secteur primaire s'est effondré au profit principalement du secteur des services. Sa contribution au PIB est de l'ordre de 28,1% en 2016. Le secteur primaire demeure le principal pourvoyeur d'emplois, occupant près de 90% de la population active (ISTEEBU). En outre, il contribue à plus de 80% aux recettes d'exportation à travers principalement le café et le thé. Le secteur tertiaire représente 45,4% (avec un taux de croissance de l'ordre de 3,8% depuis 2012). Ce secteur est composé principalement des transports et des télécommunications, des banques et des assurances qui ont connu un développement important depuis 2010. Quant au secteur industriel qui possède un potentiel énorme, il reste sous-développé et ne contribue que pour 16,9% au PIB⁸. Il est dominé par l'industrie agro-alimentaire caractérisée par un faible niveau d'équipements et son expansion qui est fortement handicapée par les contraintes énergétiques auxquelles le Burundi fait face. Le graphique 1 suivant montre l'évolution de la croissance du PIB.

⁸ MACMOD-BI, Cadre macroéconomique actualisé 2017-2019

Graphique n° 1 : Evolution du PIB par branche aux prix de 2005 (en Mrds de BIF)



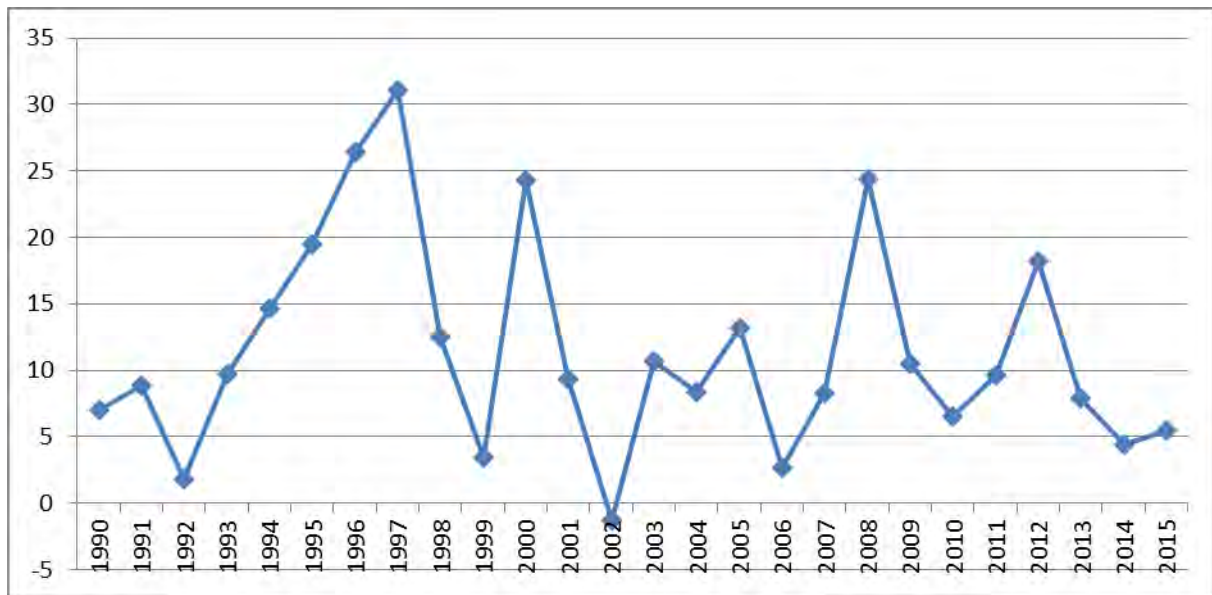
Source : MPBGP, SP, Modèle MACMOD-BI

Le Burundi affiche une faible performance économique par rapport aux autres pays de la sous-région. Le secteur privé, fortement dominé par l’informel, ne compte environ que 2300 entreprises déclarées, dont plus de 80 % localisées à Bujumbura, employant moins de 2 % de la population active (ISTEEBU, ECVMB, 2014).

L’environnement des affaires s’améliore progressivement grâce au renforcement du cadre légal (loi sur la faillite, code des sociétés, code des investissements, loi sur le concordat judiciaire des entreprises en difficultés, etc.), l’allègement des formalités administratives dans la création des entreprises à travers la mise en place d’un guichet unique à plusieurs endroits. En dépit de ces avancées, le niveau d’attractivité du Burundi reste faible car les investissements directs étrangers (IDE) sont estimés à moins de 6,1% du PIB en 2014 (ISTEEBU, 2014).

Cadre macro-économique, en dépit d’un contexte international difficile est resté relativement stable grâce notamment aux réformes structurelles engagées au cours des dernières années. Le Gouvernement est parvenu à stabiliser l’équilibre budgétaire surtout en 2016 en dépit de la situation socio-politique très tendue. L’endettement intérieur est resté à un niveau acceptable, ce qui a permis de contrôler l’inflation malgré l’augmentation entre 5 à 9,5 % en 2015 et 2016 du prix du panier de consommateur (ISTEEBU, 2015). Une moyenne annuelle de 5,54 % en 2015. L’évolution du taux d’inflation de 1990 à 2015 est indiquée dans le graphique deux (2) suivant :

Graphique n° 2 : Evolution du taux d'inflation (1990-2015)



Source : ISTEERBU

Cependant, en raison de sa forte dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure (près de 50% du budget) et d'une mobilisation insuffisante des ressources intérieures, le Burundi fait face, de manière récurrente, à des tensions budgétaires importantes. Le solde budgétaire connaît ainsi un déficit structurel bien que maîtrisé à hauteur de 2% du PIB, depuis 2010. Quant à la position extérieure, elle reste fragile en raison de l'étroitesse de la base des exportations associées à des niveaux élevés d'importations. En conséquence, le Burundi demeure vulnérable au plan de la dette avec un risque élevé en raison de la fragilité extérieure de la balance de paiements.

Les tensions socio-politiques, que connaît le pays depuis avril 2015, ont entraîné des difficultés majeures pour l'activité économique qui s'est fortement ralentie, interrompant la dynamique de croissance enregistrée depuis le début de la dernière décennie.

Sur la base des dernières estimations, la croissance du PIB réel est de -3,9 % en 2015 contre 4,7 % en 2014 et 4,5 % en 2013. Cette contraction de l'économie provient principalement de la baisse des activités du secteur secondaire notamment l'industrie ainsi que le bâtiment et travaux publics (BTP). Si l'inflation globale reste modérée ; à 6,0 % ; soit en-deçà du niveau de convergence de 8 % convenu dans les accords d'intégration régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), l'état alarmant des réserves de change explique la révision à la hausse des prévisions d'inflation ces derniers mois.

Au plan spatial, les disparités des niveaux de développement économiques entre les différentes régions du pays accentuent les écarts de niveau de vie. Ces derniers sont illustrés par la forte concentration de la pauvreté et de la vulnérabilité dans certaines régions qui affichent des faibles taux d'accès aux infrastructures sociales. En outre, l'atonie du secteur privé n'offre pas des opportunités d'emplois aptes à résorber le chômage, en particulier celui des jeunes.

En définitive, les entraves aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ayant abouti à des résultats mitigés au Burundi, si elles persistent, elles empêcheront à leur tour les ODD d'atteindre leurs cibles.

Au Burundi, ne pas atteindre l'objectif de lutte contre la pauvreté et la faim signifie maintenir la population dans une précarité persistante et une faim criante. Si on ne lutte pas contre la faim sous toutes ses formes, celle-ci aura des répercussions sévères sur d'autres ODD supposés libérer le monde de la pauvreté d'ici 2030, comme la scolarisation, l'économie, la santé etc.

III. BILANS DE LA MISE EN ŒUVRE DES OMD ET DES CSLP

Après l'adoption des OMD, le Gouvernement a adopté deux cadres stratégiques de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP). Le CSLPI (2003-2006) était un cadre de référence, de programmation et de budgétisation des programmes gouvernementaux et de dialogue avec les partenaires techniques et financiers. Le CSLPII (2012-2015) avait comme enjeu la transformation de l'économie en vue d'une croissance suffisante pour une réduction sensible de la pauvreté. Il est devenu le mécanisme renforcé de mobilisation et de coordination des ressources extérieures, fondées sur les priorités nationales et le leadership du gouvernement. Les deux CSLP ont renforcé les progrès réalisés des OMD malgré les limites enregistrées.

III.1. Bilan de la mise en œuvre des OMD

III.1.1. Cibles atteintes ou quasiment atteintes

Pour l'OMD 2, cible 1 : « De 2000 à 2015, donner à tous les enfants burundais, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ». Les progrès sont remarquables aussi bien du point de vue du taux net de scolarisation que de la parité filles et garçons dans la scolarisation primaire. Le taux net de scolarisation est passé de 46% en 2000 à 96% en 2015.

L'accès élargi et amélioré aux services sociaux de base qui représente l'enjeu majeur du troisième axe stratégique du CSLP II a été largement atteint dans le domaine de l'éducation, même si, la qualité des prestations doit encore être davantage renforcée en vue d'une plus grande compétitivité des ressources humaines. L'enseignement primaire a enregistré des résultats spectaculaires à la fois grâce à la politique de gratuité appliquée par le Gouvernement, aux efforts déployés pour accroître les capacités d'accueil et aux mesures prises pour réduire les taux de redoublement.

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, général et pédagogique, l'augmentation du taux de transition du primaire au secondaire s'est traduite par une forte expansion des effectifs qui ont triplé entre 2003 et 2015. Cependant, il convient de noter que le taux net de scolarisation demeure encore faible (25,1%) tandis que le taux de réussite aux examens nationaux se situe à moins de 50%. Ces contre-performances pourront être levées par la mise à disposition en quantité et en qualité des enseignants et la multiplication des infrastructures équipées.

En ce qui concerne l'enseignement des métiers et la formation professionnelle, les effectifs des apprenants au niveau des Centres d'Enseignement des Métiers (CEM) et Centres de Formation professionnelle (CFP) ont connu un accroissement de 30% entre 2012 et 2014 tandis que des mesures comme la mise en place d'un fonds de garantie pour la promotion des micro-entreprises ont été prises en vue de la réinsertion socio-économique des lauréats. Il convient de noter une forte expansion des effectifs dans l'enseignement technique grâce à l'introduction de nouvelles filières dans les zones rurales au moment où une faible fréquentation des filles qui représentent moins de 25% des effectifs est toujours observée.

Au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, les principales réalisations ont porté sur l'introduction du système BMD, la promotion de la recherche et la technologie ainsi que la mise sur pied de 3 nouvelles filières dans le cadre de la professionnalisation de l'enseignement post secondaire. L'enseignement supérieur a également enregistré une augmentation soutenue du nombre d'étudiants. Cette augmentation est essentiellement due à une explosion des effectifs dans les établissements privés puisque le nombre d'étudiants est passé de 6100 en 2004 à 27314 en 2012 soit une hausse de 21% par an en moyenne.

Pour l'ODM 3, cible 1 : « Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire de 2000 à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard ». Aujourd'hui, le Burundi a atteint la parité filles garçons au niveau primaire, bien que cela n'ait pas pu être réalisé au cours de la période de temps indiquée (2000 à 2005). La parité qui était respectivement de 0,9 (primaire), 0,7 (secondaire) et 0,4 (supérieur) au cours de l'année scolaire 2005-2006 est passée à 1 (primaire), 0,8 (secondaire) et 0,5 (supérieur) durant l'année scolaire 2014-2015.

III.1.2. Cibles moyennement atteintes

L'ODM 2 en ce qui concerne les indicateurs du taux d'achèvement au primaire et du taux d'alphabétisation des 15-24 ans qui restent en-dessous de 80 %. Le taux d'achèvement au primaire est passé de 51,2% en 2012 à 76% en 2015. Le niveau moyen des progrès dans ce domaine s'explique en partie par la situation de turbulences politiques et de guerre civile qui a marqué le pays au cours de la décennie 90 et au début de la décennie suivante. La sortie de crise et la consolidation de la paix constituent à cet égard, un atout pour l'avancement du pays dans ce domaine.

L'autre composante de **l'ODM 3** pour laquelle le Burundi a fait encore des progrès remarquables est celui de la promotion du domaine « genre ». **La Politique Nationale Genre (2012-2025)** actualisée constitue une référence de premier plan pour les actions menées dans ce domaine. Des avancées non négligeables ont pu être observées surtout en ce qui a trait à la représentativité des femmes au niveau des organes de décision, dans les instances électives et des postes politiques. De plus, en raison essentiellement de la politique de gratuité des soins et de l'éducation, l'accès des femmes et des filles aux services sociaux de base n'a cessé de s'améliorer d'une année à l'autre. La proportion actuelle d'occupation des sièges au niveau parlementaire est de 34,2 % alors que l'indicateur de la cible est fixe à 39 % de sièges.

Des progrès significatifs sont également à souligner en ce qui concerne la prévention, la protection et la répression des violences basées sur le genre. En revanche, des inégalités criantes subsistent au niveau de l'autonomisation des femmes et de l'accès au revenu en dépit des efforts entrepris à travers la mise en place d'un fonds de garantie qui ont permis à quelques groupements féminins d'obtenir des microcrédits.

L'ODM 5 dans sa cible 2 : « Assurer en 2015, l'accès universel à la santé de la reproduction ». Les progrès sont notables dans la majorité des indicateurs, et en particulier pour ce qui est des taux de prévalence contraceptive qui sont passés de 18% en 2010 à 38,7% (Bilan PNSR, 2016).

L'exécution des programmes prioritaires retenus dans le cadre de la Politique Nationale de Santé (2005-2015) a été marquée par des progrès importants grâce à la politique de gratuité de soins en faveur des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes et à l'appui des PTF qui ont largement appuyé le mécanisme de financement basé sur les performances.

A noter que la proportion des accouchements assistés par un personnel qualifié s'est améliorée passant de 60,7 % en 2010 à 78% en 2016 (Bilan PNSR). Ainsi, la couverture en centres de santé (CDS) et en hôpitaux s'est nettement améliorée et se rapproche progressivement des normes OMS. La population moyenne couverte par un hôpital est passée de 176 112 habitants en 2010 à 128 486 en 2015 et celle des CDS est passée de 12 475 habitants en 2010 à 9 377 en 2015.

L'OMD 6 pour ses cibles 1 et 2 qui sont respectivement : «D'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et avoir commencé à inverser la tendance actuelle» et «De 2000 à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle a un résultat plus ou moins acceptable. Le taux de prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes enceintes âgées de 15-49 ans est passé de 1,4% en 2010 à 1% en 2015.

L'OMD 8 pour la cible 2 : « Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme ».

Vu la viabilité de la dette du Burundi en termes de ratio de son service par rapport aux recettes d'exportations, l'endettement du pays a bénéficié des mesures d'allègement qui ont permis de le rendre viable. En effet, le ratio était de 4 % en 2013, après avoir été plus bas encore en 2010 (1,2 %). Cela donne au pays une marge de manœuvre non négligeable pour augmenter la part des ressources affectées au financement des programmes de croissance inclusive et de développement durable ; ce qui constitue un atout important à l'entrée dans l'ère de l'agenda Post-2015.

Tableau n° 2 : Tableau synoptique des performances du Burundi en fin de cycle des OMD

Cible	Indicateur	Evolution de l'indicateur	Objectif ciblé en 2015	Possibilité d'atteinte en 2015
OMD 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim				
Cible 1 : Réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour : - Base de référence en 1990 : 35 % ; - Objectifs 2015 du Burundi : 17,5 % en dessous du seuil de pauvreté	1. Promotion de la population disposant de moins d'un dollar par jour	Taux de pauvreté monétaire : • 35 % en 1990 • 67 % en 2006 (OMD 2012) • 64,6 % en 2014	Taux de pauvreté monétaire : 17,5 %	Non atteints
	2. Indice d'écart de la pauvreté (indice de la pauvreté multiplié par le degré de pauvreté)	36,4 % en 2006 et 33,3 % en 2011 (OMD 2012) 25,1 % en 2014	Objectif souhaité : 20,1 %	Non atteints
Cible 2 : assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	Taux de chômage au sens du BIT des jeunes de 15 à 24 ans en milieu urbain			Non atteints
Cible 3 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	1. Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	26,9 % (OMD 2012)	Objectif : 15,1 %	Non atteints
	2. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	Plus de 50 % de la population (OMD 2012)		Non atteints

OMD 2. Assurer une éducation primaire pour tous				
Cible 1 : De 2000 à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	1. Taux net de Scolarisation dans le primaire	2014 : 95,4 %	100 %	Atteint
	2. Proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième	51,2 % (OMD 2012) 2014 : 76 %	100 %	Moyennement atteint
	3. Taux d'alphabétisation des 15-24 ans	77,6 % (OMD 2012)		Moyennement atteint
OMD 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes				
Cible 1 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	1. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	2014 Primaire : 99 %	Primaire : 100 %	Atteint
		2014 : Secondaire : 91 % de l'entrée en 7ème et 76 % à la sortie de la 10ème	100 %	Moyennement atteint
		2014 : Université : 20,5 % au public et 79,3 % au privé	100 %	Faiblement atteint
	2. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes	77,6 % en 2011 (OMD 2012)		Faiblement atteint
	3. Pourcentage des femmes salariées dans le secteur non agricole			Atteint
	4. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national	2014 : 34,2 %		Atteint
OMD 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans				
Cible 1 : Réduire de deux tiers entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans - Base 1990 : 171 Objectifs 2015 du Burundi : 57	1. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	94 décès pour 1000 naissances vivantes (IGME 2014)	57 %	Faiblement atteints
	2. Taux de mortalité néonatale	42 décès pour 1000 naissances vivantes (IGME 2011) 30 décès pour 1000 naissances vivantes en 2013 (IGME 2014)		Faiblement atteints
	3. Proportion d'enfants vaccinés contre la rougeole	98 % (JFR, 2014)	100 %	Atteints

OMD 5. AMELIORER LA SANTE MATERNELLE				
Cible 1 : Réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle - Base 1990 : 1100 - Objectif 2015 du Burundi : 275	1. Taux de mortalité maternelle (décès sur 100 000 naissances vivantes)	1990 : 1100 (MMEIG) 2014 : 740 (MMEIG) 500 (EDS 2010)	275	Faiblement atteints
	2. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	74 %	100 %	Faiblement atteints
Cible 2 : Assurer en 2015, l'accès universel à la santé de la reproduction	1. Taux de prévalence contraceptif	2010 : 18 % (pour les femmes en union) 2014 : 24 % (pour les femmes en union)		Moyennement atteint
	2. Taux de fécondité chez les adolescentes	2010 : 11 % (EDS 2010)		Moyennement atteint
	3. Couverture en consultation prénatale (au moins une visite et au moins 4 visites)	Au moins une visite (100 %) en 2012 (Rapport PNSR) Au moins 4 visites (79,9 %) (Rapport PNSR)		Moyennement atteint
	4. Besoins non satisfaits en planification familiale	31 % (EDS 2010)		Non atteints
OMD 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies				
Cible 1 : D'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/Sida et commencé à inverser la tendance actuelle	1. Taux de prévalence du VIH/parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	1,4 % en 2010 dans la population de 15 à 49 ans (EDS 2010)		Moyennement atteint
		1,0 % en 2013 dans la population de 15 à 49 ans (Estimations Spectrum, UNAIDS GAP Report 2014)		
		0,3 % en 2010 chez les femmes de 15 à 24 ans (Estimations Spectrum, UNAIDS GAP Report 2014)		Moyennement atteint
		0,2 % en 2013 chez les femmes de 15 à 24 ans (Estimations Spectrum, UNAIDS GAP Report 2014)		

	2. Utilisation du préservatif	14 % en 2010 (utilisation d'un préservatif avec la dernière partenaire parmi les hommes de 15 à 49 ans ayant eu des partenaires sexuelles multiples au cours des 12 derniers mois) (EDS 2010)		Moyennement atteint
	3. Nombre d'enfants orphelins du SIDA	73 000 (Estimations Spectrum, UNAIDS GAP Report 2014)		Moyennement atteint
Cible 2 : De 2000 à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Paludisme			
	1. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie	59 % (Taux de prévalence du paludisme < 5ans) 41,6 % (Taux de prévalence du paludisme < 5ans) prévision 1,9 % en 2006 (EDS 2010)		Moyennement atteint
	2. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protections et des traitements efficaces contre le paludisme	2010 : 45,5 % de la population utilisent le MII 2014 : 60,9 % de la population utilisent le MII		Moyennement atteint
	Tuberculose			
	1. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie	2010 : 162 pour 100 000 habitants (EDS 2010)		Moyennement atteint
	2. Proportion de cas de tuberculose détecté et soigné dans le cadre de traitement de brève durée sous surveillance directe	2010 : 70 % de cas détectés et 79 % de cas soignés en 2005 contre la norme de 85 % (EDS 2010)		Moyennement atteint
OMD 7. Assurer un environnement durable				
Cible1 : Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la	1. Proportion de zones forestière	Taux de couverture forestière par rapport au territoire national : 1990 : 11,3 % 2010 : 6,7 %	5,5 % en 2015	Non atteints
	2. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité	5,6 % (OMD 2012)		Non atteints

déperdition des ressources environnementales	3. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique)	Non disponible (OMD 2012)		Non atteints
	4.Émission de dioxyde de carbone (CO2), tonnes métriques de CO2 par tête (CDIAC)	0,023 (OMD 2012)		Non atteints
Cible 2 : Réduire de moitié, de 2000 à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre. - Objectif 2015 : 73,5 % avec accès à l'eau potable	1. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure	2010 : 71,5 % 2014 : 76,2 %	85 %	Moyennement atteint
Cible 3 : Réussir, de 2000 à 2015, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	1. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	42 % (1990) 46 % (OMD 2012) 48,4 % (2015)	71 %	Non atteints
	2. Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements	Non disponible (OMD 2012)		Non atteints
OMD 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement				
Cible 1 : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire	1. APD reçue par le pays en développement en pourcentage de leur revenu national brut	39,64 %		Non atteints
	2. Accès au marché : proportion des exportations	2014 : 20 % (Taux de couverture du commerce)	100 %	Non atteints
Cible 2 : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des	1.Viabilité de la dette : Service de la dette, en % des exportations des biens et services	2014 : 3,5 %		Moyennement atteint

mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.				
Cible 3 : En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.	1.Taux de chômage des 15 à 24 ans	Non disponible	Non disponible	Faiblement atteints
Cible 4 : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	1.Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base à un coût abordable	Non disponible	Non disponible	Faiblement atteints
	2.Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants			
Cible 5 : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordé à tous.	1.Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants	Fixe : 3,9 pour 1000 hab.		Faiblement atteints
		Mobiles : 137,2 pour 1000 hab		Faiblement atteints
	2.Nombre d'utilisateurs d'internet pour 1000 habitants			Faiblement atteints

NB. Progrès faibles = entre 0 et 50% ; Progrès moyens = entre 51 et 75% ; Progrès élevés = entre 76 et 100%.

III.2. Bilan de mise en œuvre du CSLP II

III.2.1. Renforcement de l'état de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité du genre

Justice et Etat de droit : cet axe bénéficie des moyens relativement élevés et en conséquence, des réformes multiformes ont pu être exécutées, conduisant à des améliorations largement positives qu'il conviendra de renforcer à court et moyen terme.

Dans le domaine de la protection des droits de l'homme, l'adoption de la politique nationale en la matière constitue un pas important qu'il convient de consolider à travers la mise en œuvre d'un plan d'action opérationnel. Dans ce sens, la ratification des conventions internationales et la production régulière des rapports y relatifs représentent, d'ores et déjà, une bonne base pour le suivi de la problématique des droits de l'homme au Burundi.

Sur le plan sécuritaire, l'enjeu principal reste lié à l'adoption des mesures appropriées pour la prévention et la lutte contre le terrorisme dont la recrudescence à travers le monde est une réalité à prendre en compte. Dans l'entre-temps, des résultats encourageants ont été obtenus dans des domaines diversifiés. Des efforts ont également été déployés en vue de bâtir une police de proximité, de mettre en application le code d'éthique et de déontologie.

En rapport avec la lutte contre la corruption, les actions entreprises se sont inscrites dans la ligne de la politique éditée par le Gouvernement qui prône la tolérance zéro dans ce domaine. Les résultats atteints dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Réforme Administrative (PNRA) se sont essentiellement traduits par une meilleure rationalisation de la gestion des agents de l'administration publique par la maîtrise des effectifs et de la masse salariale grâce au recours accru aux TIC et à l'installation d'un guichet unique pilote au niveau de cinq provinces. Il reste à préciser les mesures appropriées pour une politique salariale efficace et pour une redéfinition de la nouvelle grille de classification des emplois.

Au titre de la décentralisation politique, administrative et du développement communautaire, l'accent a été mis sur la dotation de la personnalité juridique aux communes urbaines ainsi que le transfert des compétences de l'Etat aux communes qui possèdent désormais leurs propres PCDC. De plus, l'instauration des cellules de gestion des marchés publics, l'application du Manuel d'Evaluation de la Performance des Communes, la création d'un observatoire des finances communales ainsi que la rationalisation du rôle du Fonds National d'Investissement Communal (FONIC) dans la péréquation des ressources financières transférées aux communes constituent d'importantes réformes pour une amélioration significative de la gouvernance au niveau local. Des défis doivent être encore levés pour la réussite du processus engagé en matière de décentralisation.

III.2.2. Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois

Pivot du second axe stratégique, la transformation de l'économie burundaise, fondée sur des investissements plus accrus en direction des secteurs porteurs de croissance, était sur une bonne lancée jusqu'en 2014 avec une croissance régulière du PIB.

La décélération conjoncturelle observée en 2015 est en train de se redresser. Le relèvement de la productivité des secteurs porteurs de croissance s'appuie sur l'accroissement des performances au niveau de l'agriculture, des mines, du commerce et du tourisme. D'emblée, il faut noter que l'agriculture ne contribue plus qu'à hauteur de 28,1% du PIB de l'économie burundaise. Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) qui précise les priorités s'est exécuté dans un contexte de rareté des ressources dont la mobilisation n'a pas été à hauteur des attentes, en particulier, au niveau du programme national de subvention des engrais dont les montants effectivement débloqués se sont fortement amenuisés passant de 23 948 228 227 en 2013 à 9 709 122 428 BIF en 2015.

La production minière ne constitue pas encore un véritable moteur de croissance, ne représentant seulement que 0,5% du PIB en 2015. Sa part dans les exportations recule tandis que la chute de la production s'observe au niveau de l'or (548,5 kg en 2015 contre 2823,2 en 2013), de la cassitérite et du coltan (4595,1 kg en 2015 contre 73518,3 Kg en 2013).

Les récentes mesures adoptées par le Gouvernement pour redynamiser la production minière ont essentiellement porté sur les travaux de recherche géologique ayant permis l'octroi de nouveau permis et des nouvelles autorisations d'exploitation des carrières ainsi que l'ouverture de nouveaux comptoirs (41 comptoirs pour l'or et 610 comptoirs pour les autres minerais)⁹. La formalisation des groupements d'artisanats constitue à cet égard un bon départ vers la modernisation des activités informelles qui caractérisent toujours le secteur minier.

Les initiatives entreprises pour développer les activités industrielles ont porté essentiellement sur l'amélioration du climat des affaires par le biais de nouvelles flexibilités offertes par le code des investissements révisé, sur la protection de la propriété industrielle dont l'enjeu majeur est de lutter contre l'utilisation illégale des marques des produits par les contrefacteurs. **Quant à l'artisanat dont l'essentiel des activités se déroulent dans l'informel**, les succès enregistrés lors des foires d'exposition organisées au niveau régional et international illustrent bien le caractère porteur de ce secteur.

En rapport avec le commerce, force est de constater que ce secteur n'a pas encore atteint les performances nécessaires car il ne représente que 5% du PIB. Néanmoins, il convient de souligner que pour soutenir les activités du commerce interne, quelques actions comme le suivi régulier des stocks de produits de première nécessité, la révision du code des sociétés privées et à participation publique et l'insolvabilité du commerçant ont été initiées.

⁹ Bilan de mise en œuvre du CSLP II

Le tourisme représente un potentiel à valoriser puisqu'il contribue avec les activités connexes comme la restauration, à de plus de 1,3% à la formation du PIB. Les domaines de concentration retenus pour ces dernières années concernent la mise sur pied d'un cadre de planification à travers la constitution d'une base de données statistiques bien que des améliorations restent encore à faire pour plus de fiabilité et d'exhaustivité des statistiques.

S'agissant de l'essor des activités sportives, la poursuite des travaux d'aménagement des stades et la participation des athlètes burundais à des compétitions régionales et internationales ayant même permis aux équipes nationales l'obtention des victoires, voire des médailles, doivent être encouragées pour de meilleurs résultats.

L'énergie électrique est le pilier de premier plan d'une croissance accélérée. Cependant, le taux d'accès reste faible surtout en milieu rural. Le Gouvernement a déjà entrepris les travaux de réhabilitation des centrales existantes, de diversification des sources de l'énergie, de lancement de nouveaux chantiers hydroélectriques et de participation dans des projets régionaux d'interconnexion et de production de l'énergie électrique.

III.2.3. Amélioration du taux d'accessibilité et de la qualité des services de base et renforcement de la solidarité nationale

L'accès élargi et amélioré aux services sociaux de base qui représente l'enjeu majeur du troisième axe stratégique a été largement atteint, même si, la qualité des prestations doit encore être davantage renforcée en vue d'une plus grande compétitivité des ressources humaines.

L'enseignement primaire a enregistré des résultats spectaculaires à la fois grâce à la politique de gratuité appliquée par le Gouvernement, aux efforts déployés pour accroître les capacités d'accueil et aux mesures prises pour réduire les taux de redoublement. La question posée à ce niveau est la réinsertion des lauréats de ce niveau d'enseignement qui ne seront pas retenus dans les cycles supérieurs.

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, général et pédagogique, l'augmentation du taux de transition du primaire au secondaire s'est traduite par une forte expansion des effectifs qui ont triplé entre 2003 et 2013. Cependant, il convient de noter que le taux net de scolarisation demeure encore faible (25,1%) tandis que le taux de réussite aux examens nationaux se situe à moins de 50%.

En ce qui concerne l'enseignement des métiers et la formation professionnelle, les effectifs des apprenants au niveau des CEM et CFP ont connu un taux multiplicateur de 1,3 entre 2012 et 2014 tandis que des mesures comme la mise en place d'un fonds de garantie pour la promotion des micro-entreprises ont été prises en vue de leur réinsertion socio-économique. Enfin la couverture au niveau de l'enseignement supérieur s'est élargie puisque le nombre d'étudiants pour 100 milles habitants est passé de 258 à 500 entre 2004 et 2013.

L'exécution des programmes prioritaires retenus dans le cadre de la Politique Nationale de Santé (2005-2015) a été marquée par des progrès importants grâce à la politique de gratuité de soins en faveur des enfants de moins de 5 ans et des femmes qui accouchent et à l'appui des PTF qui ont largement appuyé le mécanisme de financement basé sur les performances.

Ainsi, la couverture en centres de santé et en hôpitaux s'est nettement améliorée et se rapproche progressivement des normes OMS. **Pour le cas du VIH**, le taux de prévalence (15-49 ans) s'est stabilisé à 1% tandis que la couverture en ARV en faveur des enfants s'est relativement améliorée.

III.2.4. Gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable

Cet axe a connu quelques progrès. Néanmoins, les pressions démographiques restent une contrainte majeure, surtout en ce qui concerne la déforestation qui n'est pas encore maîtrisée.

Au titre de l'aménagement du territoire, le taux d'urbanisation reste encore faible estimé à 11%. Des actions ponctuelles comme la viabilisation de nouveaux quartiers et la mise à disposition de 12 schémas provinciaux d'aménagement du territoire et de 5 schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme ont pu être exécutés. La mise en place de la commission foncière, la création progressive des guichets communaux ainsi que les travaux d'inventaire, de cartographie et d'enregistrement des terres domaniales représentent un pas important vers la sécurisation foncière.

L'accent particulier a été mis également sur la gestion intégrée des ressources en eau à travers notamment la constitution du réseau national du Développement du Secteur de la Sécurité (DSS), la diffusion des textes d'application du Code de l'eau, la délimitation et le bornage des lacs Dogodogo et Nyamuziba, du littoral du lac Tanganyika ainsi que l'organisation des formations sur les techniques de collecte des eaux de pluies.

IV. ENJEUX ET DEFIS DE L'AGENDA 2030

VI.1. Enjeux

L'Agenda de développement durable 2016-2030 vise à améliorer la qualité de vie des générations actuelles et futures par l'intermédiaire d'actions gouvernementales qui s'appuient sur le caractère indissociable des trois dimensions du développement durable. Elle repose sur 4 enjeux fondamentaux qui sont complémentaires et découlent de cette intention. Ces enjeux se traduisent dans la liste nationale de priorisation des ODD déclinée sur les cibles choisies et sur base des indicateurs référencés dans différents plans de développement et plans d'action du Gouvernement que le Burundi entend mettre en application en matière de développement durable au cours de la période 2016-2030. Ce sont les 49 cibles retenues et 101 indicateurs qui guideront les Ministères et organismes gouvernementaux lors de l'élaboration de leur plan d'action de développement durable. Les projets à financer et les actions à mettre en application devront en tenir compte.

- **Le renforcement de la gouvernance pour une meilleure intégration des dimensions environnementale, sociale et économique dans les décisions du Gouvernement**

Les mécanismes de mise en œuvre de cet enjeu doivent être adoptés et promulgués comme une loi pour garantir de bons résultats. Pour y arriver, le Gouvernement et les administrations locales vont intégrer les grands objectifs et les principes de développement durable dans le Plan National de Développement (PND).

- **Action responsable**

Les modes de développement actuels sont source de problèmes environnementaux et sociaux comme la pollution de l'air et des sols, et la production de gaz à effets de serre qui affectent la santé et le bien-être des Burundais. Ces problématiques exercent à leur tour des pressions sur le système économique en engendrant des aléas climatiques, lesquels à leur tour, déstabilisent le développement socio-économique.

Le Burundi doit répondre à ces défis pour laisser aux générations futures des milieux de vie sains et des possibilités de développement au moins aussi grandes que celles d'aujourd'hui. Dans ce contexte, l'administration publique doit faire preuve de leadership et promouvoir l'action responsable dans la mise en œuvre des programmes des ODD auprès de la population. Repenser les façons de produire et de consommer pour réduire la pression exercée sur l'environnement, mettre en avant le souci de préserver la biodiversité, aménager le territoire en vue de soutenir la vitalité des collectivités, intégrer les voies d'actions dans les stratégies des ODD - période 2016 - 2030.

- **Le développement de la connaissance et l'innovation**

La connaissance est l'un des grands moyens à privilégier pour susciter l'adhésion aux valeurs du développement durable et à ses principes. Elle permet de prendre des décisions éclairées, d'agir d'une façon efficace et responsable et, dans certains domaines, d'innover.

Parce qu'il crée de nouveaux domaines d'intervention, le développement durable suscite un besoin important de connaissances et d'innovations organisationnelles, sociales et technologiques. Le développement, l'acquisition et la diffusion des connaissances et de l'innovation s'appuient sur la recherche et l'expérience scientifique et pratique ainsi que sur des savoir-faire traditionnels. C'est pourquoi cet enjeu prend différentes formes dans l'Agenda 2030. Il s'agit de mettre en place des mécanismes adéquats notamment : participation publique, prévention des risques pour la santé et l'environnement, développement technologique, pratiques d'aménagement du territoire et moyens d'intervention pour réduire les inégalités sociales et économiques etc. Les Ministères, les organisations publiques et d'autres intervenants sont invités à lui faire une place importante dans leur plan d'action de développement socio-économique.

- **Intégration de la culture aux objectifs du développement durable**

La contribution de la culture au développement durable au Burundi est une approche innovante. En valorisant le respect de l'identité, la culture, la diversité, l'utilisation responsable des ressources culturelles et le soutien à la créativité et à l'innovation, la culture contribue de manière tangible à atteindre des objectifs de développement social, économique et environnemental.

IV.2. Grands défis sectoriels de l'Agenda 2030

Tirant enseignement des limites constatées des OMD, l'Agenda 2030 vise à **apporter des réponses concertées, innovantes et ambitieuses aux besoins urgents d'un changement transformationnel** vers un développement global, inclusif, équitable et durable via un changement dans les modes de consommation et de production et une utilisation plus rationnelle des ressources.

Cet agenda s'attèle à la mise en œuvre des **objectifs (ODD) non encore réalisés ou ayant connu peu de progrès** mais aussi de répondre aux **défis** du moment notamment :

- (i) Le changement climatique et ses effets sur l'augmentation de la température mondiale, l'élévation du niveau de la mer surtout pour les pays côtiers de faible altitude et les petits États insulaires en développement, l'acidification des océans ;
- (ii) Les catastrophes naturelles plus fréquentes et plus intenses ;
- (iii) L'épuisement des ressources naturelles et les impacts négatifs de la dégradation de l'environnement, notamment la désertification, la sécheresse, la dégradation des sols, pénurie d'eau douce et la perte de biodiversité ;
- (iv) La persistance voire l'aggravation des inégalités, vulnérabilités et exclusion où des milliards de nos concitoyens continuent à vivre dans la pauvreté et se voient refuser une vie de dignité ;
- (v) La spirale des conflits, l'extrémisme violent, le terrorisme et les crises humanitaires connexes et le déplacement forcé de personnes ;
- (vi) Des défis démographiques et d'urbanisation liés à la dynamique des populations ;
- (vii) L'accroissement du chômage notamment des jeunes ;

- (viii) Les menaces pour la santé mondiale, des pandémies et maladies émergentes ;
- (ix) Des déficits de gouvernance et de responsabilité aux divers niveaux (mondial, régional, national, local) ;
- (x) La diversification de l'économie burundaise et la promotion d'une croissance durable et inclusive.

L'élaboration de l'Agenda 2030 a été guidée par des principes (1) d'appropriation nationale ; (2) d'approche participative et inclusive ; (3) d'universalité ; (4) de « **Ne pas faire de laissés-pour-compte** », (5) d'approche fondée sur les droits de l'Homme ; (6) d'approche intégrée du développement durable.

Dans le cadre de la priorisation des ODD dans les stratégies nationales, les grands défis liés à chaque objectif sont repris dans les paragraphes qui suivent :

Pauvreté (ODD 1). Les grands défis dans ce domaine consistent à :

- (i) Assurer la sécurité alimentaire et une sécurité élémentaire de revenu par ménages ;
- (iii) Assurer l'accès aux services sociaux de base à toute la population principalement en matière de santé, de l'éducation, de l'eau et assainissement et de logement ; assurer un développement équilibré de toutes les provinces du pays et la création de nouveaux emplois décents non agricoles surtout en faveur du monde rural où l'incidence de la pauvreté est la plus élevée ;
- (iv) Assurer la maîtrise de la croissance démographique.

Le secteur Agricole (ODD 2). Le secteur agricole se heurte à des défis majeurs tels que :

- (i) Intégrer les bonnes pratiques de protection des ressources en terres et en eaux ;
- (ii) Généraliser les meilleures pratiques de gestion de l'exploitation agricole ;
- (iii) Recourir à l'utilisation intensive des intrants ;
- (iv) Utiliser de façon accrue les ressources en eau pour la production agricole ;
- (v) Mettre en œuvre l'approche filière ;
- (vi) Résoudre les problèmes fonciers.



Le secteur de la Santé (ODD 3). Dans le secteur de la Santé, les grands défis consistent dans :

- (i) Le contrôle du paludisme résultant en une réduction de la morbidité et de la mortalité palustre ;
- (ii) La fin de l'épidémie de sida avec « Zéro nouvelle infection à VIH, zéro discrimination, zéro décès lié au sida » ;
- (iii) L'élimination de la tuberculose résultant en une réduction de la morbidité et de la mortalité ;
- (iv) Le contrôle de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile ;
- (v) Le contrôle des maladies non transmissibles ;
- (vi) Réduction de la malnutrition jusqu'aux seuils de l'OMS ;
- (vii) Le renforcement et la consolidation d'un système d'alerte précoce et des mécanismes cohérents et suffisamment rodés de prévention, de préparation, de riposte et/ou de réponse aux urgences et catastrophes naturelles ou d'origine anthropique ;
- (viii) L'existence d'un système de santé national suffisamment renforcé, dynamique et résilient en cas de chocs extérieurs ;
- (ix) L'effectivité de la collaboration intersectorielle pour la complémentarité et les synergies stratégiques et opérationnelles en faveur de la santé de la population ;
- (x) L'accès pour les jeunes de 20-24 ans à l'information et l'offre des services de santé sexuelle et reproductive et assurer la protection des jeunes contre les violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le Genre ;
- (xi) Le renforcement de l'accès et de l'utilisation des services de planification familiale de qualité.



Le secteur de l'Éducation (ODD 4). Les défis actuels et émergents du secteur de l'éducation sont les suivants :

- (i) La forte natalité qui se traduit par une forte pression sur les capacités d'accueil du système ;
- (ii) La mise en œuvre des réformes actuelles dans le système éducatif (mise en œuvre de l'école fondamentale et post fondamentale, la professionnalisation de l'enseignement, le système Baccauréat- Mastère- Doctorat) ;
- (iii) Le taux de redoublement qui reste le plus élevé de l'Afrique Subsaharienne, particulièrement au niveau du primaire (24,5% en 2014- 2015) ;
- (iv) Des difficultés sur la gestion des flux (entrée au Fondamental et au Post fondamental, entrée au supérieur) ;
- (v) L'absorption sur les filaires alternatives qui tend à augmenter mais qui reste faible (L'enseignement des métiers et la formation professionnelle) ;
- (vi) Le recours massif à la double vacation dans l'enseignement fondamental (60% de groupes pédagogiques en double vacation, année 2010/2011) ;
- (vii) Le déficit sur les heures d'enseignement (comparé aux heures effectives, l'estimation des heures théoriques d'enseignement pour le primaire est de 750 heures/an au lieu des 1200 heures préconisées par le programme scolaire) ;
- (viii) Des déficits sur les apprentissages, particulièrement sur les langues d'enseignement (Kirundi, français, anglais et Kiswahili) ;

- (ix) Des manuels scolaires et des guides des maîtres très insuffisants à tous les niveaux et dans tous les domaines ;
- (x) L'insuffisance d'équipements pédagogiques ;
- (xi) La faiblesse de la qualité de la formation dispensée faute d'enseignants qualifiés dans certains domaines (sciences, entrepreneuriat, langues ...) ;
- (xii) L'inadéquation des formations dispensées ;
- (xiii) Les financements de l'éducation sont très faibles face à l'ampleur des besoins ;
- (xiv) La gestion budgétaire et financière, de façon à garantir l'efficacité dans l'exécution des dépenses de l'éducation ;
- (xv) La gestion des ressources humaines, dans la mesure où l'utilisation plus rationnelle des personnels enseignants est la condition pour que l'expansion de l'offre puisse se réaliser sans explosion des coûts ;
- (xvi) La supervision pédagogique, dont le rôle sera d'accompagner la réforme de fond de l'enseignement fondamental et en particulier, de s'engager dans la bataille du redoublement et de la qualité ;
- (xvii) L'information statistique et la planification, clef de voûte du pilotage du système ;
- (xviii) La maîtrise d'ouvrage des constructions, le rythme de ces dernières devant atteindre un niveau jamais atteint jusque-là ;
- (xix) Les faiblesses du secteur de la recherche scientifique ;
- (xx) Des inefficiences sur l'allocation des ressources (recrutement et affectation des enseignants, gestion des bourses pour le supérieur, subvention de lycées à internats ...).



Le genre (ODD 5). Au Burundi, les inégalités relevées en ce qui concerne le genre tirent leurs origines dans les perceptions sociales et idéologiques défavorables à l'égalité entre l'homme et la femme, l'insuffisante prise en compte du genre dans les programmes sectoriels et les rapports sociaux stéréotypés en raison de la persistance des préjugés socioculturels portant préjudice aux femmes. Les grands défis à relever pour la réalisation de l'égalité du genre et l'autonomisation de la femme sont les suivants :

- (i) L'amélioration du statut socioculturel de la femme au sein du ménage et de la société ;
- (ii) Le renforcement des connaissances et de compétences des femmes ;
- (iii) L'amélioration de l'accessibilité des femmes et des hommes à des services sociaux de base de qualité ;
- (iv) L'amélioration de la santé de reproduction de la femme et des adolescent(e)s ;
- (v) L'accessibilité aux ressources et aux opportunités économiques par les femmes ;
- (vi) De l'exercice et de la jouissance équitable par la femme de ses droits fondamentaux ;
- (vii) L'amélioration de l'accessibilité et de la participation équitable des femmes dans les instances de gestion et de décision ;
- (viii) L'intégration du genre dans les interventions de développement.



Le secteur de l'Eau et assainissement (ODD 6). Les grands défis du secteur sont au niveau du cadre légal et institutionnel, au niveau technique et financier ainsi que sur le plan environnemental, à savoir :

- (i) Un faible taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- (ii) Une inadéquation des infrastructures hydrauliques et d'assainissement ;
- (iii) Une faible maîtrise de l'eau pour différents usages et une insuffisance de données et informations sur l'eau indispensables pour une bonne planification du développement de la ressource ;
- (iv) Inexistence du code d'assainissement et l'insuffisance des systèmes d'assainissements adéquats ;
- (v) Manque des mesures de promotion pour l'assainissement de base en milieu rural ;
- (vi) (vi) un système incohérent de planification et de suivi du secteur ;
- (vii) Manque d'une Banque Nationale de Données sur l'Eau et sur l'Assainissement ;
- (viii) Faible relèvement du niveau d'éducation de la population pour un changement de comportement vis-à-vis de l'hygiène et de l'assainissement ;
- (ix) Faible gestion et maîtrise des ouvrages hydrauliques et d'assainissement communal ;
- (x) Faible conscience par la population sur les impacts négatifs d'une forte démographie sur les ressources en eau ;
- (x) Faible aménagement adéquat des bassins versants pour la préservation de la ressource en eau.

Le secteur de l'énergie (ODD 7). Les défis dans le secteur de l'énergie durable ont été catégorisés en trois groupes :

- (i) Faible taux d'accès à l'énergie (production inférieure à la demande, vieillissement du réseau, faible électrification de petits centres ruraux) ;
- (ii) Efficacité énergétique (faibles moyens pour rénover des centrales et des réseaux électriques existants et absence de cadre légal pour la promotion et la diffusion des sources d'énergies innovantes pour l'épargne d'énergie comme la substitution du bois de feu) ;
- (iii) Faible utilisation des énergies renouvelables (faible usage du solaire photovoltaïque et d'autres sources d'énergies renouvelables). Sans énergies suffisantes, il est difficile de booster le secteur industriel.



Croissance et création d'emplois (ODD 8). Les défis les plus importants portent essentiellement sur les branches qui sont les piliers de l'économie nationale. Il s'agit notamment de l'agriculture, du relèvement des secteurs de production et l'amélioration de la productivité des facteurs de production. Ils s'observent également dans le domaine de l'amélioration du climat des affaires : les progrès récents ont permis d'attirer les capitaux dans le domaine des télécommunications, transports et hostelleries ; des efforts doivent continuer pour s'ouvrir au commerce mondial et attirer les capitaux internationaux.



Le secteur des infrastructures et de l'industrialisation (ODD 9). Au niveau du secteur des infrastructures, les défis du secteur sont nombreux selon les domaines considérés. **Dans le domaine du transport routier, aérien, lacustre et ferroviaire**, les défis se posent principalement en termes de :

- (i) Mobilisation des moyens financiers pour la construction et l'adaptation des infrastructures routières, aéroportuaires et faire face à la vétusté de la flotte, des infrastructures et des équipements portuaires du Burundi les ports voisins ;
- (ii) Investissements pour le projet « Multinational de chemin de fer Uvinza-Musongati ».

Dans le domaine de l'énergie, de l'eau et assainissement, les principaux défis sont notamment :

- (i) Le manque de ressources financières suffisantes qui limitent les importations de gros équipements et des pièces de rechange et ne permet pas la remise en état de certains équipements de production ;
- (ii) Les pertes de diverses natures qui occasionnent un manque à gagner important ;
- (iii) Les perturbations climatiques qui entraînent des déficits en eau dans les lacs de retenue et une diminution de la production d'énergie au niveau national et sous-régional et de l'eau.

Au niveau de l'assainissement, il y a un besoin de développement d'un cadre institutionnel et d'un leadership clair dans le sous-secteur de l'assainissement. Aussi, l'absence de transfert des compétences et des ressources financières aux communes dans le cadre de la décentralisation compromettent la mise en œuvre des mesures de promotion pour l'assainissement de base en milieu rural.

En matière des télécommunications, les défis majeurs identifiés dans la Politique Nationale de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication du Burundi (2010-2025) sont notamment :

- (i) Faiblesse et inefficacité du cadre politique, juridique, réglementaire et de régulation à l'ère de la convergence ;
- (ii) Participation insuffisante des acteurs concernés à la formulation des politiques ;
- (iii) Faible taux de scolarisation de la population et développement insuffisant des ressources humaines en TIC ;
- (iv) Déficit d'infrastructures d'information et de communication ;
- (v) Faible utilisation des TIC dans l'économie ;
- (vi) Faible appropriation et usage des TIC au Gouvernement et dans la société ;
- (vii) Inefficacité des dispositions pour l'Accès Universel ;
- (viii) Faiblesses de la recherche et indisponibilité des statistiques fiables ;
- (ix) Lenteur du développement et de la mise en œuvre des politiques en matière des TIC ;
- (x) Coûts d'accès aux produits et services TIC ;
- (xi) Coût et qualité de l'énergie ;
- (xii) Fracture numérique de genre.

Réduction des inégalités entre les pays et en leur sein (ODD 10). Les trois grands défis dans ce domaine sont :

- (i) Assurer la sécurité alimentaire et une sécurité élémentaire de revenu pour tous les ménages ;
- (ii) Assurer l'accès aux services sociaux de base à toute la population, principalement en matière de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement et de logement ;
- (iii) Assurer un développement équilibré de toutes les provinces du pays et la création de nouveaux emplois décents non agricoles surtout en faveur du monde rural où l'incidence de la pauvreté est la plus élevée.

De manière générale, l'enjeu majeur consiste à nouer les partenariats indispensables pour le financement du programme de mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) adoptée en 2011.



Villes et établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables (ODD 11).

Le développement de l'urbanisme fait face à de nombreux défis notamment :

- (i) L'absence des outils de planification et de gestion urbaine ;
- (ii) Une législation lacunaire ;
- (iii) La rareté des terres domaniales à l'intérieur et à l'extérieur des périmètres des centres urbains et la faiblesse des revenus des ménages face au coût du logement ;
- (iv) Les capacités limitées dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la planification et de la gestion urbaines, y compris l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et l'absence d'outils techniques et juridiques nécessaires ;
- (v) Le manque d'un cadre cohérent de coordination de toutes les interventions des composantes relevant de l'urbanisme et de l'habitat avec d'autres composantes telles que le foncier, le développement économique et social, la gouvernance, l'environnement, etc. ;
- (vi) La problématique de l'énergie électrique et l'absence de politique de promotion des énergies alternatives et renouvelables qui hypothèquent sérieusement le développement ;
- (vii) L'exode rural de jeunes en quête de plus de sécurité et d'emploi dans les centres urbains ;
- (viii) Le renchérissement du coût des matériaux de construction ;
- (ix) La destruction massive des infrastructures socio-économiques suite à des crises socio-politiques.



Instaurer des modes de consommation et de production soutenables (ODD 12)

Les défis importants liés à cet objectif sont notamment :

- (i) L'incitation des entreprises à s'engager dans des démarches de développement durable ;
- (ii) L'information du consommateur et l'amélioration de la performance environnementale et sociale des produits et procédés de fabrication ;
- (iii) L'accompagnement de l'agriculture et de la pêche dans leurs évolutions prévisibles ;
- (iv) Le développement de l'innovation et la création d'entreprises dans les domaines d'activités liées au développement durable ;
- (v) La promotion de l'écotourisme.



Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (ODD 13)

Les principaux défis liés aux changements climatiques portent sur :

- (i) Les faibles capacités en matière d'adaptation et de gestion des risques climatiques.
- (ii) Les faibles capacités d'atténuation et de séquestration des GES et de promotion d'un développement sobre en carbone.
- (iii) Les faibles capacités en matière de recherche-développement et transfert de technologies ;
- (iv) La prise en compte insuffisante du genre, de la jeunesse et des groupes vulnérables dans la lutte contre le changement climatique ;
- (v) Le manque de ressources financières pour les projets d'adaptation aux changements climatiques.



Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (ODD 14)

Les défis importants liés à la conservation et à l'exploitation de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable sont :

- (vi) Insuffisance des données sur les ressources en eau et les écosystèmes maritimes (des lacs et rivières) ;
- (vii) Catastrophes liées aux changements climatiques ;
- (viii) Exploitation anarchique des ressources et écosystèmes marines ;
- (ix) Pression démographique sur les ressources marines ;
- (x) Problématique de gestion des déchets solides, liquides et atmosphériques ;
- (xi) Pression et occupation des bassins versants non contrôlés ;
- (xii) Pollution des eaux souterraines ;
- (xiii) Prolifération des plantes envahissantes ;
- (xiv) Insuffisance de la réglementation en matière de la protection des ressources marines ;
- (xv) Pression anthropique sur les zones tampons ;
- (xvi) Insuffisance de la réglementation et de la gestion des eaux transfrontalières ;
- (xvii) Insuffisance des capacités techniques et financières.



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification (ODD 15)

Les défis importants liés à l'environnement et la gestion des ressources naturelles sont :

- (i) Exploitation anarchique et intensive des forêts naturelles et artificielles comme principale source d'énergie ;
- (ii) La pollution de l'air liée à la mauvaise gestion des déchets ménagers et non ménagers ;
- (iii) La pollution de l'eau liée à l'exploitation des sols, des minerais, l'utilisation des produits chimiques ;
- (iv) La pression démographique dans l'exploitation et l'utilisation des ressources naturelles.



Paix et gouvernance (des sociétés justes, pacifiques et inclusives (ODD 16)

Les grands défis et enjeux du secteur sont principalement :

- (i) La persistance de la criminalité due aux conflits fonciers, au banditisme et aux conflits politiques ;
- (ii) La présence de la corruption et de la fraude dans les services tant du secteur public que privé ;
- (iii) La non disponibilité des données statistiques officialisées sur une base annuelle (outil informatique, personnel qualifié, ...).

V. APPROPRIATION DE L'AGENDA 2030 AU BURUNDI

V.1. Processus préparatoire de l'agenda Post-2015 et appropriation nationale

L'appropriation de l'Agenda 2030 au Burundi constitue une nouvelle opportunité pour le pays d'atteindre les objectifs avec un nouvel horizon en se basant sur l'expérience acquise et en tenant compte des défis auxquels la mise en œuvre des OMD a fait face. Du point de vue méthodologique, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 va bénéficier du processus préparatoire de l'Agenda Post-2015 et des consultations mondiales auxquelles le Burundi a participé.

En effet, dans le but de préparer l'adoption de l'Agenda International de Développement pour l'Après 2015, le Secrétariat Général des Nations-Unies a mis en place un processus de réflexion et de consultation très inclusif et participatif au niveau national et au niveau international auquel le Burundi a participé dans un panel comprenant 50 pays. Cette préparation a connu deux étapes : la première a recueilli les contributions des consultations nationales, le deuxième tour de consultations a porté sur la localisation de l'Agenda 2030. Ces étapes ont bénéficié de l'implication des autorités gouvernementales, régionales et locales, de la société civile, du secteur privé et des congrégations religieuses dans la définition des objectifs et priorités de l'agenda Post-2015.

L'objectif principal de ces consultations a été atteint dans la mesure où la localisation de l'Agenda Post-2015 a offert l'opportunité aux populations locales de définir les priorités et les enjeux locaux pour le futur cadre de développement international à adopter. Pour le Burundi, les consultations ont porté sur les cinq thématiques suivantes : « **Inégalités et développement inclusif** » ; « **Gouvernance, institutions effectives ouvertes et redevables et consolidation de la paix** » ; « **Transformation structurelle de l'économie et création d'emplois** » ; « **Défis environnementaux et développement durable** » ; « **VIH/SIDA, santé pour tous et développement socio-économique** ».

Au niveau mondial, le Programme des Objectifs de Développement Durable adopté au siège des Nations-Unies à New York lors de la session de Septembre 2015, par l'Assemblée Générale des Nations-Unies, s'étend sur la période de 2016 à 2030 et est très ambitieux en voulant éradiquer la pauvreté ainsi qu'en impulsant un développement inclusif et universel, tout en préservant l'environnement. Ce programme comprend 17 objectifs mondiaux, 169 cibles et environ 230 indicateurs qui constituent les guides d'orientation des politiques et des stratégies à mettre en place et les financements y relatifs. C'est la Commission Statistique des Nations-Unies qui a adopté la liste des cibles et indicateurs des ODD au mois de mars en 2016.

De par les leçons apprises dans le cadre des stratégies et politiques nationales, la dimension locale doit avoir sa place. L'appropriation des ODD à travers une responsabilisation des acteurs locaux doit être une des clés de la réussite tant au niveau de la conception qu'au niveau de la réalisation. Enfin, la disponibilité des données statistiques tant au niveau local qu'au niveau national, constitue un outil indispensable dans la mise en œuvre des politiques nationales.

Tableau n° 3 : Vue générale des objectifs et cibles ODD

Objectifs de Développement Durable		Cibles				
		Agenda 2030	Mise en œuvre	Partenariat	Priorisables au Burundi	Retenues par le Burundi
1	Pas de pauvreté	7	2		5	2
2	Faim zéro	8	3		5	3
3	Bonne santé et bien-être	13	4		9	5
4	Education de qualité	10	3		7	3
5	Egalité entre les sexes	9	3		6	4
6	Eau propre et Assainissement	8	2		6	2
7	Energie propre et d'un coût abordable	5	2		3	1
8	Travail décent et croissance économique	12	2		10	3
9	Industrie, innovation et infrastructures	8	3		5	2
10	Inégalités réduites	10	3		7	3
11	Villes et communautés durables	10	3		7	3
12	Consommation et production responsables	11	3		8	4
13	Mesures relatives à lutter contre les changements climatiques	5	2		3	3
14	Vie aquatique	10	3		7	2
15	Vie terrestre	12	3		9	3
16	Paix, justice et institutions efficaces	12	2		10	6
17	Partenariat pour les ODD	19		19		
Total	17 ODD	169	43	19	107	49

Source : Elaboré par les experts.

Tableau n° 4 : Synthèse du processus de priorisation des cibles ODD pour le Burundi

Contenu	Nombre de cibles	Nombre d'indicateurs
Agenda post-2015 (1)	169	244
Cibles à prioriser (2)	107	169
Cibles retenues pour le Burundi (3)	49	101
Pourcentage (3)/(2)	45,8	59,8

Source : Elaboré par les experts.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Burundi, en collaboration avec le PNUD, a organisé une campagne nationale pour renforcer l'appropriation nationale des ODD au cours de l'année 2016. En effet, après le lancement officiel du processus qui a eu lieu au mois de février 2016, les ateliers provinciaux se sont déroulés du 26 Juillet 2016 au 05 Août 2016 et ont couvert tout le pays, en permettant aux acteurs locaux d'être informés et de donner leurs contributions sur les cibles et indicateurs sur lesquels le Burundi devra accorder une importance particulière selon l'ordre de priorité proposé

Ces ateliers ont également permis d'identifier les défis et de proposer des voies de solutions en vue de l'atteinte des ODD tout en précisant le rôle de chacun des acteurs locaux. La démarche méthodologique retenue par le Groupe de Travail sur les ODD a permis de mettre en place deux équipes qui ont couvert toutes les provinces en les regroupant deux par deux. Chaque atelier a regroupé deux provinces de cent cinquante (150) participants parmi lesquels il y avait au moins 10 participants par commune dont au moins 3 femmes, 2 jeunes, 3 fonctionnaires, un représentant du secteur privé, un représentant de la société civile, 2 représentants de la confession religieuse, un représentant des corps de sécurité et un élu local (Communal, député ou sénateur).

En fin de compte, les ateliers provinciaux de diffusion et d'appropriation nationale des ODD ont permis de sensibiliser les populations locales sur leur implication dans l'atteinte des objectifs. Les participants ont établi les cibles susceptibles d'être atteintes, les moyens (humains, matériels et financiers) à mettre en œuvre et surtout la contribution des acteurs locaux dans la mise en œuvre de l'agenda 2030. Par ailleurs, le Burundi a bénéficié d'un appui technique et un outil RIA internationalement reconnu qui a permis de peaufiner la priorisation des cibles des ODD.



Tableau n° 5 : Cartographie de la liste des cibles nationales

Objectifs de développement durable	Cibles ODD à prioriser										Liste des cibles priorisées	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Cibles	Indicateurs
1. Pas de pauvreté			3	7							2	10
2. Faim Zéro	0	3	3								3	6
3. Bonne santé et bien-être	3	2	7				1	4			5	17
4. Education de qualité	5			3	0						3	8
5. Egalité entre les sexes	3	0			2	2					4	7
6. Eau propre et Assainissement	4	3									2	7
7. Energie propre et d'un coût abordable	5										1	5
8. Travail décent et croissance économique	1		1						1		3	3
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	1		0								2	1
10. Inégalités réduites	0	3		0							3	3
11. Villes et communautés durables	1	0		1							3	2
12. Consommation et production responsables		2		3	3	0					4	8
13. Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques	0	0	0								3	0
14. Vie aquatique				3			1				2	4
15. Vie terrestre			0	0			0				3	0
16. Paix, justice et Institutions efficaces	2		7	0	6	5			0		6	20
17. Partenariats pour les ODD												10
Total											49	101

Légende :

	: Cibles priorisées, le chiffre contenu dans chaque cellule correspond au nombre d'indicateurs par cible priorisée
	: Cibles non priorisées
	: Nombre de cibles par objectif
	: Total des indicateurs retenus par objectif
	: Non considéré

V. 2. Priorisation nationale des cibles et indicateurs des ODD

V.2.1. Evaluation intégrée rapide : la méthode RIA

C'est l'outil « *Rapid Integrated Assessment* » (RIA) développé et adopté par le Groupe des Nations-Unies pour le Développement (United Nations Development Group -UNDG-) qui a été utilisé pour prioriser les cibles et indicateurs des ODD pour le Burundi. Cet outil permet au premier niveau d'analyse de reprendre les domaines prioritaires contenus dans les documents de planification nationale et propose une matrice d'évaluation du niveau d'intégration des cibles dans la planification nationale. Dans un tableau comprenant les cibles des ODD, le premier niveau d'analyse permet de faire correspondre les domaines prioritaires, la stratégie nationale relative à chaque domaine et correspondante à la cible donnée, propose les indicateurs nationaux pour les cibles, les institutions responsables et un commentaire correspondant au secteur. Le tableau ci-après indique les domaines prioritaires du CSLP II.

Tableau n° 6 : Domaines prioritaires contenus dans le CSLP-II

Justice et de l'Etat de droit	Axe stratégique n°1
1. Bonne gouvernance et performance des institutions	
2. Gestion des finances publiques	
3. Promotion de l'égalité du genre	Axe stratégique n°2
4. Relèvement de la productivité des secteurs porteurs de croissance	
5. Promotion du Secteur Privé et Création des Emplois	
6. Amélioration du taux d'accès et de la qualité des infrastructures économiques	Axe stratégique n°3
7. Intégration régionale	
8. Amélioration des capacités d'accueil et de la qualité du système éducatif	
9. Renforcement des capacités et des performances du système sanitaire	
10. Maîtrise des questions démographiques et réduction de la fécondité	
11. Intensification de la lutte contre le VIH/SIDA	Axe stratégique n°4
12. Promotion de l'accès à l'eau potable	
13. Renforcement du socle de protection sociale	
14. Aménagement rationnel et équilibré du territoire	
15. Protection environnement et gestion durable des ressources	
16. Gestion rationnelle des ressources en eau	
17. Gestion coordonnée et/ou intégration de l'environnement dans des programmes sectoriels	

Source : Elaboré par les experts

D'autre part, le RIA permet trois niveaux de priorisation des cibles des ODD. Le premier niveau porte sur les cibles oubliées dans les documents nationaux, les cibles en retard dans les OMD et les cibles transformationnelles. Ce premier niveau d'analyse permet de faire une

appréciation de la cible dans le développement durable du pays. Le deuxième niveau d'évaluation porte sur les cibles contribuant à plusieurs dimensions du développement durable, les cibles contribuant au respect des engagements internationaux, les cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'inclusion sociale, les cibles correspondant à d'autres priorités nationales. Ce deuxième niveau d'évaluation permet de faire une appréciation des cibles. Le troisième niveau se base sur l'existence d'indicateurs de mesure de la cible ou la possibilité de la mesure et sur le fait que la cible qui peut être mesurée de manière désagrégée.

Tableau n° 7 : Critères de priorisation des cibles ODD

Niveau	Critères de priorisation des ODD
Niveau 1	1. Cibles ODD oubliées
	2. Cible correspondante à une cible OMD en retard
	3. Cibles transformationnelles (accélérateurs universels tels que l'autonomisation des femmes, filles, jeunes, éducation, accès à l'eau, l'énergie)
Niveau 2	4. Cibles contribuant à plusieurs dimensions du développement durable
	5. Cibles contribuant au respect d'autres engagements internationaux
	6. Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale
	7. Autres priorités nationales
Niveau 3	8. Existence d'indicateurs de mesure de la cible ou possibilité de mesure
	9. Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée

Source : Méthodologie RIA

La cible retenue est celle qui est jugée prioritaire selon les trois niveaux d'appréciation avec un degré *haut* par rapport à d'autres appréciations qui pourraient avoir le degré *faible ou moyen*. En outre, pour chaque ODD, la méthodologie propose d'avoir au maximum trois cibles pour les ODD plusieurs cibles (plus de six), et de les réduire en fonction des cibles contenues (deux cibles pour les ODD ayant de 4 à 6 cibles et une cible pour les ODD ayant au plus trois cibles). Compte tenu de l'importance des cibles dans le développement du Burundi, seule la première contrainte a été suivie à savoir trois cibles à retenir au maximum par ODD.

Partie II : Prospérité (ODD 7 – ODD 11)

N°	Domaine/Secteur stratégique	ODD-7 : Energie			ODD-8 : Croissance et Emplois										ODD-9 : Infrastructures					ODD-10 : Réduction des Inégalités							ODD-11 : Villes									
		7.1	7.2	7.3	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9	8.10	9.1	9.2	9.3	9.4	9.5	10.1	10.2	10.3	10.4	10.5	10.6	10.7	11.1	11.2	11.3	11.4	11.5	11.6	11.7			
1	Justice et de l'Etat de droit										X														X											
2	Bonne Gouvernance et performance des institutions																							X												
3	Gestion des Finances Publiques																						X													
4	Promotion de l'égalité du genre																				X	X														
5	Relèvement de la Productivité des Secteurs Porteurs de Croissance				X	X	X			X					X																X					
6	Promotion du Secteur Privé et Création des Emplois						X	X	X				X			X					X															
7	Amélioration du taux d'accès et de la qualité des Infrastructures économiques	X	X	X											X			X											X							
8	Intégration Régionale																																			
9	Amélioration des Capacités d'Accueil et de la Qualité du Système Educatif									X							X																			
10	Renforcement des Capacités et des Performances du Système Sanitaire																																			
11	Maîtrise des questions démographiques et réduction de la fécondité																																			
12	Intensification de la lutte Contre le VIH/SIDA																					X														
13	Promotion de l'accès à l'Eau Potable																																			
14	Renforcement du socle de Protection Sociale											X									X															
15	Aménagement rationnel et équilibré du territoire																										X		X							
16	Protection Environnement et Gestion durable des ressources	X	X					X																												
17	Gestion rationnelle des ressources en Eau																															X				
18	Gestion coordonnée et/ou intégration de l'environnement dans des Programmes sectoriels																																			

Partie III : Planète (ODD 12 – ODD 15)

N°	Domaine/Secteur stratégique	ODD-12 : Consommation et production durable								ODD-13 : Changement climatique			ODD-14 : Gestion des Océans							ODD-15 : Gestion terrestre								
		12.1	12.2	12.3	12.4	12.5	12.6	12.7	12.8	13.1	13.2	13.3	14.1	14.2	14.3	14.4	14.5	14.6	14.7	15.1	15.2	15.3	15.4	15.5	15.6	15.7	15.8	15.9
1	Justice et de l'Etat de droit																											
2	Bonne Gouvernance et performance des institutions																											
3	Gestion des Finances Publiques																											
4	Promotion de l'égalité du genre																											
5	Relèvement de la Productivité des Secteurs Porteurs de Croissance	X																										
6	Promotion du Secteur Privé et Création des Emplois																											
7	Amélioration du taux d'accès et de la qualité des Infrastructures économiques																											
8	Intégration Régionale																											
9	Amélioration des Capacités d'Accueil et de la Qualité du Système Educatif																											
10	Renforcement des Capacités et des Performances du Système Sanitaire					X																						
11	Maîtrise des questions démographiques et réduction de la fécondité																											
12	Intensification de la lutte Contre le VIH/SIDA																											
13	Promotion de l'accès à l'Eau Potable																											
14	Renforcement du socle de Protection Sociale																											
15	Aménagement rationnel et équilibré du territoire																											
16	Protection Environnement et Gestion durable des ressources		X	X	X	X				X	X	X							X	X	X	X		X				X
17	Gestion rationnelle des ressources en Eau		X															X	X									
18	Gestion coordonnée et/ou intégration de l'environnement dans des Programmes sectoriels																											

Partie IV : Paix (ODD 16)

N°	Domaine/Secteur stratégique	ODD-16 : Sociétés pacifiques										ODD-17 : Le partenariat mondial																										
		16.1	16.2	16.3	16.4	16.5	16.6	16.7	16.8	16.9	16.10	17.1	17.2	17.3	17.4	17.5	17.6	17.7	17.8	17.9	17.10	17.11	17.12	17.13	17.14	17.15	17.16	17.17	17.18	17.19								
1	Justice et de l'Etat de droit	X	X	X	X						X																											
2	Bonne Gouvernance et performance des institutions				X	X	X																															
3	Gestion des Finances Publiques																																					
4	Promotion de l'égalité du genre	X						X																														
5	Relèvement de la Productivité des Secteurs Porteurs de Croissance						X																															
6	Promotion du Secteur Privé et Création des Emplois																																					
7	Amélioration du taux d'accès et de la qualité des Infrastructures économiques																																					
8	Intégration Régionale								X																													
9	Amélioration des Capacités d'Accueil et de la Qualité du Système Educatif																																					
10	Renforcement des Capacités et des Performances du Système Sanitaire																																					
11	Maîtrise des questions démographiques et réduction de la fécondité																																					
12	Intensification de la lutte Contre le VIH/SIDA																																					
13	Promotion de l'accès à l'Eau Potable																																					
14	Renforcement du socle de Protection Sociale																																					
15	Aménagement rationnel et équilibré du territoire																																					
16	Protection Environnement et Gestion durable des ressources																																					
17	Gestion rationnelle des ressources en Eau																																					
18	Gestion coordonnée et/ou intégration de l'environnement dans des Programmes sectoriels																																					

Source : Elaboré par les experts à partir de la méthodologie RIA

V.2.2. Cibles priorisées par ODD

Objectif 1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes

Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

Cible 1.4 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.

Objectif 2 – Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Cible 2.1: D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

Cible 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les populations locales, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.

Objectif 3- Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous

Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Cible 3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

Cible 3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

Objectif 4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

Objectif 5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Cible 5.1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

Cible 5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

Cible 5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi.

Objectif 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable de l'eau

Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

Objectif 7- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables

Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

Objectif 8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.

Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

Cible 8.9 : D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

Objectif 9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.

Cible 9.3 : Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.

Objectif 10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Cible 10.1 : D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.

Cible 10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Cible 10.4 : Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.

Objectif 11 - Villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

Cible 11.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

Cible 11.4 : Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

Objectif 12 - Instaurer des modes de consommation et de production soutenables

Cible 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Cible 12.4 : D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

Cible 12.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

Cible 12.6 : Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.

Objectif 13 - Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Cible 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

Cible 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Objectif 14- Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Cible 14.4 : D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.

Cible 14.7 : D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.

Objectif 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification

Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.

Cible 15.4 : D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.

Cible 15.7 : Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.

Objectif 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Cible 16.1 : D'ici 2030, réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

Cible 16.4 : D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

Cible 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

V.2.3. Interventions/orientations stratégiques par cible priorisée

Tableau n° 9 : Interventions ciblées par les cibles priorisées

Objectif 1- Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes	
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les méthodes de planning familial ; • Augmenter les moyens financiers pour les travaux de recherche ; • Subventionner les engrais chimiques et sensibiliser la population sur l'usage de la fumure organique ; • Mettre à disposition les produits vétérinaires et des semences améliorées.
1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.	
Objectif 2 Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer les producteurs dans leurs filières respectives ; • Mettre en place du cadre institutionnel et légal approprié (coopératives) ; • Aménager les étangs et des stations piscicoles ; • Améliorer les systèmes de collecte, traitement et diffusion des données statistiques agricoles, animales, halieutiques et rurales ; • Développer les nouveaux services financiers ruraux notamment AGR et groupes de solidarité pour les groupes vulnérables ; • Mettre en place d'un organe de régulation des filières qui les incite à être plus viables, rentables et compétitives sur ces marchés ; • Renforcer le secteur de la micro finance ; • Mettre en place un système d'assurance agricole et de garantie adapté au secteur ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'accès à des ressources durables (agricoles ou non) permettant d'augmenter la production pour l'autoconsommation et la commercialisation des surplus, ainsi que d'augmenter les revenus des ménages (AGR rentables et diversifiées : production/transformation des produits agricoles, pisciculture/aquaculture, myciculture, kitchen garden, artisanat, etc.) ; • Améliorer les systèmes de collecte, traitement et diffusion des données statistiques agricoles, animales, halieutiques et rurales, ainsi que sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; • Mettre en place un système de protection sociale garantissant l'accès des plus démunis et des groupes vulnérables à une alimentation suffisante et nutritive pendant les périodes de faible production liée à des chocs climatiques et autres catastrophes naturelles (par le système de stockage) ; • Renforcer et mettre à l'échelle le système d'alerte précoce pour améliorer les capacités d'anticipation et de préparation aux situations d'insécurité alimentaire.
<p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation et éducation nutritionnelle ; • Faire le dépistage de la malnutrition et introduction de cultures à haute valeur ajoutée ; • Produire et diffuser l'information sur les opportunités de marchés au niveau national, sous régional et international ; • Renforcer le Système d'alerte ; • Appuyer la sécurité alimentaire et la nutrition des groupes les plus vulnérables (Constitution de stocks de sécurité) ; • Assurer la dissémination standardisée et harmonisée de la stratégie de communication multisectorielle sur les pratiques adéquates de santé, d'espacement des naissances, de soins d'hygiène et d'alimentation de la mère, du nourrisson et du jeune enfant, de l'adolescente par différents canaux de communication ; • Renforcer les capacités des acteurs multisectoriels liés à la nutrition en counselling pour une dissémination harmonisée/standardisée des pratiques

	<p>adéquates de santé, de soins d'hygiène et d'alimentation de la mère, du nourrisson et du jeune enfant, de l'adolescente ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la continuité et la mise à l'échelle des activités spécifiques à la nutrition qui sont identifiées comme coût-efficaces dans la lutte contre la malnutrition chronique ; • Assurer la planification, la mise en œuvre et le monitoring de projets / programmes multisectoriels de lutte contre la malnutrition chronique en liant les activités spécifiques aux activités sensibles à la nutrition (Sécurité alimentaire et agricole, Filets de sécurité sociaux (ex: PBF santé, transfert monétaires/cash transfer, CAM, etc.), Développement de la petite enfance, Santé mentale maternelle, "Empowerment/Autonomisation" des femmes, Protection de l'enfant, Éducation scolaire, Eau et salubrité, Services de santé et planning familial) ; • Améliorer les actions pour la construction d'un environnement favorable, notamment l'Évaluations et monitoring rigoureux (enquête annuelle SMART incluant évaluation de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, évaluation des projets / programmes, lier les systèmes d'informations agricoles et santé / nutrition, etc.), Stratégies de plaidoyer, Coordination horizontale et verticale, Redevabilité, régulations, législation, Leadership dans les programmes, Capacités d'investissements, Mobilisation des ressources domestiques ; • Mettre à la disposition de la recherche un financement adapté ; • Mettre en place un cadre de concertation Producteurs – Chercheurs-vulgarisateurs ; • Renforcer la coopération régionale et internationale en matière de recherche ; • Faciliter l'accès des femmes au crédit agricole et non-agricole adapté au milieu rural ; • Aménager et protéger les périmètres irrigués et les bassins versants ; • Réhabiliter et /ou construire de hangars de collecte et de stockage des produits agricoles (végétaux, animaux et halieutiques) dans les communes ;
--	--

- Intensifier l'agriculture-élevage notamment pour la production de fumier en vue de fertiliser davantage les terres agricoles ;
- Développer le système de conservation, transformation et commercialisation des produits agricoles ;
- Améliorer le système de production, de transformation, de commercialisation et d'utilisation de semences performantes et de qualité ;
- Développer les aménagements et réhabiliter les marais de moyenne et haute altitude ;
- Appuyer l'intensification de la production agricole et la diversification des sources de revenus des ménages ;
- Mettre en place un dispositif de recherche-action entre Producteurs – Chercheurs- vulgarisateurs pour disposer de semences améliorées certifiées adaptées au milieu, des techniques de production performantes, et techniques de lutte intégrée contre les maladies et prédateurs des plantes ;
- Renforcer la coopération régionale et internationale en matière de recherche agricole ;
- Mettre en place une politique de développement de nouveaux services/produits financiers ruraux et faciliter leur accès aux groupes vulnérables et aux petits exploitants familiaux etc. ;
- Développer une stratégie d'aménagement des marais/bas-fonds et de protection des bassins versants ;
- Renforcer les capacités des petits producteurs (appui-conseil de proximité, organisation par filière, etc.) pour une intensification de la production agricole dans le respect et la gestion durable des ressources naturelles et faciliter leur accès aux marchés ;
- Développer une stratégie d'identification de filières porteuses et d'appui au développement de tous les maillons de la chaîne de valeur (Production, transformation et commercialisation des produits agricoles) ;
- Renforcer le système de collecte et de stockage des produits agricoles (végétaux, animaux et halieutiques) dans les communes ;
- Promouvoir l'intégration agriculture-élevage-sylviculture notamment pour la

	<p>production de fumier en vue de fertiliser, ainsi que protéger davantage les terres et sols agricoles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès, la diffusion et l'utilisation responsable des intrants de qualité, tels que les fertilisants et les semences certifiées ; • Développer un système d'assurance agricole ; • Favoriser la promotion économique équitable des femmes et des hommes afin de contribuer à un développement durable.
<p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.</p>	
Objectif 3- Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous	
<p>3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de la formation de base des sages-femmes et leur recrutement dans les services de maternité ; • Renforcer la prévention et la prise en charge des complications obstétricales (fistules obstétricales : FO) ; • Renforcer le système de planification et de suivi – évaluation ; • Appuyer le système statistique national.
<p>3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les mesures de mise à disposition des interventions à haut impact sur la réduction de la mortalité néonatale et infanto-juvénile, et ce en particulier dans les communautés de base ; • Améliorer l'offre des services de santé aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif, en vue de renforcer leur accessibilité et leur efficacité ; • Garantir la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes, et dans le cas d'autres maladies particulières comme le VIH/SIDA et le paludisme ; • Promouvoir l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la protection contre les maladies évitables par l'immunisation selon le calendrier national de vaccination ; • Garantir la prise en charge intégrée des maladies de l'enfance (PCIME).
<p>3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles</p>	<p>Les principales interventions stratégiques concernant les 3 grandes maladies endémo-épidémiques (sida, tuberculose et paludisme) consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les mesures préventives appropriées (campagnes de communication et de sensibilisation en utilisant aussi bien les médias que la société civile pour impulser des changements de comportement) ; • Assurer la prise en charge correcte des cas ; • Exercer la surveillance épidémiologique et la riposte ; • Promouvoir la santé adaptée à la lutte contre ces maladies ; • Instaurer la gouvernance et gestion des programmes à tous les niveaux ; • Intégrer les interventions sur le plan stratégique et opérationnel ; • Renforcer le partenariat avec le secteur privé et les ONG engagés dans la lutte contre ces maladies.
<p>3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer significativement l'accès et l'utilisation des services de santé reproductive y compris pour les jeunes, aussi bien en volume, qu'en qualité et accessibilité ; • Renforcer le système de gestion de la chaîne d'approvisionnement des produits contraceptifs ; • Améliorer et renforcer l'efficacité des programmes de santé de la reproduction, de prévention et de lutte contre les maladies qui augmentent la mortalité des enfants, et ce en conjugaison avec les efforts menés pour la santé de la mère ; • Sensibiliser la population pour une autonomisation poussée du couple pour mieux les aider à opérer des choix éclairés notamment par des programmes de communication et éducatifs appropriés sur la planification familiale (PF) et la lutte contre les grossesses précoces et non désirées ; • Mettre en place une structure opérationnelle spécialisée des questions démographiques (Office National de la Population) pour une coordination efficace des questions démographiques ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le contenu de la Déclaration de la politique démographique nationale ; • Renforcer le système de planification et de suivi – évaluation ; • Renforcer la couverture et le partage du risque à travers les mesures de solidarité et de protection du risque financier ; • Poursuivre la mise en œuvre du plan d’extension et du renforcement de la couverture du territoire national en FOSA et plateau technique de qualité en réduisant les distances à parcourir par la population notamment les groupes les plus vulnérables ; • Améliorer constamment la qualité des soins et services de santé ; • Appuyer le système statistique national.
Objectif 4 -Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité	
<p>4.1 D’ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d’égalité, un cycle complet d’enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Construire de salles de classes, mettre en place une politique des redoublements et augmenter le volume horaire de l’enseignement ; • Améliorer la gestion du système à travers l’accélération de la déconcentration et de la décentralisation par le renforcement du rôle des structures déconcentrées dans la mise en œuvre et le suivi des réformes éducatives ; • Améliorer l’équité à travers l’élimination des situations de double vacation dans les écoles ; • Former continuellement et initialement les enseignants ; • Recruter et affecter le personnel enseignant dans les zones défavorisées ; • Améliorer sensiblement la qualité des enseignements et des apprentissages par la production des matériels didactiques et pédagogiques ; • Développer le curriculum ; • Augmenter sensiblement le budget de l’éducation.
<p>4.4 : D’ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d’adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l’emploi, à l’obtention d’un travail décent et à l’entrepreneuriat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les filières /sections de formation ; • Renforcer les capacités d’accueil ; • Répartir équitablement les infrastructures sur tout le territoire national ; • Faciliter l’accès des couches vulnérables à l’Enseignement et Formation

	<p>Technique et Professionnel ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'investissement privé dans l'EFTP ; • Mettre en place une plateforme de concertation permanente des intervenants clés pour la promotion du sous-secteur • Mettre en système de motivation et de fidélisation des formateurs • Mettre en place une stratégie de formation des ressources humaines de l'EFTP • Mettre en place des programmes sur l'entrepreneuriat afin de cultiver l'esprit d'entreprise chez les jeunes ; • Encourager et développer la participation du secteur privé et des collectivités locales à la gestion et au financement de l'EFTP.
<p>4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un centre pour l'éducation inclusive ; • Elaborer un document de politique nationale pour l'éducation inclusive et acquisition de kits pour enfants à besoins spécifiques ; • Améliorer l'équité à travers un appui aux enfants ayant des besoins spécifiques ; • Mettre en place une école fondamentale obligatoire et gratuite pour tous ; • Implanter des constructions scolaires de manière à réduire le temps d'accès pour les élèves des zones rurales ; • Affecter le personnel enseignant dans les zones défavorisées ; • Sensibiliser les acteurs sociaux ; • Former des enseignants qualifiés dans les domaines spécifiques ; • Développer un curriculum pour l'éducation spéciale.
<p>Objectif 5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p>	
<p>5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la prévention et la prise en charge multisectorielle des cas de VBG ; • Appuyer la juridiction des victimes des violences basées sur le genre et lutter contre l'impunité ; • Promouvoir les attitudes et les pratiques des hommes et des femmes favorables à l'équité et l'égalité genre notamment grâce aux activités.

<p>5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination et la collecte des données en matière des violences basées sur le genre ; • Appuyer et autonomiser les victimes des violences basées sur le genre ; • Renforcer les capacités des structures de prise en charge des VBG.
<p>5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des lois égalitaires ; • Œuvrer à une plus grande application équitable des droits des femmes, des hommes et des enfants et en particulier ; • Renforcer l'accès des femmes dans les instances de décision et les mécanismes de gouvernance économique et politique y compris la paix et la sécurité.
<p>5.6. Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer dans les secteurs sociaux de base la prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons, des femmes et des hommes, qui sont déterminants dans la constitution des capacités et du capital humain du pays.
<p>Objectif 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable de l'eau</p>	
<p>6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.</p>	<p>Les axes principaux de la Stratégie Nationale de l'Eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un environnement favorable pour une bonne gouvernance du secteur eau ; • Gérer d'une manière intégrée les ressources en eau ; • Améliorer les services en eau potable et assainissement de base ; • Gérer les catastrophes liées à l'eau ; • Renforcer la planification et le financement du secteur ; • Renforcer les capacités professionnelles dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. <p>Comme orientations stratégiques en matière d'assainissement, la Politique Nationale de l'Assainissement est organisée autour de 8 axes stratégiques répartis en 4 composantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le cadre légal et institutionnel Renforcer les capacités

	professionnelles ; <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'hygiène à tous les niveaux ; • Améliorer la gestion des déchets liquides ; • Améliorer la gestion d'eaux pluviales ; • Améliorer la gestion des déchets solides ; • Améliorer la gestion des déchets spéciaux ; • Réduire la pollution atmosphérique.
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	

Objectif 7- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables	
<p>7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la bonne gouvernance du secteur énergétique pour accroître sa contribution au développement ; • Mobiliser et/ou réorienter vers le secteur énergétique les capitaux privés burundais actuellement tournés en majorité vers d'autres secteurs ; • Impliquer d'une façon accrue les systèmes bancaires et financiers dans le financement de projets et programmes énergétiques ; • Accroître la capacité à maîtriser les prévisions (offre-demande) sur le plan technique ; • Mettre en place les mécanismes de subvention/d'exonération des équipements favorisant la substitution du bois de chauffe ; • Renforcer un cadre légal favorisant une planification cohérente et une gestion intégrée de toutes les ressources énergétiques du Burundi (Biomasse, Hydrocarbures, Electricité, Tourbe, Energies Renouvelables) • Promouvoir et améliorer l'utilisation des technologies modernes dans la planification, les contrôles, le diagnostic, les bases de données et la gestion du secteur énergétique ; • Développer une stratégie d'électrification des infrastructures communautaires d'intérêt public éloignées du réseau par le système solaire et éolien ; • Concevoir des stratégies de mise en œuvre des plans directeurs énergétiques régionaux coordonnés par la Communauté de l'Afrique de l'Est et aux activités similaires du Marché commun de l'Afrique Est et du Sud (COMESA) ainsi qu'à d'autres initiatives régionales (l'EAPP, du NELSAP, de la CPGL, etc.) ; • Développer des mécanismes de mise en œuvre des stratégies régionales d'approvisionnement, de transport et de stockage efficace des produits pétroliers ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir une politique de Formation et de perfectionnement périodique du personnel en matière d'ingénierie, de recherche-développement, de fabrication et d'entretien de systèmes énergétiques.
Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	
<p>8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostiquer et étudier l'état des lieux des emplois et du chômage au Burundi avec des données fiables et locales ; • Diversifier les emplois et appuyer les associations de producteurs ; • Appuyer le secteur informel créateur d'emploi entre autres grâce à l'accès au crédit et autres intrants de production agricoles, artisanales, etc. ; • Renforcer les capacités des acteurs locaux et des responsables à la base aux fins d'une planification et d'un développement local durable ; • Développer les énergies alternatives accessibles au niveau local ; • Appuyer et renforcer les capacités des entreprises locales dans le domaine de la production et de la transformation ; • Assurer l'égalité d'accès aux facteurs de production et garantir l'équité dans leurs rémunérations ; • Soutenir l'auto-emploi et promouvoir l'entrepreneuriat du secteur informel rural grâce à la formation et à la professionnalisation des activités et au soutien des associations locales et création d'une structure d'orientation et d'embauche ; • Diversifier et valoriser les activités touristiques (l'éco-tourisme) et le patrimoine culturel ; • Renforcer les capacités et professionnaliser les guides touristiques au niveau local ; • Promouvoir et encourager l'investissement privé à tous les niveaux ; • Promouvoir et encourager le partenariat public-privé à tous les niveaux ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Créer le fonds de garantie pour soutenir l'investissement privé et promouvoir l'inclusion financière ; • Renforcer les capacités des institutions d'appui à l'investissement privé ; • Promouvoir et encourager les investissements et l'emploi des jeunes.
<p>8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un cadre d'innovation et de partenariat au Burundi ; • Créer un cadre de soutien aux entreprises en difficulté ; • Promouvoir l'entrepreneuriat féminin et des jeunes ; • Intégrer l'industrie culturelle comme l'un des moteurs de création d'emploi et de richesse ; • Promouvoir le secteur artisanal comme l'un des moteurs de création d'emploi et de richesse ; • Renforcer les capacités des institutions d'appui au développement industriel ; • Promouvoir les partenariats stratégiques et les financements innovants ; • Assainir l'environnement des
<p>8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une stratégie de protection et de valorisation des sites touristiques notamment par leur aménagement et leur délimitation ; • Encourager le développement de l'écotourisme et du tourisme basé sur les communautés ; • Identifier les produits touristiques ciblant et attirant l'extérieur et l'intérieur du pays ; • Mettre en place un cadre de consolidation des liens touristiques avec d'autres pays ; • Elaborer une politique de marketing à appliquer par les entreprises opérant dans le tourisme burundais afin de le rendre compétitif dans la région.

Objectif 9. Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation	
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une stratégie de protection, de réhabilitation et de développement des infrastructures ; • Etendre le réseau bitumé pour rendre accessible toutes les zones à haute potentialité économique ; • Diversifier les voies d'approvisionnement du pays conformément au programme de l'EAC sur le développement des routes des différents corridors à savoir la route (Mombasa-Voi-Eldoret-Bugiri-Kampala-Masaka-Kigali-Kibuye-Kayanza-Bujumbura- 1,800km), pour le corridor nord, la route (Tunduma-Sumbawanga-Kasulu-Makamba-Nyanza-Lac-Rumonge-Bujumbura- 1,300km) pour le corridor sud.
	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir un plan d'adaptation et de conformité aux normes de l'OACI ; • Promouvoir le transport maritime et Moderniser les infrastructures portuaires ; • Promouvoir le transport ferroviaire et moderne ; • Promouvoir l'aménagement des centrales hydroélectriques.
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir un partenariat public-privé en vue de l'émergence des entreprises et de bureaux d'études performants ; • Promouvoir la création des fonds de garantie ; • Promouvoir les institutions spécialisées dans le financement des PME ; • Promouvoir une politique de crédit favorisant le financement des PME.

Objectif 10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	
10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les programmes des filets sociaux pour soulager les conditions de vie des populations les plus démunies en améliorant leur accès aux revenus pour leur permettre de couvrir leurs besoins de base ; • Promouvoir l'accès de toute la population aux services sociaux de base en matière de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement et de logement ; • Promouvoir la diversification économique, la transformation du monde rural en créant de nouveaux emplois décents non agricoles.
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.	
Objectif 11 - Villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables	
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un texte juridique d'orientation de l'urbanisme et les instruments directeurs de développement urbain ; • Donner une base juridique au concept d'agglomération urbaine englobant une ville principale, des quartiers périphériques et un hinterland rural plus ou moins étendu selon le cas ; • Envisager que les instances communales puissent avoir des prérogatives plus larges sur le milieu rural environnant ; • Adopter des périmètres de planification urbaine englobant largement l'hinterland rural ; • Prendre acte du caractère inéluctable de l'exode rural vers les villes et villages et tenter d'en contrôler les effets les plus négatifs ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'accroissement des densités urbaines sous des formes compatibles avec les modes de vie des populations Burundaises, à la poly-fonctionnalité et à la poly-socialité des tissus urbains ; • Relever le défi d'une gestion écologique des ressources naturelles, de l'énergie et des déchets en milieu urbain ; • Introduire dans les procédures de la planification urbaine les notions de périmètre d'urbanisation et de front prioritaire d'urbanisation ; • Prendre en charge les interactions de la planification et de l'aménagement urbains avec la politique de développement agricole.
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	
11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	<ul style="list-style-type: none"> • Donner une base juridique au concept d'agglomération urbaine englobant une ville principale, des quartiers périphériques et un hinterland rural plus ou moins étendu selon le cas.
Objectif 12 instaurer des modes de consommation et de production soutenables	
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le système de gestion rationnelle des ressources naturelles ; • Réduire de 3% les émissions de gaz à effet de serre par rapport au scénario de référence (BaU) à l'horizon 2030 ; • Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, à partir de 2016, par rapport au scénario de référence à l'horizon 2030. 1 958 Gg ECO2 pour l'objectif inconditionnel et 14 897. Gg ECO2 pour l'objectif conditionnel.

12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le système de gestion des produits chimiques et des déchets.
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le système de gestion des produits chimiques et des déchets.
12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le mécanisme de suivi évaluation de l'impact environnemental des entreprises.
Objectif 13 Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnaliser le PANA (Plan d'action Nationale d'Adaptation au Changement Climatiques) ; • Opérationnaliser la Contribution Prévue Déterminée au niveau National(CPDN) ; • Réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer sa résilience aux changements climatiques tout en continuant à relever ses défis en matière de développement.
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer dans les documents de politique de planification, les mesures relatives aux changements climatiques.
13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des parties prenantes : Intégrer dans le système éducatif, le volet environnement et changement climatiqument tenant compte de la gestion du Système d'Information géographique(SIG).
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	
14.4. D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités en matière de planification et de réglementation de du secteur de la pêche

stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques	
14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le système de gestion durable des ressources marines
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification	
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer les paysages forestiers et agricoles ; • Augmenter les puits du gaz carbonique par le reboisement de 4 000 hectares par an pendant 15 ans à partir de 2016 : Reboiser 8 000 ha /an, pendant 15 ans à partir de 2016. (ii) remplacer à 100%, à l'échéance 2030, tous les fours de carbonisation traditionnels, et tous les foyers (cuisinières domestiques) traditionnels.
15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la protection des écosystèmes montagneux.
15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la lutte contre le braconnage et le trafic des espèces végétal et animal protégés.
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.	
16.1. D'ici 2030, réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider la paix ; • Réduire le trafic d'armes ; • Eradiquer les crimes organisés ; • Renforcer la justice et l'Etat de droit ; • Consolider la bonne gouvernance, récupérer et restituer les biens détournés de l'Etat ; • Réduire les inégalités liées au genre et autonomiser la femme.

16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	
16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.	
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.	
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités et de la redevabilité du Parlement ; • Garantir l'accès à la justice pour tous ; • Renforcement des capacités et de la redevabilité de l'administration publique.
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.	

Source : Elaboré par les experts

VI. PARTENARIATS RENFORCES POUR FINANCER LES ODD AU BURUNDI

Tout en reconnaissant que ces ODD sont universels, inclusifs et très ambitieux envers l'humanité et la planète, les Nations-Unies ont également reconnu leur complexité et qu'ils nécessiteront des moyens encore plus ambitieux pour leur financement par rapport aux OMD. La question de la mobilisation de l'ensemble des ressources qu'il est possible de dégager pour financer les dépenses publiques y relatives se pose donc avec beaucoup plus d'acuité.

Comme pour d'autres pays en développement, le Burundi devra améliorer la gouvernance dans toutes ses dimensions et exploiter l'ensemble des gisements de ressources qui définissent son « espace budgétaire » afin d'atteindre les cibles et indicateurs des ODD retenus pour le Burundi. Cette mobilisation devra être compatible avec la soutenabilité à long terme des principaux équilibres macroéconomiques, et concourir à la mise en place d'un espace budgétaire qui doit s'inscrire dans une vision pour la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'atteinte des ODD.

Dans le contexte actuel de déclin de l'aide étrangère provenant de sources traditionnelles, le Gouvernement du Burundi doit trouver des sources alternatives de financement qui complèteraient l'Aide Publique au Développement (APD). A cet égard, le modèle de financement Innovant du Développement (FID) représente une voie très prometteuse à explorer. Le FID fait désormais partie intégrante des stratégies recommandées par l'Organisation des Nations-Unies (ONU), le Fonds Monétaire Internationale (FMI) et la Banque Mondiale dans la mesure où il permet de mobiliser des fonds additionnels en exploitant un potentiel inexploré aussi bien au niveau des ressources domestiques que celles provenant de l'extérieur.

Le Gouvernement du Burundi devrait aussi chercher d'autres nouveaux partenaires économiques au développement et mobiliser la Diaspora pour augmenter ses transferts en devises et tout cela dans le souci de mobiliser les fonds nécessaires permettant d'atteindre les ODD à l'horizon 2030.

VI.1. Forte amélioration de la mobilisation des ressources financières nationales au service du développement

Il s'agit d'un axe capital qui va constituer le plus grand pilier pour le financement de ce programme. La plupart des pays en développement comme le Burundi présentent des énormes gaps de prélèvement fiscaux. Ceci s'explique par des contraintes et dysfonctionnements liées notamment aux niveaux de corruption ; une assiette fiscale trop étroite et une politique fiscale peu incitative. Une autre raison est que le secteur privé est peu dynamique avec une économie peu diversifiée et un environnement peu favorable à l'investissement et au développement du secteur privé qui doit être le moteur de la création de l'emploi et de la richesse.

L'enjeu majeur pour booster la mobilisation des ressources financières nationales en faveur des ODD consistera à :

- Améliorer la bonne gouvernance à tous les niveaux et la primauté du droit qui constituent des conditions sine qua non d'un développement durable ;
- Mettre en place des politiques économiques rationnelles répondant aux besoins de la population ;
- Mettre en place des infrastructures améliorées qui sont indispensables pour maintenir la croissance économique, réduire la pauvreté et créer des emplois ;
- Améliorer l'efficacité de la dépense en concentrant les efforts dans le domaine de la gestion des finances publiques qui peut avoir un impact positif sur la productivité - des dépenses d'investissements publics ;
- Mettre en œuvre les réformes nécessaires pour élargir l'assiette fiscale et éliminer les exonérations trop coûteuses, tout en créant les conditions appropriées pour inciter les entreprises opérant dans l'informel à s'insérer progressivement dans l'économie moderne et formelle ;
- Assurer le développement du secteur privé dans la mesure où un secteur privé florissant permet à de nouvelles entreprises de créer des emplois, de développer des produits novateurs et d'élargir l'assiette fiscale. A cette fin, d'importantes contraintes devront être levées, notamment le manque d'infrastructures (Energie et transport), l'accès au financement, la rigidité des réglementations et les obstacles bureaucratiques qui augmentent les coûts de transaction, et l'absence de services de conseil et d'appui ; Renforcer les mécanismes de lutte contre la corruption à tous les niveaux qui doit constituer une grande priorité ;
- Renforcer la lutte contre les flux illicites de capitaux vers des paradis fiscaux et l'évasion fiscale ;
- Promouvoir une meilleure négociation des contrats, des redevances et des impôts ;
- Créer les conditions requises pour mobiliser l'épargne publique et privée ;
- Mettre en place des mécanismes de financements innovants (nouvelles taxes notamment sur les télécommunications, prélèvement sur les ventes de tabac et l'alcool, taxe sur la vente de billets pour les manifestations sportives, taxe sur carbone, etc.) ;
- Renforcer l'inclusion financière et l'accès au crédit surtout en faveur des entreprises artisanales et des PME ;
- Renforcer les Partenariats Publics Privés (PPP).

VI.2. Elargissement et une plus grande mobilisation des ressources financières provenant de l'extérieur

L'amélioration de la gouvernance et du pilotage de l'économie va sensiblement améliorer la mobilisation des ressources extérieures qui sont aujourd'hui peu exploitées par le Burundi.

VI.3. Investissements directs étrangers (IDE) et autres flux financiers privés

Avec la création d'un environnement favorable à l'investissement et un développement du secteur privé, des flux internationaux de capitaux privés, en particulier les Investissements directs étrangers (IDE), pourront augmenter. Ces IDE pourront contribuer au financement d'une croissance économique soutenue à moyen et long terme dans la mesure où ils offrent la possibilité de :

- Transférer des connaissances et des technologies ;
- Créer des emplois ;
- Stimuler la productivité ;
- Développer la compétitivité et l'esprit d'entreprise

A travers ces mécanismes, les IDE apporteront donc une contribution importante pour éliminer la pauvreté en favorisant la croissance et le développement économiques. Il s'agit d'une piste qui mérite des efforts conséquents en ce sens que le rapport des statistiques de l'EAC et de l'UNCTAD¹⁰ révèle que le Burundi a été de loin le pays le moins performant au cours des dix dernières années dans la mobilisation des IDE. Pour attirer et accroître les investissements de capitaux productifs, le Burundi devra, à l'instar des autres pays, continuer à améliorer un cadre transparent, stable et prévisible, doté de mécanismes d'exécution de contrats adéquats et de respect des droits de propriété. Le cadre global devra être articulé autour de politiques macroéconomiques bien conçues et d'institutions qui permettent aux entreprises (nationales et internationales) d'exercer leurs activités de manière efficace et rentable et d'avoir un impact maximal sur le développement.

VI.4. Transferts issus de la Diaspora

Les transferts issus de la Diaspora constituent l'une des sources de financements innovants du développement économique et dans certains pays, ils représentent une part importante du PIB. Selon les données de la Banque Mondiale (2014), la contribution moyenne au PIB de tels transferts sur la période 2005 à 2013 pour les pays comme le Lesotho, le Nigéria, le Sénégal et l'Ouganda ont été respectivement de 35.5%, 10.4%, 10.4% et 4.3%. Cependant, la répartition des transferts entre pays africains s'avère très inégale : en 2014, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest ont capté 89 % du total envoyé sur le continent africain.

A noter que les montants de transferts issus de la Diaspora à l'Afrique resteraient sans doute bien supérieurs puisque certaines sources estiment que plus de 70 % des transferts issus de la Diaspora à l'Afrique passent par des canaux officieux à cause du coût d'expédition très élevé. A titre d'exemple, en 2014, un transfert revenait en moyenne à 12.4 % du montant expédié contre seulement 6.6 % pour l'Asie du Sud.

Au Burundi, même si les transferts des fonds de la Diaspora ont connu une augmentation en passant de 0,06 en 2005 à 1,6% du PIB en 2014, l'importance des transferts reste très faible par rapport aux autres pays. Dès lors, il faudrait des mesures visant à réduire les coûts

¹⁰ EAC, Facts and Figures 2015

d'expédition afin de favoriser des transferts passant par les mécanismes officiels qui laissent une traçabilité des fonds envoyés au Burundi. Ce qui permettra d'une part de mobiliser des devises pour l'économie dans son ensemble, et d'autre part de contribuer au financement des ODD dans leur diversité.

VI.5. Amélioration et renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement

Même si l'Aide Publique au Développement (APD) déboursée reste insuffisante pour répondre aux objectifs multiples et ambitieux des ODD, elle garde sa pertinence en tant que moyen de financement du développement. Elle est un instrument indispensable pour appuyer l'éducation, la santé, le développement des infrastructures publiques, l'agriculture et le développement rural, et pour améliorer la sécurité alimentaire.

Les pays en développement doivent poursuivre le plaidoyer pour que les pays développés prennent des mesures concrètes pour atteindre les objectifs consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'APD en faveur des pays en développement. Dans le cadre de financement des ODD, le Burundi devrait prendre des mesures pour mobiliser plus des APD, notamment en :

- S'efforçant, ainsi que ses partenaires au développement, de rendre l'APD plus efficace conformément à la Déclaration de Paris ;
- S'impliquant dans le débat international pour concrétiser la mise en place de différents types de financements innovants en faveur des ODD, notamment l'instauration des taxes sur les transactions financières internationales, les billets d'avion et le carbone (Principe Pollueur-Payeur) ;
- Renforçant la coopération Sud-Sud et triangulaire dans la mise en œuvre de ses programmes de développement. Cette coopération peut constituer un levier puissant pour mobiliser des financements innovants et pour promouvoir une meilleure contextualisation et appropriation nationale des programmes de développement.

VI.6. D'autres modalités de financement du développement

Pour diversifier les formes de financement des ODD, le Burundi devra prendre des mesures visant à :

- Mobiliser de nouveaux guichets/flux concessionnels plus avantageux pour les PME et les Etats en situations spéciales (pays enclavés et petits pays insulaires, les pays fragiles, post conflits) comme le Burundi ;
- Améliorer et renforcer la coopération avec les institutions multilatérales qui offrent des conditions avantageuses en matière de financement (FMI, banques multilatérales de développement et agences du système des Nations-Unies –SNU-);
- Accroître l'attractivité envers les divers fonds mondiaux et les fondations privées ;
- Améliorer les capacités nationales dans la participation aux échanges mondiaux et au commerce international, moteur de la croissance et du développement.

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La priorisation des ODD pour le Burundi a été conduite en suivant la méthodologie adoptée dans le cadre des Nations-Unies qui exige de faire des choix limités pour chaque ODD. Cela est tout à fait logique dans la mesure où les ODD et leurs cibles sont beaucoup plus nombreux que les OMD. Toutefois, pour l'ODD 16 qui porte sur les questions relatives à la paix et la gouvernance, ces dernières revêtant une importance particulière dans le contexte burundais, l'équipe technique a retenu plus de cibles au-delà de ce qui était recommandé par les critères de priorisation utilisés. Même si certaines cibles jugées pertinentes pour le pays n'ont pas été retenues, il est à noter que ces dernières pourront être prises en compte dans le prochain Plan National de Développement (PND) et les stratégies sectorielles qui vont en découler, et qui devront intégrer les priorités nationales sur les ODD.

A l'issue du processus de priorisation qui a été largement participatif et inclusif de toutes parties prenantes, il en découle que le Burundi a priorisé 16 Objectifs, 49 cibles et 101 indicateurs. Les détails sont fournis au tableau ci-après. A ces objectifs, cibles et indicateurs priorisés, il faut ajouter l'objectif de partenariat (Objectif 17) et ses cibles (au nombre de 19) et indicateurs (au nombre de 25) ainsi que les cibles de mise en œuvre (au nombre de 43) et leurs indicateurs (au nombre de 50), pour faire *le paquet national des ODD comprenant au total 17 Objectifs (en respect du caractère de paquet unique des ODD), 111 cibles (priorisés + mise en œuvre + partenariat) et 176 indicateurs*. Voir en annexe, les détails des cibles et indicateurs de partenariat (annexe 3) et de mise en œuvre (annexe 4).

Les leçons tirées de la mise en œuvre des OMD et les défis de développement auxquels le Burundi est confronté actuellement face à l'ambition et la complexité des nouveaux ODD nous permettent d'émettre trois grandes recommandations dont la mise en œuvre constitue des préalables à l'atteinte des cibles et indicateurs retenus pour le Burundi, notamment, la consolidation de la Paix, l'amélioration de la gouvernance et la performance des institutions.

Depuis l'indépendance, l'histoire du Burundi a été jalonnée de crises politiques et sécuritaires récurrentes et des problèmes de gouvernance qui ont empêché le pays de se mettre sur une trajectoire de développement durable. Les différentes guerres civiles ont été à l'origine de destruction du capital humain, de déplacements massifs des populations, de destruction des infrastructures économiques et sociales, d'éviction des ressources nécessaires aux secteurs sociaux au profit des dépenses militaires et de sécurité, qui n'ont fait qu'accélérer la paupérisation des populations et de mitiger l'atteinte des objectifs de développement envisagés dans différents plans nationaux de développement. C'est pourquoi, il est crucial pour le Burundi, dans le cadre de ce Programme national pour l'Agenda 2030, de renforcer la cohésion sociale et les valeurs de démocratie et de droits de l'homme pour créer le socle de la paix et de la stabilité politique.

La consolidation de la paix et l'amélioration de la gouvernance et de la performance des institutions sont donc parmi les grands piliers stratégiques de l'Agenda 2030 pour le Burundi. Dans ce domaine comme dans celui de la construction d'un Etat de droit, le Gouvernement devra prendre des mesures nécessaires pour résoudre certains défis relatifs à la bonne gouvernance, mettre en place ou assurer le renforcement des capacités des institutions de pilotage du développement aux niveaux national et local ; et assurer une lutte implacable contre la corruption. La Bonne gouvernance et des institutions solides sont indispensables pour concevoir et engager des réformes indispensables pour l'atteinte des

différents objectifs fixés. En faisant référence au principe de « *ne laisser personne de côté* » de ce nouvel agenda international de développement, une attention particulière devra être portée à la promotion de l'équité et de la lutte contre les inégalités socioéconomiques (verticales et horizontales). Un accent particulier devra être mis sur le renforcement des capacités nationales de planification stratégique, de coordination et de pilotage des politiques et programmes de développement, et tout particulièrement en matière de « Révolution statistique ».

Celle-ci vise à mettre en place des indicateurs clairs, mesurables, comparables, désagrégeables par quintiles de population et pertinents au regard de la diversité des besoins recensés dans le pays. Les cibles et indicateurs prioritaires, tel que le préconise l'agenda 2030, devront également être intégrés dans le prochain Plan National de Développement.

La transformation structurelle et la diversification de l'économie burundaise. Le Burundi a enregistré au cours de ces dernières décennies une croissance faible, volatile, et appauvrissante. *Même si le pays a enregistré des taux de croissance positifs le PIB par tête d'habitant n'a pas cessé de baisser.* Si l'on considère les données de la Banque Mondiale, le pays a enregistré entre 1990 et 2015 une diminution de 33% du PIB/hab, aux prix constants de 1990. Cela est essentiellement dû aux très faibles performances du secteur agricole qui constitue encore le pilier de l'économie burundaise en demeurant le principal pourvoyeur d'emplois (plus de 80% des emplois dans l'agriculture de subsistance et de survie) qui sont pour la très grande majorité dans l'informel et précaires. Alors que le secteur agricole représentait près de 60% du PIB au cours de la décennie 70, il ne représente plus que moins de 40% en 2014, tout en demeurant le principal pourvoyeur d'emplois. Aussi, la forte pression démographique qui prévaut au Burundi exerce une forte tension sur la terre (moins de 0.5 Ha par ménage en moyenne) dont les conséquences sont, entre autres, les tensions communautaires, l'aggravation de la dégradation de l'environnement (érosion, la baisse de la fertilité des sols, le déboisement, etc.). Par conséquent, la diversification économique, la transformation du monde rurale en créant de nouveaux emplois décents constitue un enjeu crucial et la priorité des priorités dans les politiques et stratégies de développement du Burundi pour le Court, Moyen et Long Terme.

L'élargissement et la diversification des sources de financement. La réalisation des ODD requiert beaucoup des ressources plus que celles qui étaient visées pour les OMD. Au-delà des ressources publiques traditionnelles, comme l'APD, qui continueront à jouer un rôle important, surtout pour les PME comme le Burundi, le Gouvernement devra faire preuve de beaucoup plus d'ingéniosité pour élargir son espace budgétaire qui doit s'inscrire dans une vision de l'atteinte des ODD. Et dans le contexte actuel de déclin de l'APD provenant de sources traditionnelles, le Gouvernement du Burundi doit trouver des sources alternatives et innovantes qui permettront de mobiliser des fonds additionnels en exploitant un potentiel inexploité aussi bien au niveau des ressources domestiques que celles provenant de l'extérieur, y compris les financements privés.

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse des cibles priorisées

Objectifs	Cibles priorisées
<p>Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes</p>	<p>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.</p> <p>1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.</p>
<p>Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p>	<p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.</p> <p>2.2. D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.</p> <p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.</p>
<p>Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous</p>	<p>3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.</p> <p>3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus</p>

	<p>3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles</p> <p>3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux</p> <p>3.8. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable</p>
<p>Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité</p>	<p>4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.</p> <p>4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat</p> <p>4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.</p>
<p>Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p>	<p>5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.</p> <p>5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.</p> <p>5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.</p> <p>5.6. Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi.</p>

<p>Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable de l'eau</p>	<p>6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.</p> <p>6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.</p>
<p>Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables</p>	<p>7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.</p>
<p>Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	<p>8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.</p> <p>8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.</p> <p>8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.</p>
<p>Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>	<p>9.1. Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.</p> <p>9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.</p>
<p>Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein</p>	<p>10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.</p> <p>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur</p>

	<p>appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p> <p>10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.</p>
<p>Objectif 11 : Villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables</p>	<p>11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.</p> <p>11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.</p> <p>11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.</p>
<p>Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables</p>	<p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.</p> <p>12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.</p> <p>12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p> <p>12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.</p>
<p>Objectif 13 : Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	<p>13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.</p> <p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p> <p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</p>

<p>Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	<p>14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.</p> <p>14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.</p>
<p>Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification</p>	<p>15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.</p> <p>15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.</p> <p>15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.</p>
<p>Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.</p>	<p>16.1. D'ici 2030, réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.</p> <p>16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.</p> <p>16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.</p> <p>16.5. Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.</p> <p>16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.</p> <p>16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.</p>

Annexe 2 : Plans et stratégies nationaux et sectoriels consultés

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
1	Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde				
1.1	1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).				
1.2	1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.				
1.3	1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	Renforcement du Socle de la Protection Sociale	Faire adhérer tous les travailleurs du secteur informel et des populations rurales aux systèmes d'assurance maladie et de prévoyance sociale individuelle et collective	Nombre d'associations mutualistes engagés dans la promotion des programmes de développement communautaire (%)	Pas totalement Conforme à l'ODD
			Mettre en place une assurance maladie universelle pour tous les citoyens burundais	Taux de couverture de la population en assurance maladie (%)	
			Création ou extension du régime des pensions et risques professionnels en faveur des populations de l'économie informelle et du secteur rural et notamment des groupes vulnérables	Taux de couverture en pension (%)	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
1.4	1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.	Accroissement des Capacités d'Accueil et de la Qualité du Système Educatif	Développer un système éducatif plus performant, plus équitable et mieux adapté au marché du travail	- Taux brut de scolarisation - Taux d'achèvement du primaire	MEESRS	
		Renforcement des Capacités et des Performances du Système Sanitaire	Accessibilité de la population à des soins de santé de qualité en vue d'une meilleure utilisation des services	-Population moyenne par médecin ; -Population moyenne par infirmier ; - Population moyenne couverte par hôpital ; - Population moyenne par centre de santé	MSPLS	
			Réduction de la morbidité liée aux maladies transmissibles et non transmissibles	Taux de prévalence du paludisme < 5ans	MSPLS	
			Réduction de la mortalité maternelle et néonatale	Ratio de mortalité maternelle	MSPLS	
		Promotion de l'égalité du genre	Créer des conditions favorables à un meilleur accès aux ressources et à un meilleur contrôle de ces ressources, à une meilleure Contribution des femmes au développement socio-économique du pays et au renforcement de leurs capacités pour qu'elles profitent davantage des retombées du développement			
Promotion de l'accès à l'eau potable	Assurer l'accès à l'eau pour les pauvres et autres populations vulnérables					

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
1.5	1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et de réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental.	Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources	Mettre en place une institution chargée de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles		MEEATU MINAGRIE	
			Protection des forêts, des boisements et de la biodiversité	- Taux de couverture forestière (%) ; -Pourcentage des ménages utilisant des combustibles solides (bois et dérivés)	MEEATU MINAGRIE	
		Renforcement du socle de la protection sociale	Contribuer à la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité par une gestion efficace des risques sociaux D'initier des mécanismes de création d'un régime obligatoire d'assurance pension complémentaire en faveur des travailleurs du secteur structuré, et de mettre en place un système d'assurance pension et risques professionnels en faveur des travailleurs indépendants et des professions libérales			
2	Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable					
2.1	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	Relèvement de la Productivité des Secteurs Porteurs de Croissance	Améliorer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel de la population vulnérable dans les provinces où le taux de malnutrition chronique est le plus élevé	Taux de malnutrition chronique	MINAGRIE MSPLS MEERS	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
2.2	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	Relèvement de la Productivité des Secteurs Porteurs de Croissance	Dépister la malnutrition et introduire des cultures à haute valeur ajoutée	- Nombre d'enfants de moins de 5 ans en sous poids - Taux de malnutrition chronique	MINAGRIE MSPLS	
		Renforcement des Capacités et des Performances du Système Sanitaire	Renforcer la lutte contre la malnutrition	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins 5 ans	MSPLS MINAGRIE	
2.3	2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.	Relèvement de la Productivité des Secteurs Porteurs de Croissance	Augmenter l'accroissement durable de la production et la sécurité alimentaire	Quantité de la production annuelle (en tonnes)	MINAGRIE	
			Professionnaliser les producteurs et promouvoir l'innovation	Nombre d'organisations faîtières fonctionnelles dans les filières thé, coton, palmier, riz, lait, etc.	MINAGRIE	
			Développer les filières et de l'agro-business y compris l'élevage et la pêche	Quantité de la production annuelle (en tonnes ; nombre de têtes de bétail)	MINAGRIE	
2.4	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent	Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources	- Améliorer la législation sur la conservation et la protection des sols - Exploiter de façon rationnelle et optimale des ressources naturelles en particulier la terre et les ressources en eaux	500 000 ha de bassins versants aménagés et protégés	MEEATU MINAGRIE	
			Protéger les forêts, les boisements et de la biodiversité	- Taux de couverture forestière (%) ; - Pourcentage des ménages utilisant des combustibles solides (bois et dérivés)	MEEATU MINAGRIE	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
	progressivement la qualité des terres et des sols.		Promouvoir une agriculture intensive, à la fois plus productive et plus respectueuse de l'environnement	Taux d'accroissement annuel des rendements des principales cultures	MINAGRIE	
		Relèvement de la Productivité des Secteurs Porteurs de Croissance	Améliorer l'accès aux intrants (semences et plants sélectionnés, fertilisants, pesticides et matériel agricole) et aux races animales améliorées	-1 Boutique d'intrants dans chaque commune en fin de période ; -Taux de consommation moyenne d'engrais	MINAGRIE	
		Gestion Rationnelle des Ressources en Eau	Promouvoir une agriculture irriguée par gravitation et la petite irrigation		MINAGRIE	
			Aménager des périmètres irrigués (dans les plaines de l'Imbo, du Mosso et du Bugesera)	Superficie irriguée en ha	MINAGRIE	
			Développer la petite irrigation collinaire	Superficie irriguée en ha	MINAGRIE	
2.5	2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	Relèvement de la Productivité des Secteurs Porteurs de Croissance	Créer un organe de contrôle et de certification des semences (ONCCS)		MINAGRIE	

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?	
3	Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges					
3.1	3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Renforcement des Capacités et des Performances du Système Sanitaire	Réduire la mortalité maternelle et néonatale Renforcer les capacités techniques des structures de soins en PF, Soins Néonataux d'urgence de base (SONUB) et, Soins Néonataux d'urgence complet (SONUC) (formation des prestataires, équipements)	Ratio de mortalité maternelle - Pourcentage d'accouchement assisté par un personnel de santé formé - Taux de mortalité néonatale	MSPLS MSPLS	
3.2	3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	Renforcement des Capacités et des Performances du Système Sanitaire	Renforcer la lutte contre la malnutrition Renforcer les services de prévention et de prise en charge des maladies infantiles et de suivi de l'état de santé des enfants (PCIME, PTME et soins pédiatriques du VIH, vaccination)	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins 5 ans Taux de mortalité infanto-juvénile	MSPLS MINAGRIE MSPLS	
3.3	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Intensification de la Lutte Contre le VIH/SIDA Renforcement des Capacités et des Performances du Système Sanitaire	- Intensifier les programmes de prévention, - Améliorer la prise en charge médicale et psychosociale, Alléger l'impact du VIH/SIDA sur les communautés infectées et affectées Réduire la morbidité liée aux maladies transmissibles et non transmissibles	- Taux de prévalence VIH/SIDA (15 – 49 ans) - Taux de dépistage de VIH - Couverture des services PTME (Prévention transmission Materno-Enfantine du VIH) - Taux de prévalence du paludisme < 5ans - Taux de notification de toutes les formes de tuberculose - Taux de notification des cas	MSPLS MSPLS	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
				contagieux (TPM+) - Taux de coïnfection TB –VIH - Taux de séropositivité dans les centres de dépistages du VIH (CDV) - Taux de couverture en ARV - Taux de couverture par charge virale - Pourcentage des PVVIH sous traitement avec charge virale indétectable		
3.4	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Renforcement des Capacités et des Performances du Système Sanitaire	Réduire la morbidité liée aux maladies transmissibles et non transmissibles		MSPLS	
3.5	3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool					
3.6	3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	Amélioration du Taux d'Accès et de la Qualité des infrastructures Economiques				
			Renforcer la sécurité routière		MTTPE	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
3.7	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Renforcement des Capacités et des Performances du Système Sanitaire	Renforcer les capacités techniques et institutionnelles du système de santé en ce qui concerne la santé de la reproduction, en vue de maîtriser la fécondité et des interventions à haut impact pour la survie et le développement de l'enfant	Taux de prévalence contraceptive pour les femmes en unions (en %)	MSPLS	
			Renforcer l'offre de services conviviaux aux jeunes et adolescents		MSPLS	
		Maîtrise des questions démographiques et réduction de la fécondité	Mettre en place des mesures incitatives indirectes encourageant les couples à réduire la taille de leur famille	Taux de prévalence de la contraception	MSPLS	
			Augmenter l'âge moyen de la mère à la naissance du premier enfant de 23,5 en 2011 à 25 en 2015	Age moyen de la mère à la naissance	MSPLS	
			Intensifier la sensibilisation de la population, des leaders d'opinion et des leaders religieux sur la planification familiale	Nombre moyen d'enfants par femme	MSPLS	
3.8	3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels	Renforcement des Capacités et des Performances du Système Sanitaire	Renforcer les services de prévention et de prise en charge des maladies infantiles et de suivi de l'état de santé des enfants (PCIME, PTME et soins pédiatriques du VIH, vaccination).	- % d'enfants complètement vaccinés, - Couverture des services PTME (Prévention transmission materno-enfantine du VIH)	MSPLS	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
	sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	Renforcement et extension de la couverture de la protection sociale	Renforcer les mécanismes de prévention des risques Sociaux	<ul style="list-style-type: none"> % de ménages affiliés à la mutualité recevant des revenus générés par la synergie entre les programmes de croissance et les unités mutuelles (%) 	MSPLS MDHASG	
			Etendre progressivement la protection sociale à toute la population (extension de la couverture)	Taux de couverture de la population en assurance maladie (%) maladie		
3.9	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Renforcement des Capacités et des Performances du Système Sanitaire	Promouvoir des interventions de prévention des maladies causées par les produits biologiques et chimiques notamment celles qui sont liées à la pollution		MSPLS	
4	Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie					
4.1	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	Accroissement des Capacités d'Accueil et de la Qualité du Système Educatif	<ul style="list-style-type: none"> Réduire le taux de redoublement pour accroître le taux d'achèvement et dégager des ressources additionnelles pour le financement de la réforme ; Augmenter les heures d'enseignement pour se rapprocher des normes internationales (850 à 1.000 heures par an) et garantir une qualité minimale pour les apprentissages Réviser le programme scolaire et le curriculum ; Réviser le système de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Taux net de scolarisation (école primaire) Taux brut de scolarisation (école secondaire) Indice de parité (école primaire et secondaire) Taux de redoublement (école primaire et secondaire) Taux d'achèvement (école primaire) 	MEESRS MINEDUC	

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
		initiale des enseignants et les parcours professionnels ; • Améliorer la gestion pour plus d'efficacité, d'efficience et d'équité dans l'allocation des ressources et leur utilisation			
4.2	4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.	Accroissement des Capacités d'Accueil et de la Qualité du Système Educatif	Sensibiliser les communautés et les partenaires pour construire des garderies communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures préscolaires ouvertes • Taux brut de scolarisation au préscolaire 	MEESRS
4.3	4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.	Accroissement des Capacités d'Accueil et de la Qualité du Système Educatif	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un système éducatif plus performant, plus équitable et mieux adapté au marché du travail • Poursuivre la réforme de l'enseignement supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • % des sortants du cycle fondamental scolarisés dans les CEM (public et privés) • % des sortants du cycle post fondamental scolarisés dans les CFP (public et privés) • Indice de parité pour le public et le privé (éducation supérieure) 	MEESRS
4.4	4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi,	Promotion du Secteur Privé et Création des Emplois	Former les jeunes à l'entrepreneuriat au niveau de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> • % des sortants de 6^{ème} année scolarisés dans les CEM (public et privés) • % des sortants de 10^{ème} année scolarisés dans les CFP (public et privés) 	MFPTE

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
	à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.		Intégrer la formation à l'entrepreneuriat au cursus universitaires	<ul style="list-style-type: none"> • % étudiants formés en entrepreneuriat 	MFPTE MEESRS	
		Accroissement des Capacités d'Accueil et de la Qualité du Système éducatif	Créer de nouvelles filières telles que le tourisme et l'hôtellerie, les NTIC	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves orientés dans les filières techniques 	MFPTE MEESRS	
4.5	4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.					
4.6	4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.	Accroissement des Capacités d'Accueil et de la Qualité du Système Educatif	Accroître l'accès visant à garantir la scolarisation primaire universelle.	Taux d'achèvement du cycle primaire	MEESRS	
4.7	4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence,					

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
	de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.					
5	Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles					
5.1	5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	Promotion de l'égalité du genre	Eliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de textes et de lois votés par le parlement 	MDHASG	
			Promouvoir les droits des femmes et faire en sorte qu'elles soient équitablement représentées dans toutes les sphères d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • % siège occupé par des femmes dans le parlement national • % femmes occupant des postes de prise de décision (Ministre, Gouverneur de Province, Administrateur Communale, Gouverneur de Province, Administrateur Communal) 	MSNDHG	
5.2	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.	Promotion de l'égalité du genre	Promouvoir des mécanismes de prévention et de répression des violences basées sur le genre et de prise en charge intégrée des victimes		MDHASG MSP	
			Renforcement de la Justice et de l'Etat de droit	Renforcer le dispositif de promotion des droits humains		MDHASG MJGS
		Respecter les conventions internationales déjà ratifiées			MJGS MINREX	
		Intensifier les campagnes de sensibilisation			MJGS	
		Protéger des droits liés au genre		MJGS		

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
5.3	5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.	Promotion de l'égalité du genre	Renforcer le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de politiques promouvant l'égalité et l'équité et la sensibilité des acteurs sociaux aux questions de genre afin de réduire l'impact des coutumes traditionnelles qui freinent l'épanouissement des filles et des femmes		MSPLS MPBP	
5.4	5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.		<i>Cfr PNDS</i>			
5.5	5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	Promotion de l'égalité du genre	Promouvoir les droits des femmes et faire en sorte qu'elles soient équitablement représentées dans toutes les sphères d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • % de sièges occupés par des femmes au parlement national • % de femmes occupant des postes de prise de décisions (Ministre, Gouverneur de Province, Administrateur Communale % Gouverneur de Province, Administrateur Communal 	MDHASG	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
5.6	5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.	Maîtrise de la question démographique et réduction de la fécondité	Mettre en place des mesures incitatives indirectes encourageant les couples à réduire la taille de leur famille	Taux de croissance démographique	MSPLS MPBGP	
			Intensifier la sensibilisation de la population, des leaders d'opinion et des leaders religieux sur la planification familiale	Nombre moyen d'enfants par femme)	MSPLS MPBGP	
6 Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau						
6.1	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	Promotion de l'Accès à l'Eau Potable	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la Politique Nationale de l'Eau (PNE) et la Stratégie Nationale de l'Eau, qui définit les moyens de la mise en œuvre de la politique Augmenter le taux d'accès à l'eau potable pour atteindre l'OMD en 2015 et assurer l'accès à l'eau pour les pauvres et d'autres populations vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture en eau potable (%) : Milieu urbain Milieu rural Nombre de nouveaux ménages alimentés en eau potable en branchement privé Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau améliorée 	MEEATU MEM	
			Opérationnaliser le cadre de concertation par l'intermédiaire du Groupe Sectoriel Eau et Assainissement qui est opérationnel		MEEATU MEM	
			Faire une cartographie des potentialités des eaux souterraines	Nombre d'infrastructures d'eau et d'assainissement	MEEATU MEM	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
6.2	6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	Protection de l'environnement et gestion durable des ressources	Mettre en place une stratégie de réforme de l'hygiène et de l'assainissement et le transfert des compétences du secteur aux communes	<ul style="list-style-type: none"> %de la population ayant accès à un assainissement adéquat 	MEEATU MSPLS	
			Construire et réhabiliter des installations sanitaires dans les écoles primaires, les centres de santé, les marchés et autres lieux publics	Pourcentage des ménages disposant d'un lieu d'aisance convenable (WC avec chasseau d'eau et WC extérieur privé)	MEEATU MEM	
			Sensibiliser et promouvoir l'hygiène, avec l'éradication de la défécation à l'air libre d'ici 2025, et l'adoption du lavage des mains au savon par 50% de la population rurale en 2015	Pourcentage des ménages disposant d'un lieu d'aisance convenable (WC avec chasseau d'eau et WC extérieur privé)	MEEATU MEM	Indicateur proche
			Renforcer les capacités d'encadrement de la population rurale en matière d'hygiène et d'assainissement	Nombre de nouveaux ménages alimentés en eau potable en branchement privé	MEEATU MEM	
6.3	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.	Gestion Rationnelle des Ressources en Eau	<ul style="list-style-type: none"> Adopter des techniques de traitement des eaux usées en vue de leur réutilisation pour d'autres besoins Protéger la ressource eau contre toute forme de pollution Adopter les techniques de traitement des eaux usées 	Proportion de la population ayant un accès durable à un système d'évacuation des eaux usées améliorée	MEEATU MEM	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
6.4	6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.	Gestion Rationnelle des Ressources en Eau	Créer des capacités humaines adéquates pour la gestion et l'utilisation des ressources en eau et pour la recherche	Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau améliorée	MEEATU	
			Protéger les ressources en eau contre toute dégradation		MEEATU	
6.5	6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.	Gestion Rationnelle des Ressources en Eau	Mettre en place des cadres de coopération sous régionale durables pour la gestion des eaux transfrontalières		MEEATU	
6.6	6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs					
7	Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable					
7.1	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	Amélioration du Taux d'Accès et de la Qualité des Infrastructures Economiques	L'accroissement de la capacité nationale de production d'électricité ; la réhabilitation et l'extension de réseau ; la diversification des sources et des types d'énergie ; la libéralisation et la réglementation du service publique de l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'accès à l'électricité Nombre de ménages électrifiés (urbain) Offre électrique nationale Production nationale d'énergie électrique annuelle (GWH) Energie électrique vendue (GWH) 	Min Energie/ REGIDESO	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
		Protection de l'environnement et gestion durable des ressources	Faciliter l'accès d'une plus grande partie de la population aux sources d'énergie moderne	Nombre de ménages électrifiés (urbain)		
7.2	7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.	Amélioration du Taux d'Accès et de la Qualité des Infrastructures Economiques	La promotion des énergies nouvelles et renouvelables –tel que le solaire, le biogaz, la géothermie, la tourbe et les mini centrales hydroélectriques		Min Energie/ REGIDESO	
		Protection de l'environnement et gestion durable des ressources	Fournir l'énergie en quantité et qualité adéquates pour les activités artisanales et industrielles et de satisfaire les besoins domestiques essentiels en énergie			
7.3	7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.	Amélioration du Taux d'Accès et de la Qualité des Infrastructures Economiques	Réhabiliter et étendre le réseau	Taux des pertes d'énergie électrique	ISTEEBU et Min Energie	
8	Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous					
8.1	8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.	Relèvement de la Productivité des Secteurs Porteurs de Croissance	Réalisation d'une croissance forte et soutenue basée sur une transformation profonde de l'économie burundaise	Taux de croissance du PIB réel	PLAN/ISTEEBU	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?	
8.2	8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	Relèvement de la Productivité des Secteurs Porteurs de Croissance	Professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'augmentation des professionnels de l'agriculture dans le secteur ; Technologies innovantes 	Min AGRI / PNIA		
			Promouvoir la recherche et employer des technologies permettant de maximiser la valeur ajoutée locale				
			Développer les sciences, la technologie et la recherche				
8.3	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	Relèvement de la Productivité des Secteurs Porteurs de Croissance	Promotion des services de proximité pour appuyer la professionnalisation des organisations paysannes		PLAN/API		
			La relance de l'activité industrielle et la promotion des filières porteuses de croissance	Production minière : Nickel (T)			Direction des mines
			La création d'un régime de zones économiques spéciales, pôles industriels intégrés dédiés à l'activité industrielle et commerciale, à la recherche et à la formation professionnelle devrait promouvoir et attirer les investissements nationaux et internationaux				

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
		Promotion du Secteur Privé et Création des Emplois	Promotion de l'entrepreneuriat et facilitation de la création d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jours pour créer une entreprise ; • Coût de création d'entreprise (% PIB par tête) 		
8.4	8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durable, les pays développés montrant l'exemple en la matière.	Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources	Renforcement des capacités technologiques ainsi que l'éducation et la formation aux enjeux environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des ménages utilisant des combustibles solides (bois et dérivés) ; • Rendement des installations d'eau potable 	Min Energie/Environnement/ISTEEBU	
			Appuyer la recherche, l'exploitation et la transformation des ressources minières, tout en préservant l'environnement			
8.5	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	Promotion du Secteur Privé et Création des Emplois	Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, l'accès au crédit et la création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Taux global de chômage (au sens du BIT) en milieu urbain • Taux de chômage des 15 – 34 ans (au sens du BIT) milieu urbain 	Min TRAVAIL/ISTEEBU	
			Promotion et financement de l'entrepreneuriat féminin			
8.6	8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.	Accroissement des Capacités d'Accueil et de la Qualité du Système Educatif	Promouvoir l'accès universel à l'école fondamentale	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accès en dernière année du premier cycle (Jeunes de 16 ans) • Taux d'accès en dernière année du 2° cycle (Jeunes de 19 ans) 	Min Education Min Travail	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
			Développement d'un système éducatif plus performant, plus équitable et mieux adapté au marché du travail	Taux de chômage des 15 – 34 ans (au sens du BIT) milieu urbain		
			Adéquation formation/ emploi	Taux de chômage des 15 – 34 ans (au sens du BIT) milieu urbain		
		Relèvement de la Productivité des Secteurs Porteurs de Croissance	La promotion des PMI/PME, incluant les initiatives des jeunes et l'entrepreneuriat féminin, restera d'une grande importance dans le cadre d'une politique de développement industriel			
			L'entrepreneuriat collectif, notamment la formation des associations de femmes et de jeunes, sera encouragée pour un artisanat plus attractif et plus dynamique			
8.7	8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.	Renforcement de la Justice et de l'Etat de droit	Consolider les acquis dans la défense des droits de la personne humaine		MDHASG	
8.8	8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous	Renforcement du Socle de la Protection Sociale	Etendre progressivement la protection sociale à toute la population	Taux de ménages affiliés à la mutualité	MDHASG	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
	les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.		Mise en place de systèmes de mutualisation du risque social pour en élargir l'accès	Taux de couverture de la population en assurance maladie (%)		
			Création ou l'extension du régime des pensions et risques professionnels pour le Secteur Informel	Taux de couverture en pension%)		
			Création d'un régime d'assurance indemnités de maternité et d'un régime d'assurance indemnités de maladie en faveur des travailleurs du secteur privé structuré	Taux de couverture en pension%)		
8.9	8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	Relèvement de la Productivité des Secteurs Porteurs de Croissance	Accroître nettement le nombre de touristes par la structuration de l'offre, la stimulation de la demande et l'amélioration du système d'information sur le tourisme	Contribution du tourisme au PIB	Min Commerce	
8.10	8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	Promotion du Secteur Privé et Création des Emplois	Renforcement du secteur bancaire		Min Finance	
			Création du cadre réglementaire pour le crédit-bail			
			Modernisation du système de paiements et la création d'un marché financier et boursier bancaire			
			Promotion et financement de l'entreprenariat féminin à travers les IMF.			

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?	
9	Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation					
9.1	9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	Amélioration du Taux d'Accès et de la Qualité des Infrastructures Economiques	<ul style="list-style-type: none"> • Extension du réseau bitumé pour rendre accessibles toutes les zones à haute potentialité économique • La diversification des routes internationales pour l'approvisionnement du pays • Développer les infrastructures et les structures de gestion [du TIC] ; améliorer la connectivité rurale et promouvoir l'accès universel aux services de télécommunication 	Proportion du réseau routier praticable en toute saison (bitumé + classé) (%)	Office des Routes	
9.2	9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	Relèvement de la Productivité des Secteurs Porteurs de Croissance	<ul style="list-style-type: none"> Relance des activités industrielles Renforcement du cadre légal et institutionnel régissant la propriété industrielle 	Promotion des PMI/PME	Min Industries	
9.3	9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.	Promotion du Secteur Privé et Création des Emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du secteur bancaire • Le Gouvernement compte mobiliser des fonds supplémentaires (moins coûteux) auprès des bailleurs de fonds et participer à la création d'un fonds de garantie pour appuyer les projets porteurs 		Min. Finances	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
			proposés par des entreprises viables incapables d'offrir les garanties généralement exigées. Les banques devront également étudier de nouvelles formes de garanties basées notamment sur le fonds de commerce, le mobilier et le warrantage			
			Création du cadre réglementaire pour le crédit-bail			
			Modernisation du système de paiements et la création d'un marché financier et boursier bancaire			
			Promotion et financement de l'entreprenariat féminin à travers les IMF			
9.4	9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.	Amélioration du Taux d'Accès et de la Qualité des Infrastructures Economiques	Fournir l'énergie moderne en quantité et qualité adéquates pour les activités artisanales et industrielles		Min Energie	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
9.5	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.	Accroissement des Capacités d'Accueil et de la Qualité du Système Educatif	Développer les sciences, la technologie et la recherche		MEESR	
10	Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein					
10.1	10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.					
10.2	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	Promotion de l'égalité du genre	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'accès équitable aux facteurs de production et de renforcer les capacités des femmes pour un meilleur rendement de leurs activités. 		Min Promotion de la Femme	
		Promotion du secteur privé et création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> Promotion et financement de l'entrepreneuriat féminin à travers les IMF. 			

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
		Renforcement de la Justice et de l'Etat de droit	<ul style="list-style-type: none"> • Réintégration socio-économique des personnes affectées par le conflit 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des personnes rapatriées • Nombre des personnes assistées (par an) • Nombre de handicapés assistés 		
		Renforcement du socle de protection sociale	Promouvoir l'équité et la justice sociale par l'intégration socio-économique et l'égalité des chances devant les opportunités de développement			
10.3	10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	Renforcement de la Justice et de l'Etat de droit	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du dispositif de promotion des droits humains ; • Respect des conventions internationales déjà ratifiées ; • Intensification des campagnes de sensibilisation • Protection des droits liés au genre 			
		Promotion de l'égalité du genre	Cree des conditions favorables à un meilleur accès aux ressources et à un meilleur contrôle de ces ressources, a une meilleure contribution des femmes au développement socio-économique du pays et au renforcement de leurs capacités pour qu'elles profitent davantage des retombées du développement			
		Intensification de la lutte contre le VIH/SIDA	Assurer la protection juridique des droits des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA			

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
10.4	10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.	Réformes de la Gestion des Finances Publiques	Assurer le financement des programmes pour la promotion d'une protection sociale équitable			
10.5	10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.	Consolidation de la bonne gouvernance et performance des institutions	- Améliorer la cohérence de la chaîne de planification stratégique, coordination de l'aide et budgétisation - Rationaliser la <i>fonction</i> publique et promouvoir la redevabilité			
10.6	10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.					
10.7	10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.	Renforcement de la Justice et de l'Etat de droit	Assurer la gestion des migrations	Nombre de documents délivrés		
			Mettre en œuvre la politique nationale de l'asile et de la protection des réfugiés au Burundi	Nombre de demandeurs d'asile accueillis et enregistrés		
11	Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables					
11.1	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	Aménagement Rationnel et Équilibré du Territoire	Utilisation de matériaux locaux Promotion de mécanismes fiables et durables de financement des logements	Coût pour permis de construire (% du PIB / tête)		

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
11.2	11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	Amélioration de taux d'accès et de la qualité des infrastructures économique	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les services des transports par une meilleure régulation du secteur; • Renforcer la sécurité routière 			
11.3	11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	Aménagement Rationnel et Équilibré du Territoire	Elaboration de schémas provinciaux d'aménagement du territoire.	Nombre de schémas directeurs d'aménagement		
			Promouvoir le développement des villes secondaires	Nombre de schémas directeurs d'urbanisation		
11.4	11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	Relèvement de la Productivité des Secteurs Porteurs de Croissance	Garantir la protection des œuvres artistiques	Pourcentage de sites touristiques aménagés	MCIPT	
			Lutter contre la piraterie des œuvres artistiques			
			Assurer la promotion du patrimoine culturel			
11.5	11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces	Gestion rationnelle des ressources en eau	Mettre en place des mécanismes de prévention et de gestion de désastres d'origine hydro-climatique			

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
	catastrophes, exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.				
11.6	11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.				
11.7	11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.				
12	Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables				
12.1	12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.	Relèvement de la Productivité des Secteurs Porteurs de Croissance	Promouvoir des systèmes de production durable, qui rendront les ménages moins vulnérables	MEEATU	
12.2	12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	Gestion Rationnelle des ressources en eau	Maîtriser la croissance démographique pour réduire la pression sur les ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de croissance démographique • Indice synthétique de fécondité 	Min Inter Mini Plan Mini Santé

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
			Mettre en place des cadres de coopération sous régionale durables pour la gestion des eaux transfrontalières		MEEATU	
			Créer des capacités humaines adéquates pour la gestion et l'utilisation des ressources en eau et pour la recherche		MEEATU	
			Créer une banque de données sur l'eau, fiable et suffisante pour une bonne planification du développement de la ressource		MEEATU	
			Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE)		MEEATU	
			Appuyer le partenariat national de l'eau pour la gestion des ressources en eau		MEEATU	
		Gestion de l'environnement et gestion durable des ressources	Conscientiser les populations burundaises sur l'utilisation de la diversité biologique de manière durable et sur des mesures y relatives à adopter d'ici 2020		MEEATU	
			Promouvoir dans tous les Ministères en charge de la gestion des ressources de la biodiversité, l'adoption et la mise en œuvre des mesures pour assurer une production et une consommation durables de ces ressources d'ici à 2018 (ON2)		MEEATU MEM MINAGRI MTTPE	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
			Réduire et ramener à près de zéro le rythme de dégradation et de fragmentation des habitats naturels, y compris les forêts et les marais D'ici à 2015		MEEATU	
12.3	12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.	Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources	Promouvoir l'assainissement global et la gestion des déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de ménages dans les villes de plus de 50 000 habitants et des ménages de moins de 50 000 habitants ont leurs ordures ménagères collectées et évacuées au moins une fois par semaine en 2020 	MEEATU MSPLS MIFP	
12.4	12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources	Adhérer aux conventions sur les déchets dangereux	Production et transmission d'un rapport annuel	MEEATU	
			Assurer le perfectionnement dans l'emploi et la recherche en matière de gestion des déchets spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des sites de traitement identifiés sont fonctionnels avant 2018 et le maximum avant 2025 • Pourcentage de centre de formations sanitaires sont équipés d'ici 2025, 	MEEATU	
			Produire des rapports réguliers sur les déchets spéciaux			
12.5	12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	Renforcement des Capacités et des Performances du Système Sanitaire	Renforcer les actions de prévention et de promouvoir la santé et préserver l'environnement pour le changement des comportements, l'hygiène/assainissement et la gestion des déchets biomédicaux	Pourcentage des déchets biomédicaux traités d'ici 2020, et le maximum d'ici 2025	MSPLS MEEATU	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
			Sensibiliser les principaux producteurs et les populations cibles aux risques des déchets spéciaux et au respect des normes	Un guide de sensibilisation est disponible et au moins 1 activité de sensibilisation menée par commune d'ici 2025	MSPLS MEEATU	
		Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources	Mettre en place un système d'assainissement adéquat et fonctionnel dans les principales villes du pays	Pourcentage des villes de plus de 25 000 habitants qui disposent d'un site de dépôt adéquat	MSPLS MEEATU	
			Former, informer et sensibiliser la population sur le concept et le besoin d'un assainissement adéquat			
			Mettre en place un système permettant d'assurer une bonne gestion des infrastructures d'assainissement			
12.6	12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.					
12.7	12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.					
12.8	12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et	Gestion rationnelle des ressources en eau	La promotion de l'éducation environnementale au niveau des écoles primaires et secondaires			

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques		Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
	connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.					
13	Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions					
13.1	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources	Etablissement des zones tampon dans la plaine inondable du Lac Tanganyika et autour des lacs du Bugesera		MINAGRI MEEATU	
			Identification et vulgarisation des essences forestières résistant à la sécheresse		MINAGRI MEEATU	
			Contrôle de la dynamique des cours d'eau et des torrents dans le MUMIRWA, y compris dans la ville de Bujumbura		MEEATU MINAGRI	
13.2	13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources	Adoption des mesures de suivi agro météorologique et climatologique de la pollution de l'air et de la dégradation des sols			
13.3	13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Former et informer des décideurs et autres intervenants, y compris les communautés locales, sur les méthodes d'adaptation à la viabilité climatique • Eduquer, former et sensibiliser le public sur les changements climatiques 		MEEATU	

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
14	Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable				
14.1	14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.				
14.2	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.				
14.3	14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.				
14.5	14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.				
14.6	14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée				

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
14.7	14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	Aménagement durable des pêches à travers la cogestion	Mieux canaliser les recettes issues du secteur vers le trésor public	Pourcentage du PIB représenté par la pêche durable dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays	MINAGRIE (DEPA, OBR, FFPB, les institutions de Cogestion)
15 Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité					
15.1	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.	Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'utilisation planifiée et rationnelle des sols, la préserver et le maintenir la productivité des sols et autres biens et services des écosystèmes • Renforcer les capacités pour une gestion durable des terres et instaurer un mécanisme financier pour la gestion des sols 		

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
		Gestion rationnelle des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> Le maintien du potentiel en eau par des actions visant à renforcer la recharge des nappes aquifères, la protection de la ressource contre toute forme de pollution et, le cas échéant, l'adoption de techniques de traitement des eaux usées en vue de leur réutilisation pour d'autres besoins, le développement d'un système d'aide à la décision pour la planification et la gestion de la ressource eau Augmenter la productivité et la production des plans d'eau tout en préservant les écosystèmes naturels 			
15.2	15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources	Améliorer la protection des forêts, des boisements et de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de couverture forestière ; Pourcentage des ménages utilisant les combustibles solides 	MEEATU	
15.3	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources	Lutter contre la désertification, l'érosion, les pertes en terres arables et la pollution		MEEATU	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
15.4	15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.					
15.5	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.	Protection de l'environnement et gestion durable des ressources	Lutter contre la dégradation de l'environnement			
15.6	15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.					
15.7	15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.					
15.8	15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.					

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
15.9	15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.	Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les mécanismes de coordination des interventions en matière de gestion environnementale et renforcer les capacités des intervenants Renforcer les capacités de suivi et d'intégration de l'environnement au niveau des politiques sectorielles 			
16	Objectif 16 :Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes					
16.1	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.	Promotion de l'égalité du genre	Promouvoir des mécanismes de prévention et de répression des violences basées sur le genre et de prise en charge intégrée des victimes	Pourcentage des personnes ayant été victimes des violences basées sur le genre	Mini Justice MSDPHG	
		Renforcement de la Justice et de l'Etat de droit	Améliorer la sécurité par la lutte contre les armes légères et de petits calibres	Proportion des victimes ayant bénéficié de la prise en charge intégrée	MSDPHG	
				Proportion des victimes liées aux conflits fonciers	Mini Justice	
16.2	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	Renforcement de la Justice et de l'Etat de droit	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir une justice pour mineurs Renforcement du dispositif de promotion des droits humains et le respect des conventions internationales déjà ratifiées 	Nombre d'enfants de la rue réinsérés par an	Mini Justice MSDPHG	L'indicateur est pertinent pour la cible ODD mais pas pour la cible nationale
16.3	16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	Renforcement de la Justice et de l'Etat de droit	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir une Justice Indépendante 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de magistrats recrutés à la suite d'un concours 	Mini de la Justice	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
				<ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'arriérés judiciaires dans les différentes juridictions • Pourcentage de prévenus en détention par rapport au nombre total des détenus 		
			Promouvoir une justice pour tous	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'arriérés judiciaires dans les différentes juridictions • % des affaires jugées sur les affaires enrôlées 	Mini Justice	
			Promouvoir une justice pénale humanisée	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'occupation des prisons (en %) • Pourcentage de prévenus en détention par rapport au nombre total des détenus 	Mini Justice	
16.4	16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.	Renforcement de la Justice et de l'Etat de droit	Améliorer la sécurité par la lutte contre les armes légères et de petits calibres		Min en charge de la Sécurité	
		Bonne gouvernance et performance des institutions	La rupture contre l'impunité et le recouvrement des biens et avoirs détournés ou acquis illicitement. La coopération internationale pour la récupération de tels avoirs sera renforcée		Mini Bonne Gouvernance Min en charge de la Sécurité	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
16.5	16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.	Bonne gouvernance et performance des institutions	Analyser tous les aspects de la corruption par la prévention, l'investigation, l'incrimination des actes de corruption, le recouvrement des biens et produits de corruption, et une participation accrue du public.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas de Corruption Constatées ; • Pourcentage de cas de corruption jugés par la Cour anticorruption ; • Indice de perception de corruption par Transparency international 	Mini Bonne Gouvernance	
			Renforcer les capacités opérationnelles des structures chargées de la lutte contre la corruption	Nombre d'audits effectués par an pour chaque structure	Mini Bonne Gouvernance	
			Assurer la transparence dans la gestion des affaires publiques	Nombre de marchés attribués Transparence dans le recrutement et la gestion du personnel de l'Etat	Mini Bonne Gouvernance	
16.6	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	Bonne gouvernance et performance des institutions	Promouvoir un leadership fort à tous les niveaux de l'appareil de l'Etat	Index Moi Ibrahim (score sur 100)	Mini Bonne Gouvernance Mini Plan Mini Fin, Ministère en charge du genre	
			Améliorer l'efficacité des institutions publiques par le renforcement des performances de la fonction Publique	Proportion des femmes dans les institutions publiques	Ministère de la Fonction Publique	

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
		Rationalisation de la fonction publique		Ministère de la Fonction Publique	
		Accélération de la décentralisation	Existence d'un PCDC		
		Assainissement des finances publiques	Déficit budgétaire global hors dons/PIB et déficit global dons compris		
		Le renforcement du devoir de redevabilité, à tous les échelons. Grâce aux moyens modernes de communication, l'accent sera mis sur une large diffusion des textes officiels, sur leur traduction en langue nationale et sur l'amélioration de la qualité d'accueil des bénéficiaires des services publics		Ministère de la Fonction Publique	
		Réviser le cadre légal régissant les élections afin de : (i) d'éliminer les incohérences et les contradictions entre la Constitution et le Code Electoral et aussi entre le Code Electoral et les autres instruments légaux nationaux et internationaux, notamment le Pacte International relatif aux droits civils et politiques, (ii) de simplifier les procédures et réduire le coût des élections notamment par l'introduction du bulletin unique, (iii) de clarifier les procédures en particulier celles		Ministère de la Publique CENI	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
			relatives au règlement du contentieux électoral, (iv) de mettre à jour et de pérenniser le fichier électoral, (v) de renforcer la transparence de l'ensemble du processus électoral, (vi) de professionnaliser la CENI et (vii) de renforcer son indépendance			
		Relèvement de la productivité des secteurs porteurs de croissance	Dans la mise en œuvre du PNIA, le gouvernement compte adopter les principes suivants : i) rationaliser les fonctions essentielles du Ministère et notamment celles de la planification et de la mise en œuvre, ii) harmoniser les instruments de planification nationale avec ceux de la planification agricole pour crédibiliser les résultats du processus de planification auprès des partenaires		MINAGRIE	
16.7	16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.	Promotion de l'égalité du genre	Renforcer le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de politiques promouvant l'égalité et l'équité	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des femmes dans les institutions de prise des décisions • Pourcentage de sièges occupés par des femmes au parlement national 	Mini en Charge du genre	
16.8	16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.	Intégration régionale	Rationaliser l'appartenance du Burundi aux différentes organisations internationales	Participation du Burundi aux diverses organisations internationales	MRECI MPACEA	

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
16.9	16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.					
16.10	16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.	Renforcement de la Justice et de l'Etat de droit	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le dispositif de promotion des droits humains ; • Respecter les conventions internationales déjà ratifiées ; • Intensifier les campagnes de sensibilisation ; • Protéger les droits liés au genre • Réviser le cadre légal régissant la presse ; • Renforcer les organes de régulation et d'autorégulation ; • Appuyer une presse plus professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des rapports rédigés sur les conventions déjà ratifiées (relatives aux droits de l'homme) • Nombre de radios, de télévisions et journaux existants, publics et privés ; • Pourcentage d'écoutes radios et télévisions. 	Ministère en charge des droits de l'homme MRECI Mini en charge de l'information	
17	Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat					
17.1	17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.					
17.2	17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et d'en					

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tells qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
	consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés. Les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés.				
17.3	17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.				
17.4	17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.				
17.5	17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés.				
17.6	17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun				

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
	accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.				
17.7	17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.				
17.8	17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications.				
17.9	17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire				

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
17.10	17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.					
17.11	17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.					
17.12	17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés.					
17.13	17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.					
17.14	17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.					

ODD/ Cibles		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
17.15	17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.					
17.16	17.16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.					
17.17	17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.					
17.18	17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap,					

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification (OBJECTIFS STRATEGIQUES CSLP II)	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
	emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.				
17.19	17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.				

Annexe 3 : Liste des indicateurs de partenariat (ODD 17)

No.	Libellé
17.1.1	Total des recettes publiques en proportion du PIB
17.1.2	Proportion du budget national financé par les impôts nationaux
17.2.1	Aide publique au développement des pays membres de l'OCDE en proportion du budget national
17.3.1	Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total
17.3.2	Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total
17.4.1	Service de la dette en proportion des exportations de biens et services
17.5.1	Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés
17.6.1	Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération
17.6.2	Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion
17.7.1	Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
17.8.1	Proportion de la population utilisant Internet
17.9.1	Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement
17.10.1	Moyenne pondérée des taux de droits de douane
17.11.1	Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales
17.12.1	Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement
17.13.1	Tableau de bord macroéconomique
17.14.1	Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable
17.15.1	Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays
17.16.1	Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable
17.17.1	Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile
17.18.1	Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle
17.18.2	Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle
17.18.3	Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement
17.19.1	Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement
17.19.2	Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %

Annexe 4 : Liste des indicateurs de mise en œuvre des ODD

ODD	No.	Libellé
1	1.a.1	Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté
	1.a.2	Proportion des dépenses publiques affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)
	1.b.1	Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrées aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, pauvres et vulnérables
2	2.a.1	Indice d'orientation agricole des dépenses publiques
	2.a.2	Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole
	2.b.1	Estimation du soutien à la production agricole
	2.b.2	Subvention à l'exportation dans le secteur agricole
	2.c.1	Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires
3	3.a.1	Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)
	3.b.1	Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne
	3.b.2	Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base
	3.c.1	Densité et répartition du personnel de santé
	3.d.1	Application du règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires
4	4.a.1	Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité ; b) l'Internet à des fins pédagogiques ; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques ; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés ; e) une alimentation de base en eau potable ;
	4.b.1	Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation
	4.c.1	Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire ; b) le cycle primaire ; c) le premier cycle du secondaire ; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées
5	5.a.1	Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit
	5.a.2	Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres
	5.b.1	Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe
	5.c.1	Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
6	6.a.1	Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics
	6.b.1	Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement
7	7.a.1	Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars
	7.b.1	Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable
8	8.a.1	Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce
	8.b.1	Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB

ODD	No.	Libellé
9	9.a.1	Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures
	9.b.1	Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie
	9.c.1	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie
10	10.a.1	Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits
	10.b.1	Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)
	10.c.1	Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré
11	11.a.1	Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville
	11.b.1	Proportion d'administrations locales adoptant et mettant en œuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
	11.b.2	Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe
	11.c.1	Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux
12	12.a.1	Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles
	12.b.1	Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord
	12.c.1	Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles
13	13.a.1	Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars
	13.b.1	Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques,
14	14.a.1	Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines
	14.b.1	Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs
	14.c.1	Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et l'application au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels des instruments relatifs aux océans qui mettent en œuvre le droit international,
15	15.a.1	Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
	15.b.1	Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
	15.c.1	Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages
16	16.a.1	Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux principes de Paris
	16.b.1	Personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

